

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 20 juin 2013
Openbare zitting van maandag 20 juni 2013

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch :

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 20 juin 2013 ouverte (18h30).
Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 20 juni 2013 geopend (18u30).

Je vous demande l'urgence pour l'introduction de trois points.

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

J'ai aussi un point à mettre à l'ordre du jour en urgence et je voudrais me joindre ici à la discussion.

M. le Président :

Vous pouvez préciser ?

M. Vossaert :

Oui, je vais en parler. J'ai ici une proposition de motion qui vient de l'Union des Villes et Communes et de l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles concernant...

M. le Président :

Monsieur Vossaert, les motions et autres doivent être rentrées cinq jours avant le Conseil.

M. Vossaert :

Le R.O.I permet, en son article 8, de pouvoir proposer un point à l'ordre du jour. Donc, je sou mets tout simplement à l'approbation du Conseil communal la motion soutenant le programme de coopération internationale communale et j'invoque l'urgence. Et je peux motiver et expliquer pourquoi : un courrier a été adressé par l'Union des Villes et Communes et l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles aux autorités communales en demandant de signer une motion pour le 5 juillet au plus tard. Aujourd'hui, on est le 20 juin, donc je ne vois pas comment on va pouvoir se réunir une autre fois pour respecter ce délai. De plus, au niveau de la coopération internationale, Molenbeek est bien impliquée, notamment dans deux projets de coopération. Et on a voté encore un avenant en janvier 2013. J'estime donc que ce point devrait être mis à l'ordre du jour aujourd'hui, surtout que c'est aussi une manière d'être solidaire des autres Communes qui sont engagées dans ce type de programmes. Aussi je trouverais dommage de ne pas permettre de voter ce point aujourd'hui. Et j'ai la motion, ici, à votre disposition.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, je suis surpris que vous arriviez avec ça en entame du Conseil communal. Vous connaissez le principe des délais pour rentrer ce genre de texte. Si vous

êtes informé et qu'il existait déjà précédemment, vous auriez pu rentrer normalement cette demande, ou éventuellement, ce matin pour informer tout le monde.

Je vais donner la parole à Monsieur El Khannouss. Si quelqu'un d'autre souhaite intervenir, il peut le faire également.

Madame Piquard, Monsieur Ikazban vous cède sa place, je vous donne donc la parole.

Mme Piquard :

Non, non, je préfère d'abord entendre la réponse de Monsieur El Khannouss.

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Effectivement, comme vous le savez, toute une série de matières vont être régionalisées, entre autres la matière qu'a évoquée notre collègue Michaël Vossaert qui est la coopération au développement. Par contre, ce qui m'étonne c'est cette fameuse date butoir du 5 juillet qui, à aucun moment, n'a été évoquée. On demande effectivement aux Communes aussi bien à Bruxelles qu'en Région wallonne de faire passer une motion pour, non seulement soutenir cette initiative, mais surtout demander que les moyens budgétaires accompagnent ce transfert de compétence.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard. Oui, vous avez demandé la parole pour répondre à Monsieur Vossaert qui répondra après.

Mme Piquard :

Puisqu'on en est là, à savoir qui parle et qui ne parle pas...

M. le Président :

C'est moi qui décide...

Mme Piquard :

Je vous remercie quand même de me donner la parole, tant qu'à faire... Je pars du principe que si Monsieur Vossaert est saisi d'une motion qu'il estime urgente, parce qu'il ne l'a pas reçue dans les délais, il a droit à ce que sa motion passe au vote du Conseil.

M. le Président :

Dans quels délais ?

Mme Piquard :

Vous parlez d'un délai de cinq jours où il aurait dû la rentrer. Or, il ne l'avait pas... Il demande maintenant l'urgence, Madame Schepmans. J'estime qu'en tout état de cause, il faut lui donner ce droit. On est d'accord, tous, ou on ne l'est pas.

M. le Président :

Je passe la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Monsieur le Président, le règlement permet que Monsieur Vossaert introduise ce type de demande. Il n'a certainement pas pu le faire avant, il ne faut pas toujours y voir malice. Et comme Monsieur Vossaert le dit à l'ensemble du Conseil, c'est l'Association des Villes et des Communes qui le propose aux Communes et je suggère d'entendre cette motion. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

J'entends bien votre proposition, Monsieur Vossaert. Je voudrais quand même quelques précisions : quand cette motion a-t-elle été communiquée par l'Union des Villes et Communes, puisque vous faites partie de l'Assemblée générale ? Donc vous avez dû être dûment informé en temps utile du dépôt de cette motion, du souhait de l'Union des Villes et Communes qu'elle soit votée par les Communes. J'aimerais donc savoir quand vous avez été en possession de cette motion, parce que si elle a été communiquée aujourd'hui ou hier, je peux admettre que vous la présentiez ce soir, même si vous auriez pu en informer au préalable le Président du Conseil ou le Secrétariat communal. Mais si elle a été communiquée il y a plus de cinq jours, plus de sept jours, je comprends alors mal la nécessité de venir le soir même du Conseil communal avec un dépôt en urgence par rapport à une motion dont vous aviez connaissance depuis bien longtemps, ce qui aurait permis justement aux Chefs de groupe de pouvoir l'examiner et aux membres de ce Conseil de pouvoir la voter en connaissance de cause, même si nous sommes favorables sur le principe. Mais invoquer l'urgence alors que c'est une motion qui est connue à ma connaissance depuis un certain temps, je trouve que c'est une manière d'intervenir au Conseil communal qui me paraît quand même un petit peu paradoxale et qui, en tout cas, ne suit pas les règles telles qu'elles sont prévues dans le R.O.I.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme

M. Van Damme :

Madame la Bourgmestre, je suis un peu étonné de votre intervention. S'il y a une motion qui est proposée par l'Association des Villes et des Communes, elle vous est arrivée aussi. Et c'est votre rôle, votre devoir de la mettre à l'agenda. C'est vous qui n'avez pas fait votre travail, ce n'est pas le Conseiller communal Monsieur Vossaert. Madame la Bourgmestre, laissez-moi la parole, si vous ne l'avez pas reçue, c'est que vos représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale n'ont pas fait leur travail non plus. Si un simple Conseiller communal fait le travail en lieu et place d'un Collège de dix personnes, c'est un peu étonnant qu'il en soit sanctionné.

(Applaudissements – Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, dans la salle ! Dank u Mijnheer Van Damme Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Ik wil niet tussenkomen in het debat ten gronde maar ik wil enkel zeggen over mijn collega ik heb niet de indruk dat het bij de vereniging van de stad en de gemeente zo dringend is want ik heb het boekje van maart gekregen samen met de uitnodiging voor deze vergadering.

Donc, je ne vais pas intervenir dans le débat sur le fond, mais je n'ai pas l'impression que c'est si urgent pour l'Association des Villes et des Communes, parce que la revue de mars, je l'ai reçue avec l'invitation pour aujourd'hui. Merci.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je ne voulais pas créer de polémique ou quoi que ce soit. Je ne comprends pas du tout votre réponse, Madame la Bourgmestre, parce que, que je sois membre ou pas de l'Assemblée générale...– et sachez que ce courriel a été envoyé bien après ou plutôt, pardon, auparavant - la première chose à vous dire c'est : est-ce que vous recevez ces courriers, les lisez-vous et donc tenez-vous compte tout simplement de la demande de l'Union des Villes et Communes et de l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles ? Ce que je vous demande aujourd'hui, c'est simplement de prendre en considération cette motion. Je ne la porte pas, ce n'est pas Michaël Vossaert qui va adopter ou qui propose une motion. Je vous dis simplement : prenez-là en considération et je prends le R.O.I. et l'article 8 qui me permet de modifier l'ordre du jour. Passons à un vote aux deux-tiers, ne créons pas de polémique inutile, peu importe qui l'a lue avant, mais excusez-moi, prenez vos responsabilités. Une motion est proposée par l'Union des Villes et Communes et l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles, elle a tout son sens ici dans ce Conseil communal, pour la Commune de Molenbeek-Saint-Jean qui est associée au programme de coopération internationale communale. C'est ça le plus important, merci d'écouter ma réponse, Madame la Bourgmestre, vous avez beaucoup de respect pour moi...

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît ! Monsieur Vossaert, un instant. Si je vois encore une personne qui manifeste dans la salle, je la fais expulser ! Dans le R.O.I et dans la Nouvelle Loi Communale, il est prévu clairement que, pour une reprise en ordre, j'ai la possibilité de prendre la parole sur le Conseiller qui est occupé à parler. Je le signale encore une fois, s'il y a une personne qui manifeste dans le public, je la fais évacuer immédiatement. C'est bien compris ? Par moi, j'ai cette autorité !

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur Van Damme, arrêtez...

M. le Président :

Eh bien ! Je le ferai moi-même, s'il le faut ! Merci.

Monsieur, vous vous taisez ou je dresserai un procès-verbal. Ça vous coûtera très très cher... Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je répète ma demande. Sans vouloir créer aucune polémique, je vous propose de prendre en considération ce point, de modifier l'ordre du jour, de respecter l'article 8. Voilà, je pense que je ne peux pas dire plus que ça, je ne dis pas que je vais prendre la place de l'un ou l'autre. Je vous propose de débattre d'un texte ou, plutôt, de le soutenir parce qu'il a tout son sens pour la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, j'interromps la séance cinq minutes et nous allons vérifier et contrôler pour savoir s'il y a bien urgence. Merci.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance. Monsieur Vossaert, Monsieur El Khannouss va répondre.

Mme la Bourgmestre :

C'est une coopération ... Chacun son rôle ...

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Après concertation, et suite à une réflexion de quelques minutes, le Collège va évidemment assumer ses responsabilités et soutenir la dynamique qui est lancée par les cinquante Communes qui font partie de ce programme de coopération au développement. Nous allons donc, au nom du Collège, écrire à l'autorité fédérale pour marquer notre soutien par rapport à ces préoccupations. Je pense que ça va dans le sens de cette motion. Ainsi, nous éviterons un débat inutile au sein de ce Conseil communal. Merci.

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, on va voter la motion ou pas ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Non, nous n'allons pas voter la motion mais le Collège va écrire....

M. Van Damme :

J'ai bien compris que ...

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous comprendrez, Monsieur le Président, Monsieur Van Damme, qu'on ne vient pas avec une motion quelques minutes après le début de la séance du Conseil communal, alors qu'on devait théoriquement respecter un certain délai avant de l'introduire et la mettre à l'ordre du jour. Une motion introduite en urgence ne permet pas d'avoir un débat serein et, comme nous le faisons habituellement, de demander aux Chefs de groupe de se réunir et de pouvoir se concerter quant à la pertinence de cette motion.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Van Damme, de mail dat mijnheer Vossaert in zijn handen heeft is gedateerd van 18 van deze maand. Dus hij had de mogelijkheid om de mensen er van kennis te laten nemen.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, je demande juste qu'on applique le règlement du Conseil communal. Un Conseiller communal a fait une proposition de mettre à l'agenda une motion en urgence. Il en a expliqué ses raisons. Je propose qu'on vote dessus. Nous allons soutenir cette proposition. Si vous la rejetez, mon groupe en tout cas ne soutiendra pas votre proposition de mettre en urgence les autres points. Ça veut dire donc - je fais appel à mes collègues Conseillers communaux pour qu'ils en fassent de même – en quelque sorte, de rétorquer avec vos propres moyens.

M. le Président :

Je donne la parole à M. Ikazban. On vote point par point.

M. Ikazban :

Excusez-moi, Monsieur Jef Van Damme venait de faire une proposition, suite à la proposition du Collège...

M. le Président :

On passe au vote...

M. Ikazban :

... Moi je pensais qu'on allait entendre Monsieur Vossaert pour en finir une fois pour toutes avec ce point, parce que c'est hallucinant, on ne va pas passer toute la soirée là-dessus !

M. le Président :

Je suis désolé, je n'ai pas vu que Monsieur Vossaert a demandé la parole, allez-y, Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Très franchement, je ne pensais pas du tout qu'on allait être dans un débat si important pour, tout simplement, l'application du règlement. Pour le reste, j'entends déjà l'intention, la volonté du Collège de soutenir cette motion. C'est déjà une bonne chose.

Maintenant, je voudrais savoir si vous comptez voter en urgence ce point, oui ou non ? C'est au Conseil communal de s'exprimer par rapport à ça. Je maintiens ma demande.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, si je peux me permettre... Je vais laisser le micro allumé, désolé...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

On ne va pas faire un méli-mélo. Accepter le principe de mettre la motion à l'ordre du jour, ça ne veut pas dire la voter et encore moins la voter aujourd'hui. Vous avez proposé de mettre trois points en urgence à l'ordre du jour. Ici, le Conseil vient, de bonne foi et avec des arguments, et on entend bien que le Collège n'y est pas défavorable. Donc mettons les quatre points à l'ordre du jour, *punt aan de lijn* et commençons un peu à travailler sérieusement dans ce Conseil communal.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve qu'il est inacceptable que, depuis plusieurs fois, le Collège ou le Président se mette à la place du Conseil communal. Dans le règlement intérieur du Conseil communal, il est clairement mentionné que c'est au Conseil de décider. On vient de passer un quart d'heure sur la pertinence ou non de soumettre au vote sa proposition. Je ne comprends pas, il a le droit de le faire. La réponse du Conseil sera claire en votant, un point c'est tout. Toute autre discussion enfreint les droits de ce Conseil et des Conseillers.

M. Le Président :

Merci Monsieur De Block. Nous mettons les quatre points au vote, séparément comme ça a été dit.

Mme la Bourgmestre :

Séparément !

M. le Président :

C'est le point que j'ai énoncé là tout de suite. Le point 42, c'est la Nouvelle Loi Communale, article 234 alinéa 3, marchés publics, communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

40 votants : 24 votes positifs, 16 votes négatifs.

40 stemmers: 24 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen.

M. Ikazban :

Moi je vote sur les quatre points, pas séparément !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, excusez-moi, mais c'est encore le privilège du Président de décider s'il fait passer tous les points ensemble ou s'il les fait passer un par un. Donc, on ne fait pas voter les quatre points ensembles. On vote point par point. Et maintenant, il n'y a plus personne qui intervient et nous passons au vote.

Nous avons donc le point 42 qui a été rejeté.

Le point 43, Nouvelle Loi Communale, article 236, alinéa 2, marchés publics, communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Qui est pour l'urgence ?

*40 votants : 24 votes positifs, 16 votes négatifs.
40 stemmers: 24 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen.*

M. le Président :

Le point 44, l'avis de la Commune sur le plan régional de stationnement. Qui est pour l'urgence ?

*40 votants : 24 votes positifs, 16 votes négatifs.
40 stemmers: 24 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen.*

M. le Président :

Qui est pour la motion qui est déposée par Monsieur Vossaert en urgence ?

*40 votants : 17 votes positifs, 23 votes négatifs.
40 stemmers: 17 positieve stemmen, 23 negatieve stemmen.*

M. le Président :

La motion est rejetée. Je vous remercie.

L'avis sur le plan régional de stationnement ne sera pas remis en heure et en temps. Merci. C'est très bien, nous avons compris que l'opposition ne souhaite pas être constructive dans la Commune.

Nous passons au point relatif à l'interpellation des habitants.

43. Interpellation des habitants sur l'application de la taxe sur les nuisances environnementales.

Interpellatie van de inwoners betreffende de toepassing van de belasting op de milieuhinders.

M. le Président :

Je donne la parole à la personne qui représente les habitants. Merci.

M. Ikazban :

... Vous avez cité l'opposition...J'ai le droit de demander la parole !

M. le Président :

Vous n'avez pas la parole, Monsieur Ikazban !

Le représentant des habitants :

Je ne peux pas parler s'il y a une autre personne qui parle en même temps que moi.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, taisez-vous, s'il vous plaît.

Monsieur le représentant des habitants, vous avez la parole.

M. Ikazban :

... Vous ne connaissez pas votre règlement... Incroyable !

M le Président :

Monsieur Ikazban, arrêtez...

A vous, Monsieur.

Le représentant des habitants :

Je suis venu représenter quelques habitants de Molenbeek concernant une taxe sur les nuisances environnementales. On ne comprend pas en fait pourquoi vous avez voté cette taxe. On voudrait bien que vous la liquidiez, c'est à vous de voir. Vous avez demandé 150 euros par buse, le problème est qu'il y a des personnes qui en ont quatre. Je trouve que c'est écologique, ce sont des chaudières économiques et je ne comprends pas pourquoi vous avez fait ça alors que c'est écolo, parce que ce sont des chaudières qui consomment peu, qui coûtent moins cher pour les habitants, qui chauffent des appartements, et il y en a beaucoup qui ne sont pas chauffés à Molenbeek. Maintenant, c'est à vous de nous dire comment faire pour éviter de payer cette taxe, parce qu'il y a beaucoup d'habitants qui ne sont pas d'accord. Voilà, je ne sais pas si tout le monde a reçu l'interpellation.

M. le Président :

Tout le monde l'a reçue.

Le représentant des habitants :

Parce que je connais une personne qui a quatre buses en façade. Depuis dix ans, elle n'a jamais eu de taxe, et aujourd'hui on lui a envoyé cette taxe. Je ne comprends pas, du jour au lendemain, vous avez inventé une nouvelle taxe. En plus, elle a eu une prime pour ses chaudières, une prime de la Région de Bruxelles, qui incite les propriétaires à placer des chaudières économiques. Et après, on les taxe du jour au lendemain ! Le problème est que vous avez voté cette loi. Aujourd'hui, c'est injuste, hier ce n'était pas injuste. J'espère que je ne suis pas venu pour rien parce que j'ai patienté une heure pour avoir la parole. Je vous ai expliqué mon interpellation. J'espère que vous avez compris. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. le Président :

Merci. Un Conseiller souhaite-t-il faire un commentaire avant que je passe la parole à l'Echevin ? Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je tiens à signaler quelque chose qui n'a pas été repris. Si j'ai bien lu l'interpellation, la plupart des maisons ont une entrée de gaz, à l'avant de la façade. Les gens mettent des chaudières à l'avant, à la façade. Donc, faire des tuyauteries vers l'arrière des bâtiments ou faire déplacer les chaudières à l'arrière des bâtiments prolonge les tuyauteries de gaz. Prolonger les tuyaux d'évacuation est en fait négatif en termes d'efficacité et dangereux carrément. En dépit de toutes les consignes de sécurité, et contrairement aux avantages écologiques et sociaux, cette Commune a décidé de pénaliser ces propriétaires qui investissent pour le bien-être, pour l'écologie, avec une taxe, au motif que ce sont des nuisances environnementales. Et avec cette taxe, on vise des choses inesthétiques, mais qui font partie d'une maison actuellement : les sorties, c'est petit, ce n'est pas moche, c'est comme les cheminées d'avant, c'était utile, ça fait partie d'une façade, d'une maison. Donc, je vais soutenir pleinement l'interpellation.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Monsieur le Président, merci à Monsieur pour son interpellation. Il faut savoir que le règlement-taxes dont vous parlez a été approuvé par le Conseil communal, en sa séance du 17 novembre 2011. Il a été approuvé par l'autorité de tutelle le 17 janvier 2012. Ce règlement parle de plusieurs choses. Vous avez parlé des évacuations de gaz brûlé, mais on parle aussi de système de ventilation, de système de conditionnement d'air, donc toujours en façade, de pylônes, de mats pour les antennes de télécommunications, de boîtes de raccordement, de connexions diverses et variées et d'enseignes obsolètes entre autres. Vous dites que la Commune a pris cette disposition. Mais il faut savoir que cette disposition était déjà prise depuis un certain moment au niveau Régional, puisque le règlement régional d'urbanisme dans son article 10 - excusez-moi pour ce formalisme - dit que les évacuations de gaz brûlés et des systèmes de ventilation ainsi que les installations techniques externes de conditionnement d'air sont interdites en façade. Ils ne peuvent être visibles à partir de la voie publique. C'est une chose qui n'est pas du fait de la Commune, ce règlement régional d'urbanisme. Donc, la Commune respecte les législations en vigueur et impose une taxe sur les éléments que je vous ai cités. Effectivement, il y a à peu près deux mois, j'ai lu ce règlement et il m'est apparu qu'il fallait peut-être faire un petit toilettage dans ses détails. Effectivement, taxer une boîte de dérivation pour une distribution télévisuelle est un peu poussé. On doit effectivement réfléchir à cette taxe, mais il faut bien se dire qu'on est ici face à deux logiques : la logique de l'intérêt particulier qui est de sortir les tuyauteries le plus proche possible pour que ça coûte le moins et celle de l'intérêt général qui vise l'embellissement et une certaine tenue des façades de la ville de Bruxelles. On dit aussi dans le R.R.U., que ces éléments saillis peuvent représenter un danger pour les passants et les voisins, un danger et une gêne. Donc c'est une réalité. Il est faux de dire qu'une chaudière de nouvelle génération demande une tuyauterie et pas les anciennes. Toute chaudière, quelle qu'elle soit, demande des évacuations et ça a toujours été ainsi, on les faisait passer en général par les cheminées. Je terminerai en disant qu'il est prévu, en tout cas dans les projets de la Région, de revoir le Code bruxellois de l'aménagement du territoire qui, notamment, vise à donner une certaine latitude à la Commune en tant qu'agent sanctionnateur de ce genre de nuisances urbanistiques. Il est donc fort à parier que

beaucoup de Communes recevront, un jour, cette compétence et devront également légiférer comme la Commune de Molenbeek. Je conclurai par ceci : il existe toujours des techniques pour répondre aux règlements en vigueur et il faut savoir que le service de l'Urbanisme est toujours prêt – il l'indique dans ses différents courriers - à donner un conseil à chaque demandeur. Et quand le demandeur parvient à régler ce problème, endéans les deux mois, il ne devra pas payer sa taxe qui était prévue au départ. Donc, du point de vue de la Commune, nous défendons l'intérêt général par rapport à la santé publique et par rapport à l'embellissement des lieux publics. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci. Vous avez la parole, Monsieur.

Le représentant des habitants :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais remercier aussi Monsieur Mahy concernant les façades de Molenbeek. Avant, j'ai visité quelques logements sociaux de Molenbeek, avenue Jean-Dubrucq et rue Saint-Martin, où les buses sortent en façade et je ne comprends pas quand vous dites que ça nuit à l'esthétique d'une façade, d'une maison, alors que la Commune elle-même le fait. C'est ça que je n'ai pas compris, et j'aimerais bien voir les paiements qui ont été faits par la Commune pour cette taxe ! Ecoutez, Monsieur l'Echevin, on a voté pour la plupart des gens qui sont à ce Conseil communal, on a voté pour vous, pour que vous nous souteniez, pas pour nous massacrer... Vous savez ce qu'on peut faire avec 150 euros, on peut payer le gaz, l'eau et l'électricité. Si vous avez besoin d'argent, vous n'avez qu'à faire un crédit, moi, j'ai dû le faire pour cet immeuble. J'ai travaillé pendant deux ans. Vous parlez de façade, avant que j'achète cette maison, elle est restée vingt-ans - je pense - insalubre et j'ai les papiers chez le notaire et vous n'avez alors envoyé personne pour exiger de changer de châssis ou de façade à cette maison. Une fois qu'on l'a rénovée, on se voit taxer. La Commune a besoin d'argent, je comprends que vous avez besoin d'un million d'euros pour rénover l'entrée communale, pour mettre un ascenseur... Mais si vous avez besoin d'argent, ce n'est pas la population de Molenbeek que vous devez taxer. J'espère qu'avec cette interpellation, les Echevins et les Conseillers vont faire attention parce que moi je vais assurer le suivi. D'ailleurs, j'ai discuté avec une quarantaine d'amis et nous comptons prendre un avocat et aller au Conseil d'Etat. Mais je me suis dit que je connais Monsieur El Khannouss, Monsieur Azaoum, Madame Schepmans, qu'on va pouvoir arranger ça... et si ça ne va pas, on va essayer d'arranger ça autrement... Je vous connais bien, Madame Schepmans...

Mme la Bourgmestre :

... Ah ! Vous me connaissez ... Vous n'êtes pas venu me parler de votre problème...

Le représentant des habitants :

Avant que vous soyez Bourgmestre, j'avais eu rendez-vous avec vous et depuis j'ai toujours eu votre secrétaire au téléphone.... Il faut prendre rendez-vous, il faut attendre, qu'elle me dit toujours ... Ecoutez, il ne faut pas mal le prendre, mais je suis venu plusieurs fois chez vous, à la maison, et je sais que vous ne vous souvenez peut-être pas de moi, vous voyez beaucoup de monde. Mais, ça fait un peu mal, quand on voit des gens pour qui on vote, on met les affiches et après on ne les voit plus... Alors, faites le nécessaire, Madame Schepmans, n'oubliez pas qu'il y aura des élections dans cinq ans ...

M. le Président :

Merci.

Le représentant des habitants :

Je peux continuer à parler ?

M. le Président :

Ne prenez pas quelqu'un en particulier à partie, vous devez vous adresser au Collège...

Le représentant des habitants :

Je n'ai pas pris... D'accord, c'est elle qui commande ici, c'est ce que j'ai remarqué, je fais attention à ce qui se passe...Je ne vais pas citer de nom, mais en tout cas, je vais vous dire que j'ai des amis qui ont des immeubles et ils n'ont pas reçu cette taxe. Je ne sais pas si c'est une stratégie... En fait, on va faire deux ou trois maisons, pour éviter que tout le monde se révolte.

Mme la Bourgmestre :

Mais non !

Le représentant des habitants :

Ecoutez, j'ai des amis qui ont des buses qui sortent à 35 centimètres de la façade...Si je vous montre les photos d'avant et de maintenant, je ne sais pas ce que je dois vous dire, je ne comprends pas...

M. le Président :

Monsieur, vous faites une interpellation au nom des habitants. Théoriquement, vous représentez les habitants ...

Le représentant des habitants :

... Et je parle de mon cas, je n'ai pas envie de citer de nom...

M. le Président :

On a entendu vos remarques, l'Echevin vous a répondu par rapport à la législation. Est-ce que l'Echevin souhaite rajouter quelque chose ? Merci.

Le représentant des habitants :

Dites-moi, comment ça va se passer maintenant ? Je dois attendre ? Ou je suis venu faire le clown ici ?

M. le Président :

L'interpellation est close et le Collège a pris note de vos remarques.

Le représentant des habitants :

J'aurai les suites de cette interpellation ?

M. le Président :

Mais vous avez eu une réponse de la part de l'Echevin. Il vous a expliqué quel était le point de vue légal.

Le représentant des habitants :

Mais j'ai compris...

M. le Président :

Laissez-moi parler, s'il vous plaît ! Vous avez fait vous-même allusion à la possibilité de faire un recours. Si vous n'êtes pas d'accord avec la taxe, vous avez la possibilité d'aller en recours. Pour le reste, vous avez fait votre interpellation. Le Collège vous a entendu et il prendra les mesures qu'il estime correctes et valables. Eventuellement, peut-être qu'il vous enverra une réponse écrite. Mais c'est le Collège qui prendra la décision, je ne peux pas me prononcer pour lui.

Le représentant des habitants :

Ce n'est pas Monsieur Mahy qui prend les décisions, c'est bien le Collège ?

M. le Président :

Donc, s'il y a un recours qui est organisé, il y aura un résultat qui viendra.

Le représentant des habitants :

J'espère que je ne devrais pas faire de recours. Madame la Bourgmestre est de mon côté, même si je l'ai un peu taquinée...

M. le Président :

Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais tout simplement vous signaler, Monsieur, qu'il y a des procédures, que si vous n'êtes pas d'accord avec la taxe - et on a bien entendu vos considérations liées à la possibilité de faire un recours - vous serez entendu par le Collège des Bourgmestre et Echevins, comme cela se fait très habituellement, que des citoyens introduisent des recours auprès du pouvoir communal, auprès du Collège et ils sont toujours entendus.

M. le Président :

Merci. L'incident est clos. Nous allons passer au point suivant.

...Non, non, vous avez allumé votre micro par après, Madame Piquard. On n'intervient pas sur l'interpellation citoyenne.

Mme la Bourgmestre :

C'est le règlement, on n'intervient pas sur l'intervention des habitants.

M. le Président :

Nous allons passer maintenant au point concernant l'Instruction publique et je vais suspendre la séance. Elle reprendra à huis clos. Je dis à mes collègues que c'est Monsieur Luc Léonard qui va présider la séance, puisque je suis obligé de me retirer, ayant un membre de ma famille qui fait l'objet d'une délibération. Merci.

Monsieur Eylenbosch quitte la séance et Monsieur Léonard prend la présidence de la séance pour les points 1 à 8 / Mijnheer Eylenbosch verlaat de zitting en Mijnheer Léonard neemt de voorzitting van de zitting voor de punten 1 tot 8.

*Les points 1 à 8 sont traités à huis-clos.
Punten 1 tot 8 worden met gesloten deuren behandeld.*

Monsieur Eylenbosch entre en séance et reprend la présidence / Mijnheer Eylenbosch treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Nous relançons la séance en tant que séance publique.

**9. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Approbation.
Reglement van orde van de Gemeenteraad - Goedkeuring.**

M. le Président :

Je voudrais, avant de passer la parole aux Chefs de groupe qui souhaitent intervenir, tout d'abord les remercier pour le travail qui a été accompli. Le travail a été ardu. Il y a eu, d'une part, la mise en conformité par rapport à la Nouvelle Loi Communale qui a été faite principalement par le Secrétariat communal, et je remercie également Monsieur le Secrétaire pour le travail qu'il a effectué dans ce cadre-là. Par rapport à cela, ont été introduites les différentes dispositions qui existent depuis cette législature, entre autres le phénomène de la présidence du Conseil. On a également introduit dans ce règlement la possibilité d'intervenir sur des points d'actualité et balisé les procédures de vote, la possibilité de création d'une Commission temporaire si le Conseil le souhaite pour débattre d'un point particulier. Un point également important est le nombre de Sections réunies qui ont été définies en quantités identiques au nombre de Conseils qui sont convoqués, ceci comme quantité minimum, puisqu'il y a également la possibilité d'avoir des Sections réunies qui pourraient débattre de divers sujets, et convoquées à d'autres occasions par le Collège.

Il y a également la règle de publication des questions écrites et orales. Le texte que vous avez aujourd'hui devant vous existe donc et a été établi au départ en français, la traduction ayant été faite par le Secrétariat communal et je voudrais remercier tout particulièrement Els Sarens, pour le travail qu'elle a fait afin de pouvoir vous présenter un texte traduit pour mardi. Je sais que les délais étaient courts pour elle !

Quelques Conseillers m'ont fait la remarque sur le fait qu'ils n'avaient pas eu la possibilité de le relire complètement et correctement en néerlandais pour pouvoir vérifier la grammaire, le vocabulaire utilisé et, principalement, la concordance d'interprétation entre le texte français et le texte néerlandais. Il est donc convenu que s'il y a l'une ou l'autre faute de traduction qui aurait été faite et serait découverte, on le mettrait à jour par rapport au texte francophone.

Qui souhaite intervenir ? J'ai Madame Khadija Tamditi, Messieurs Ikazban, Van Damme, De Block, Berckmans, Vossaert, Madame Bastin ainsi que Monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Est-ce que je peux vous demander de laisser une porte ouverte pour avoir un peu d'air ? Merci.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président. Je voulais commencer en vous remerciant pour le travail qui a été fait, parce que c'est un travail conséquent que vous avez dû assumer. Parce qu'il a fallu dépoussiérer un texte qui en avait bien besoin. Je pense que c'est un règlement d'ordre intérieur qui améliorera le débat démocratique. Et en cela, je souhaitais pointer quelques avancées qui me semblent significatives, notamment la systématisation des Sections réunies. Pour moi, en tant que nouvelle Conseillère communale que je suis, je pense que rien ne vaut l'interactivité pour une connaissance plus approfondie des dossiers sur lesquels on est appelés à voter. Je trouve également positive la mise sur pied des questions d'actualité pour nous permettre d'être au plus près de l'actualité, et si on est en dehors des cinq jours francs, de pouvoir néanmoins poser des questions d'actualité qui concernent Molenbeek et les Molenbeekois. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi. J'ai établi la liste de tous les intervenants et je vais passer un peu de l'un à l'autre. Je donne la parole à Monsieur De Block ou à ...Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai toujours pas compris ce que vous vouliez faire. Ce n'est pas grave, merci de me donner la parole.

Monsieur le Président, chers collègues, six mois après l'installation de la nouvelle majorité, nous sommes aujourd'hui satisfaits de découvrir le nouveau règlement d'ordre intérieur. C'est d'autant plus fondamental que notre Commune connaît aujourd'hui une véritable opposition. C'est une très bonne chose pour la démocratie communale. Je voudrais quand même signaler – comme vous l'avez dit précédemment, Monsieur le Président, et comme Madame Tamditi l'a également rappelé, d'autres le feront certainement – que les réunions de travail se sont construites dans un bon esprit et ont permis de dégager des éléments nouveaux et intéressants pour notre fonctionnement, même si pour nous, des points de désaccord subsistent encore. Mais nous avons voulu donner un élan positif au travail de ce Conseil communal et nous avons, par conséquent, accepté de faire certaines concessions ...

M. le Président :

Eteignez vos GSM, s'il vous plaît !

M. Ikazban :

...Il y a certains points qui nous ont posé problème et qui nous posent encore problème dans ce R.O.I., dont notamment l'obligation d'utiliser des isolements. Mais bon, puisqu'il faut, dans un compromis général, accepter des choses ici et là, on a voulu également être constructifs et apaisants. Donc on a accepté ce R.O.I. qui maintient curieusement une obligation à l'adresse des Conseillers communaux, alors que c'est un peu étrange de devoir les obliger à fonctionner de telle ou telle manière. Enfin, toutes les discussions se sont déroulées dans un esprit constructif et j'y ai participé également avec le Président et les autres Chefs de groupe. Je les remercie parce qu'on a eu des discussions

vraiment intensives mais qui sont restées tout à fait courtoises, aimables et dans un grand respect – ça, je tiens quand même à le signaler – nous nous étions réunis deux fois dans la salle du Collège, outre les échanges de mails. On donne un signal fort qui est d'accepter ce R.O.I aujourd'hui tel qu'il est présenté, qui est le fruit d'une volonté mutuelle d'apaisement. Ce document doit être vraiment une base de travail pour ce Conseil communal. Néanmoins, j'insiste, Monsieur le Président, sur un point capital : le R.O.I., aussi complet soit-il, ne peut tout prévoir et organiser. La fonction et le rôle du Président sont ici à soutenir et à encourager.

De nous, va dépendre le bon déroulement de nos Conseils. Et n'oublions pas qu'il nous appartient à tous de faire en sorte que les débats se passent dans le respect de chacun et dans la courtoisie. Je dirais que si la polémique - même dure - est admise, je pense que la courtoisie doit rester de mise.

Le R.O.I. est certainement important. Il ne va pas être parfait, on va peut-être le découvrir de mois en mois. Je rappelle quand même l'importance et le rôle du Président ou de son remplaçant, même pour quelques minutes. Je le dis, Monsieur le Président, parce que c'est difficile, ce n'est pas évident, c'est nouveau, pour tout le monde, pour la majorité, pour l'opposition. Donc, à ce niveau-là, on avait envie d'être indulgents et de laisser un peu le temps faire son œuvre. Néanmoins, je dois vous avouer que nous avons assisté dans ce Conseil communal à certains incidents qui ont fait l'objet d'injures et de calomnies. J'espère qu'à partir d'aujourd'hui, de l'adoption de ce R.O.I. à l'unanimité, tout ça fera partie du passé et que certains vont abandonner ce type de communication. Quant à vous, Monsieur le Président, je vous dis que si, aujourd'hui, on a accepté la dynamique et la logique qui sont d'adopter à l'unanimité ce R.O.I., c'est aussi pour vous. Pour vous soutenir mais aussi pour vous dire parfois qu'on n'est pas contents. Et c'est vrai, le début de la séance d'aujourd'hui m'a quelque peu inquiété dans la manière dont on tanguait le règlement, qu'on applique ou qu'on n'applique pas, qu'on connaît ou qu'on ne connaît pas. Ça me pose vraiment des difficultés et je n'ai pas envie que nous passions nos séances à rappeler le règlement par-ci, par-là. Molenbeek est aujourd'hui une Commune importante de la Région de Bruxelles-Capitale et, qu'on fasse partie de la majorité ou de l'opposition, je pense qu'il nous tient tous à cœur de la défendre et de donner une image plus positive d'elle. Et l'image positive de cette Commune passe aussi par le comportement de ses élus et de ses représentants. On n'est pas un village de fous, nous ne sommes pas des sauvages. On est en démocratie, on prévoit des débats, on peut avoir des débats difficiles, on peut être en désaccord et le manifester parfois de façon intensive mais, évidemment, ne jamais dépasser les limites.

Monsieur le Président, j'insiste fortement sur le fait que vous avez un rôle qui doit se situer au-dessus de tout ça. Vous ne faites pas partie du Collège, vous ne faites pas partie de la majorité quand vous présidez, vous devez être absolument au-dessus de la mêlée, c'est la condition sine qua non pour que nos débats puissent se passer dans de bonnes conditions et pour éviter que l'un ou l'autre Conseiller se sente à un moment donné mal à l'aise ou, en tout cas, dérangé par une application à géométrie variable du règlement. Je m'arrête là, parce que je veux garder l'esprit positif qui m'anime ce soir et qui nous anime par rapport à ce R.O.I. C'est un moment extrêmement important, aujourd'hui, pour tout le Conseil communal. Aujourd'hui, on adopte à l'unanimité un R.O.I et on montre à tous les Molenbeekois, à toute cette Région, qu'on est capables, en démocratie, de se mettre d'accord sur la façon de travailler ensemble, de confronter nos idées, échanger, se froter et aussi se soutenir. Parce qu'on est là aussi pour soutenir des initiatives importantes pour les Molenbeekois et les Molenbeekois.

Je ne vais pas être très long, Monsieur le Président. Notre vote à l'unanimité, il faut l'interpréter de deux manières : une volonté d'apaisement, un souci d'être constructifs et, surtout, de soutenir le rôle qui est le vôtre. Mais nous serons là aussi pour mettre le holà quand il le faudra. Je vous remercie. Excusez-moi, si j'ai été trop long.

M. le Président :

Je vous en prie. Je donne la parole à Monsieur De Block... Bon, tout le monde aura droit à la parole, j'ai noté les noms de ceux qui ont demandé la parole... Si ça ne vous dérange pas, je passe la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Le travail a été fait avec toutes les factions. Il y a une ouverture à la discussion, aux arguments. Je voudrais vraiment interpeller et demander à cette majorité de bien respecter son propre règlement. Parce qu'il y a eu déjà un règlement en vigueur et à plusieurs reprises, on a dû rappeler le Président sur son propre règlement. Ce n'est pas un boulot facile que celui de Président, mais je pense qu'on perd de la crédibilité, du temps et de l'énergie en devant se battre pour des droits qui sont déjà acquis. Pendant le processus qui a conduit à ce compromis – je pense que c'en est un, personne n'est content à cent pour cent – j'ai trouvé important de se battre pour que les droits démocratiques du Conseiller ne soient pas limités plus que la loi n'en octroie déjà. Cela veut dire que ce Conseil communal doit être l'organe souverain de cette Commune et les Conseillers doivent donc recevoir toutes les largesses possibles pour pouvoir faire le boulot pour lequel ils sont élus par les Molenbeekois. Je m'opposerai donc à toute tentative qui irait à l'encontre de ce règlement et qui tentera de réduire cette liberté des Conseillers. J'ai introduit une interpellation pour tâter le terrain et la possibilité qu'ont les Conseillers de vérifier et contrôler toutes les décisions qui, finalement, sont prises dans l'intérêt des Molenbeekois. Il y a quelque chose qui m'inquiète quand même, c'est la pratique quotidienne de la majorité et de la Bourgmestre...

M. l'Echevin El Khannouss :

Elle vous écoute, rassurez-vous, Monsieur De Block.

M. De Block :

Je sais que les femmes savent faire deux choses en même temps, je ne sais pas si c'est le même cas pour les hommes. J'ai eu à constater plusieurs fois l'attitude où le Collège se trompe et se croit représenter la Commune entière. Il représente une partie...

Mme la Bourgmestre :

La majorité.

M. De Block :

...une partie des Molenbeekois. Il faut une majorité, mais il ne représente pas 100 % des Molenbeekois.

M. le Président :

S'il vous plaît, on laisse parler Monsieur De Block, on n'intervient pas. Merci.

M. De Block :

Donc, j'ai constaté qu'on doit rappeler à des Echevins que les avis et décisions du Collège ne représentent pas pour autant l'avis du Conseil, tant que ce dernier ne s'est pas exprimé. Ça ne s'est pas passé une fois, mais plusieurs fois. On a remarqué aussi que la Bourgmestre oublie parfois qu'elle doit parler pour la majorité et que même à l'intérieur de ce Collège, on n'a pas vraiment conscience qu'on ne doit pas parler avant que son tour n'arrive

et que c'est au Conseil communal de décider des choses. Il y a donc des pratiques qui se font à l'encontre du règlement. Je demande donc à cette majorité d'appliquer son propre règlement, de ne pas trop facilement plier les règles comme on vient de le faire pour le vote secret et je pense que cette façon de plier les règles, quand ça convient ou pas, est dangereuse. Je vais en tout cas faire preuve de bonne volonté et je trouve que ce compromis mérite d'être testé.

Une chose qui n'a pas été annoncée par le Président : on s'était mis d'accord sur le fait que ce règlement allait être aussi évalué au bout d'un an pour voir si c'est quelque chose d'utile, de fonctionnel et qui est susceptible de représenter effectivement les intérêts de tout le monde. Il fallait rappeler cela aussi. Merci beaucoup.

M. de Voorzitter :

La parole à Monsieur Van Damme Ja, nee ?

Je hebt het al zolang gevraagd.

M. Van Damme :

Dank u vel, Mijnheer de Voorzitter.

De toute façon, je vais être court parce que je constate que communistes et socialistes, tant francophones que néerlandophones, sont cette fois-ci, sur la même longueur d'onde. Je suis au milieu, entre les communistes et les socialistes francophones...

Je vais juste évoquer en quatre points, ce que viennent de dire mes collègues. Ce règlement est un bon règlement. Je suis vraiment content que nous ayons pu le faire en consensus.

Maar alles staat of valt bij de toepassing van het reglement. En daar speelt U Mijnheer de Voorzitter een heel belangrijke rol in. Ik ga vier voorbeelden geven waarvan er drie vanuit deze gemeenteraad komen die mij toch een beetje zorgen baren.

Premier point, le Président ne répond pas au nom du Collège. Vous l'avez déjà fait pendant ce Conseil en répondant au nom du Collège à l'interpellation citoyenne. Donc, premier point problématique.

Tweede punt, de Voorzitter van de gemeenteraad neemt zelf geen positie in.

Donc, il ne prend pas position lui-même, il gère les débats mais ne prend pas position, sauf au moment du vote. Mais là, vous avez dit lors du vote sur les points en urgence, qu'on vote contre. Je vous ai entendu.

Derde punt, U zorgt ervoor dat het reglement echt wordt toegepast.

Donc vous faites en sorte qu'on applique vraiment le règlement, comme l'a dit mon collègue Dirk, à côté de moi. Quant au point proposé par Monsieur Vossaert, il a tout simplement appliqué le règlement d'ordre intérieur. Et vous avez débattu pendant quasiment une demi-heure sur l'application d'un R.O.I. qui existe déjà.

Dus derde punt waar ik vragen heb. Een vierde punt waar ik vragen mee heb dat is dat discussie en dat is gelukkig nog niet gebeurt vandaag dat is als er verwijten over en weer vliegen en dat is al eens een paar keer gebeurd dat er echt verwijten naar het hoofd worden gesmeten van gemeenteraadsleden of van schepenen en dat U dan tussenkomt ten

voordele van de oppositie of ten voordele van de meerderheid gewoon op basis van het inhoudelijk reglement. Ik herhaal nog eens. Ik geloof dat het een goed reglement is maar ik geloof dat het staat of valt met uw integriteit. Het is een heel moeilijke oefening maar U bent natuurlijk lid van een politieke partij die in de meerderheid zit dus U heeft natuurlijk vanuit uw persoonlijke instelling heel veel affiniteit met een bepaalde partij in deze meerderheid maar toch bent U als voorzitter van de gemeenteraad onafhankelijk. Ik wil U het voordeel van de twijfel geven want ik denk ook heel oprecht dat U die job correct wilt doen. Maar ik denk echt wel dat er nog werk aan de winkel is. Dus wij gaan met onze fractie dit reglement goedkeuren met veel enthousiasme maar a.u.b. let erop dat U het ook laat respecteren.

Dank U.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous remercie. Dans un premier temps, je voudrais aussi saluer le travail des Chefs de groupe qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau règlement d'ordre intérieur. Il est vrai que, dans ce cadre, le Président du Conseil communal a à jouer un rôle très important, un rôle de médiation et aussi un rôle très constructif pour amener des solutions. Il faut le souligner, on parle beaucoup du Président, mais ici il a vraiment joué tout son rôle en tant que médiateur indépendant. Au niveau du R.O.I. c'est un vrai changement pour la Commune. Et j'insiste sur la bonne organisation des débats du Conseil communal qui est toujours l'organe souverain – il faut le rappeler à certains – l'avis du Conseil communal est important quand on prend des décisions pour la Commune et les habitants de Molenbeek-Saint-Jean. Par rapport aux avancées qu'on peut souligner dans le règlement d'ordre intérieur, il y en a une série. On peut parler de l'organisation de Sections réunies – on en a eu déjà trois ici – qui apportent en matière pédagogique, une dose d'informations nécessaires mais qui permettent aussi d'aborder un certain nombre de questions d'ordre technique qui permettent d'avoir peut-être un débat plus constructif et plus serein lors du Conseil communal. J'admets – et je l'ai dit quand j'étais intervenu lors d'un précédent Conseil communal – que j'attendais des membres de la majorité le respect d'un certain nombre d'engagements. Je pense qu'au niveau de l'engagement que vous avez pris concernant les questions d'actualité, vous l'avez respecté et c'est vraiment un signe d'ouverture. Et je pense que ça va être plus productif et une plus-value pour le Conseil et pour les affaires qu'il va tenir.

Concernant les interpellations des habitants, c'est aussi une possibilité maintenant de les mettre au début du Conseil et aussi la participation des différentes formations politiques représentées par les chefs de groupes : encore une fois, ça c'est une nette avancée. C'est vrai que c'est un bon règlement d'ordre intérieur. Moi, en tant que jeune Conseiller, je me réjouis de participer à cette nouvelle organisation, mon groupe politique également. Par rapport à cela, je dirais – et là je rejoins Monsieur De Block – qu'il va falloir évaluer ce règlement dans une période déterminée, au bout d'un an, pourquoi pas, et trouver peut-être des moyens d'encore l'améliorer dans les prochains mois et années.

Pour terminer, je voudrais aussi parler du rôle du Président du Conseil communal. Il est vrai que c'est une nouveauté dans la gestion d'une Commune ou plutôt d'un Conseil communal, que d'avoir ce Président qui doit être au-dessus de la mêlée, je le répète, au-dessus de la mêlée ! C'est une chose qui, sur le papier, peut paraître évidente mais qui, dans les faits, n'est pas aisée. Je me rappelle, avec un sentiment contrasté, d'avoir parfois affaire à un Président qui répondait au nom soit du Collège, et même parfois au nom de la majorité. Moi, je vous invite fortement à faire attention à cela. Je vous l'ai dit quand vous

avez été élu, Monsieur le Président du Conseil communal, vous avez toutes les compétences - je dis bien toutes les compétences - pour être à cette place. Maintenant, comme je le disais, quand on adopte un règlement d'ordre intérieur, il faut l'évaluer. En fait, cette remise en question donne plus de respect à votre fonction parce que je pense que cela va permettre un réel débat et un débat serein dans nos instances. Et on va pouvoir avancer très clairement avec l'adoption de ce R.O.I.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole. Je constate de nouveau que le Parti Islam n'a pas participé aux discussions pour ce règlement d'ordre intérieur. Je pense que, devant ce Collège, les Chefs de groupe ne sont pas égaux, c'est dommage parce que je ne représente pas moi-même, je représente une partie de la population. Bien que je sois seul ici, il n'y a pas adéquation, vous le savez très bien. En ce qui concerne le vote pour l'adoption de ce R.O.I., je m'abstiendrai. Et je l'explique par cette raison principale : la prise de résolutions, comme indiqué à la section 6, est faussée, selon moi. Pourquoi ? Parce que, d'une part, le mode de scrutin ne tient pas compte de l'avis des minorités et même s'il s'agit de fortes minorités, car vous savez très bien qu'il n'y a pas adéquation entre le nombre de représentants...

M. le Président :

Puis-je vous demander de couper les GSM, s'il vous plaît ?

M. Ait Jeddig :

J'espère qu'on m'écouterà de façon claire. Je répète, d'une part, parce que le mode de scrutin ne tient pas compte de l'avis des minorités et même s'il s'agit de fortes minorités, car vous savez très bien qu'il n'y a pas adéquation entre le nombre de représentants de ces minorités ici dans cette Assemblée et leur nombre réel à l'extérieur de cette Assemblée. Et, d'autre part, j'estime que les membres de ce Conseil ne votent pas de façon indépendante et libre. Et tant qu'on n'aura pas résolu le cœur de ce problème qui est un souci inhérent au fonctionnement de nos démocraties basé sur les partis, on ne tiendra pas compte de l'avis d'une grosse partie de la population et il y aura toujours un décalage entre le citoyen et ses représentants politiques. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Dus ik sluit mij aan bij de verschillende collega's. We hebben met de fractieleiders vergaderd. Er zijn verschillende voorstellen gedaan, positieve voorstellen. Het is niet mijn bedoeling ze allemaal te herhalen. Ik wil alleen zeggen ook voor mij is het een eerbaar compromis. Ik dacht bijna te zeggen een eerbaar compromis à la belge maar ik ga het niet doen. Er zijn verschillende punten door de collega's aangebracht die ik ook positief vind maar die ik niet allemaal ga herhalen. Ik heb ook een voorstel gedaan en het gaat meer bepaalt over artikel 33§3 waarin bepaald is dat voortaan de mondelinge en schriftelijke vragen van de gemeenteraadsleden zowel in het nederlands als in het frans

kunnen gepubliceerd worden. Ik vind dat belangrijk in het kader van het recht op informatie van de burger zowel van nederlandsstaligen als franstaligen.

Je vais vite répéter, je suis pour les citoyens et je suis aussi très favorable au travail qui a été fait. Je félicite le Président. Il a un double jeton de présence, mais quand je vois, question de relativité, tout ce qu'il fait, il fait beaucoup plus. Je félicite aussi les collègues pour le travail vraiment constructif entre les différents partis. Deuxième point, c'est un compromis, mais on peut travailler avec. Comme d'autres collègues l'ont déjà dit, dans une démocratie, il y a des compromis, chacun doit mettre un peu d'eau dans son vin, tant qu'il y a assez de vin qui reste...

Je suis content que, dans le cadre du droit à l'information du citoyen, dorénavant, les questions des Conseillers communaux ainsi que les réponses seront mises en ligne sur le site internet de la commune en néerlandais et en français. Je trouve cela important pour tous les citoyens francophones et néerlandophones de Molenbeek, qu'ils puissent s'informer sur ce qui se passe dans la Commune, sur ce que les Conseillers communaux mettent – façon de parler – à l'ordre du jour dans leurs interpellations. Voilà je me limite à cela.

Ik ga dat ook goedkeuren. Het was een compromis. Chacun a trouvé à boire et à manger dedans. Het is voor mij ok. Dank U. Ik wou mijnheer de voorzitter bedanken om op mijn vraag in te gaan om de mogelijkheid open te laten, ik wou het ook niet blokeren om vandaag erover te stemmen om de mogelijkheid open te laten om dus de tekst in het nederlands, moesten er fouten in staan, nog aan te passen. Dank U.

M. de Voorzitter :

Geen probleem. Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je voudrais, au nom de mon groupe, féliciter l'ensemble des participants à ce travail collectif. Le texte qui est devant vous, est un très bon texte, il est équilibré, c'est un consensus. Evidemment, la pierre angulaire de ce règlement d'ordre intérieur, c'est le rôle du Président, un rôle essentiel, on l'a déjà assez développé ici. Un autre point positif qui me tenait à cœur, c'est aussi qu'il donne plus de facilités d'accessibilité aux interpellations citoyennes. C'est très important que les citoyens molenbeekoïses aient la possibilité de s'exprimer, d'interpeller le Collège dans de meilleures conditions. Je me félicite de ce texte qui est un texte équilibré et un bon compromis. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Sur les constats généraux, je rejoindrai tout le monde. C'est-à-dire que, effectivement, c'est un texte dont la préparation s'est passée dans un très bon esprit, avec - je le souligne aussi - un très gros travail, derrière, de préparation du Président. J'ai entendu beaucoup de conseils au Président. En même temps, je pense que si on prend beaucoup de recul, c'est toujours la question du verre à moitié plein ou à moitié vide, je dirai que c'est un verre à neuf dixièmes plein et à un dixième vide. On a parlé beaucoup du dixième vide, j'ai envie de parler du verre à neuf dixièmes plein. Je veux viser par là tous les conseils qui sont donnés au Président, toutes les demandes qui sont faites sur son rôle. N'oublions pas qu'elles n'ont de sens que, précisément, parce qu'on a décidé de mettre un Président qui

soit indépendant du Collège. J'ai peine à imaginer qu'on aurait fait les mêmes commentaires s'il n'avait pas été un Président indépendant du Collège. C'était ce que je voulais dire.

Ce que je vois c'est qu'en réalité, effectivement, il y avait une recherche de consensus et aussi, finalement, toute une série de petites innovations qui vont dans le même esprit. C'est un esprit de bonne gouvernance, c'est un esprit de participation large, c'est un esprit d'ouverture et je dirais, même de la part de la majorité. J'entends bien, l'opposition aura toujours et parfois non sans raison, des commentaires à faire. Mais c'est quand même un bon esprit aussi d'avoir un fonctionnement assez fair-play entre la majorité et l'opposition.. D'ailleurs, c'est un R.OI. qui va semble-t-il être adopté à l'unanimité moins peut-être une abstention, mais ça ne reste effectivement encore qu'un texte. Donc, il y a la lettre et l'esprit. Et je pense que la majorité doit faire preuve de ce fair-play, mais l'opposition aussi, pour que ça fonctionne bien. C'est quelque chose qui demande la bonne participation de tout le monde.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard. Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je tiens moi aussi à vous féliciter, ainsi que tous les Chefs de groupe pour le travail qui a été réalisé, parce que je crois que c'est tout à fait remarquable. J'ai cependant une petite question. Au niveau de la Section II, interdiction de siéger, paragraphe 4, il est indiqué « *assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la Commune et dont ils seraient membres* ». Donc, je me demande si, dans le cadre de cette interdiction de siéger, le CPAS est concerné, parce que, quelque part, est-ce que nous n'apportons pas tout de même des informations à nos collègues concernant l'établissement de ces comptes et s'il ne faudrait pas plutôt, pour ce paragraphe-là, indiquer que c'est aux débats ou à la délibération que nous ne serions pas admis ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie Monsieur le Président. Je voulais saluer le travail effectué par les Chefs de groupe. Je voulais poser une question d'ordre technique : je constate que tous, aujourd'hui, nous ne respectons pas le règlement, parce que tous nous mangeons... Certes, il n'est pas encore voté, mais même après l'avoir voté, on continuera encore à manger. Mais étant donné que les Conseils communaux sont assez longs, ne pourrait-t-on pas convenir d'une certaine souplesse, peut-être pas en autorisant des plats chauds et épicés... Parce que, quand je lis l'article, ça me fait un peu peur quand même. Est-ce qu'on ne peut pas assouplir cet article, sinon on serait tous hors la loi.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je passe la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président. Mon Chef de groupe est largement intervenu sur le R.O.I. dans sa globalité. Cependant, par rapport à l'article 22 relatif aux votes à exprimer dans un isoiloir, je voudrais demander une dérogation ou plutôt une souplesse pour les Collègues qui auraient, à un moment ou à un autre, des soucis de santé, notamment de mobilité, qu'elle soit provisoire ou définitive. Tel est mon propos.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri. Alors, je vais répondre dans l'ordre. Madame Bastin, pardon, je ne l'avais pas vu, je passe d'abord la parole à Monsieur Vermeulen. Je vous en prie.

M. Vermeulen :

Je suis tout à fait d'accord avec Madame, en ce qui concerne les repas dans la salle du conseil. Ce qui est vrai aussi pour les GSM et les tablettes, parce que quand on pose une question au Collège, la moitié des membres du Conseil sont sur une tablette. Je ne sais pas s'ils font de l'internet ou des jeux, mais je ne suis pas sûr qu'ils écoutent ce qu'on dit.

Maintenant, j'ai lu le texte et j'aurais simplement voulu poser une question juridique, sans vraiment vouloir faire du droit pour le plaisir de faire du droit : la différence entre une intervention et une interpellation, je sais ce que c'est. Donc, une intervention, c'est quand on a un point à l'ordre du jour, le point est annoncé et les membres du Conseil doivent s'inscrire pour prendre la parole. Donc, vous donnez un point et il y a six personnes qui lèvent le doigt. Dans cet ordre-là, le Collège, après avoir écouté les interventions – six, pas une de plus -, répond. Je lis, à la dernière phrase : « *seul le Conseiller s'étant inscrit à l'énoncé du point bénéficie d'un droit de réplique* ». Et s'il y en a six, il faudrait six répliques ?

M. le Président :

Oui, tout à fait.

M. Vermeulen :

S'agissant de l'interpellation, en fait, on l'adresse à la Commune. En général, on écrit à la Commune pour dire qu'on veut interpellier sur tel sujet...

M. le Président :

Oui mais au niveau de l'interpellation, il n'est plus fait référence dans la Nouvelle Loi Communale au mot « interpellation » mais plutôt aux mots « question écrite et question orale » pour faire la différence. Les questions orales sont ce qu'on appelait les interpellations en fin de Conseil communal et on a donc changé le vocabulaire.

M. Vermeulen :

Supposons que c'est une question orale. Donc, on pose la question à la Commune, le Collège (la Bourgmestre ou l'Echevin compétent) donne la réponse. Alors je relis dans le texte, au niveau des questions orales : « *les autres membres qui désirent prendre la parole sur l'objet de l'interpellation disposent de deux minutes avant que la réponse ne soit donnée* ». Donc tout le monde peut intervenir lors d'une interpellation ?

M. le Président :

C'était déjà le cas. On peut se joindre à une interpellation. C'est logique, ça a toujours existé et c'est dans la Nouvelle Loi Communale.

M. Vermeulen :

On peut, quand quelqu'un fait une interpellation, dire qu'on a envie d'interpeller sur le même sujet ?

M. le Président :

Tout à fait.

M. Vermeulen :

Alors, j'ai ma réponse.

M. le Président :

Plus personne ? Monsieur Ait Jeddig, vous êtes déjà intervenu.

Madame Bastin, le texte s'inspire de celui qui se trouve effectivement dans la Nouvelle Loi Communale. Je crois que dans l'esprit du législateur c'est, effectivement, lors du débat sur le sujet lui-même et sur son vote que les personnes qui se retrouvent éventuellement dans ces organismes, ne sont pas présentes. Par contre, lors de la présentation du point, il me semble logique que les personnes qui ont la connaissance et qui peuvent transmettre les informations soient présentes. Elles se retireront donc au moment où commencera le débat et lors du vote, ça me semble logique.

C'est le texte tel qu'il existe dans la Nouvelle Loi Communale, c'est difficile d'aller changer un texte qui vient d'une loi supérieure, à laquelle on est lié.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Monsieur Didier Coeurnelle est dans la salle et je sais bien que plusieurs fois, sous la précédente législature, la question avait été posée, par exemple, quand je représentais la Mission locale par rapport à des comptes qui passaient ou ceci ou cela. Et je trouvais justement, que là pas du tout, là il n'y a pas d'intérêt personnel, c'est un intérêt qui était reconnu au niveau communal, établi au niveau de la Commune au même titre que pour le CPAS, d'ailleurs. Donc dans ce cas-là, il est tout à fait légitime que l'on reste et que l'on soit présent, que l'on prenne position également. C'est une continuité, c'est autre chose que d'avoir un intérêt personnel, parce qu'on est travailleur d'une association qui est effectivement pré-subventionnée par la Commune, etc. Donc, c'est sur cette interprétation-là que, je pense, il faut s'accorder, parce que sinon, on est complètement schizophrènes, on ne sait pas ce qu'on fait...

M. le Président :

Je vous comprends, mais je crois que ce que le législateur a voulu introduire, c'est empêcher le contrôleur contrôlé et donc ...

S'il vous plaît, quelqu'un a-t-il son GSM allumé ?

Ecoutez, nous avons repris le texte tel qu'il existait dans la Nouvelle Loi Communale. Moi, ce que je propose – et ça sera plus simple – c'est de poser une question préjudicielle au Service juridique qui pourra nous répondre sur son interprétation du texte. On va prendre les deux cas que vous avez cités, la Mission locale et le CPAS, il y a ici présents des Conseillers CPAS dont le Président qui, d'un côté, élaborent le budget et le présentent, et puis l'envoient vers la Commune pour approbation. Qu'ils donnent l'information au Conseil, c'est tout à fait normal. Mais par après, à partir du moment où ils ont, eux, voté quelque chose qu'ils nous demandent de voter, c'est différent...

Mme P'tito :

Dès qu'on a parlé de la CLES, le Collège ne peut pas se prononcer ! Et Molenbeek Sport, non plus. Objectivement, on peut demander l'avis des juristes – je suis juriste aussi, il y en a d'autres dans la salle...-, l'intérêt direct ou l'intérêt personnel, ça n'est pas ça. Là, on est représentants au nom du Conseil communal. Il n'y a donc pas d'intérêt personnel. En plus, beaucoup de mandats ne sont pas rémunérés, même s'il y a des rémunérations pour certains mandats, mais ce sont des représentations qui vont dans le sens de l'intérêt général.

M. le président :

Vous avez raison Madame P'tito. Je suis d'accord avec votre interprétation.

Mme P'tito :

Accordons-nous là-dessus pour l'avenir, ne revenons pas sur ces questions-là à chaque fois. Par contre, si quelqu'un travaille effectivement pour une association, là c'est autre chose, ou s'il est administrateur privé et n'est pas membre du Conseil communal, ça, c'est différent, je suis d'accord.

M. le Président :

Merci Madame P'tito pour ces éclaircissements. Je reconnais que je ne suis pas juriste et que donc, mon interprétation de la loi peut parfois être différente de celle d'un juriste. Et j'ai la faiblesse de croire que le juriste est plus compétent que moi pour donner cet avis.

Je voudrais répondre à Madame Tahar en ce qui concerne les repas. Le fait que ça soit introduit, c'est effectivement pour empêcher qu'on fasse le pique-nique sur les tables. Manger un bonbon, un petit biscuit ou une petite gaufre, si vous avez un petit creux quand il est deux heures du matin, je comprends et c'est tout à fait normal que chacun puisse le faire. Mais ce que je ne souhaitais pas – et j'ai pris l'exemple du débat sur la note de politique générale et où on a vu passer des paquets de chips qui se secouaient au-dessus de la tête des Conseillers – ce sont les abus. Je trouve qu'il y a quelque part un minimum de décence dans notre fonction qui fait qu'il y a une façon de le faire discrètement. Ça s'est fait à différents échelons, aussi bien sur la table du Collège que sur les tables des Conseillers, des deux côtés, et je veux donc éviter ce genre de situation. C'est la raison pour laquelle il est indiqué qu'on doit éviter de manger au Conseil.

C'est une question de latitude, on est assez adultes pour savoir comment gérer la chose. C'est toute la différence entre manger de façon discrète et manger de façon ostentatoire.

Monsieur Rekik souhaitait rajouter quelque chose comme dernier intervenant ?
Merci. Après on passe au vote.

Oui, excusez-moi, Madame Ouberri, vous m'aviez parlé de ce problème-là et je crois que là aussi c'est le bon sens qui doit prévaloir, c'est une question de bon sens de dire qu'à partir du moment où quelqu'un a un problème physique qui l'empêche de se déplacer facilement, surtout que nous savons que les Conseillers sont un petit peu coincés dans leur boîte à sardines pour ceux qui sont au milieu. Il y a effectivement toujours possibilité de faire une dérogation à cette procédure, on est bien conscients que c'est une règle générale. Mais j'insiste auprès de tous les Conseillers pour que ce ne soit pas la porte ouverte à ce que tout le monde dise : « j'ai mal au dos, donc je ne vais pas voter dans l'isoloir ».

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Oui, concernant l'article 45 je lis : « *lors des réunions du Conseil, il ne peut être fait usage d'appareils enregistreurs de sons ou d'images sans autorisation préalable* ». Je souhaiterais qu'on soit clair en ce qui concerne la communication via les réseaux sociaux et plus spécifiquement Tweeter. Avons-nous donc le droit de nous exprimer, de communiquer avec l'extérieur via des tweets ? Pouvons-nous intégrer à ces tweets des éventuelles photos ? Faut-il vous interrompre et vous demander l'autorisation à chaque moment où on souhaite tweeter ?

M. le Président :

C'est également quelque chose qui sort de la Nouvelle Loi Communale, où il est indiqué que le Conseil communal ne peut pas avoir de contact avec le public ou avec l'extérieur, en dehors des membres du Conseil pendant la séance. C'est une phrase qui est issue de la Nouvelle Loi Communale et transposée telle quelle dans le R.O.I. Nous savons qu'il est très probable que ce R.O.I. n'a pas tenu compte des nouvelles avancées technologiques et autres qui permettent aujourd'hui de communiquer de façon tout à fait différente de ce qu'on communiquait dans le temps. Pour moi, il s'agit plus d'un problème d'ordre déontologique, à chacun de dire qu'il le fait ou il ne le fait pas. Moi, personnellement, je m'abstiendrai de le faire, pas parce que je suis Président, mais parce que je considère que pendant le Conseil, je n'ai pas besoin de faire des mails ou des tweets, etc. C'est donc une question de responsabilité personnelle par rapport à ce phénomène-là. Je ne sais pas vous contrôler et je ne vais pas commencer à venir voir ce que chacun fait avec son GSM ou sa tablette. Par contre, - je vous ai fait la remarque tout à l'heure par rapport à des prises de photos pendant le Conseil, pendant qu'on est assis et qu'on est en Conseil, vous n'avez pas à prendre de photos. C'est aussi une question de déontologie, de politesse par rapport aux autres Conseillers. Si vous souhaitez prendre des photos, vous avez la possibilité de le faire au moment où nous sommes dans une interruption de séance. C'est aussi une question de civilité. Si on autorise ça, ça veut dire à ce moment-là que tout le monde peut se lever, déambuler pour faire des photos, etc. Pourquoi alors le public ne pourrait-il pas faire la même chose ? Il faut que nous ayons donc un minimum de respect pour notre fonction.

M. Rekik :

Donc, si je comprends bien, seule la presse qui vient nous rendre visite a le droit de prendre des photos et de communiquer avec l'extérieur ?

M. le Président :

Si le Président l'autorise.

M. Rekik :

Ok, merci !

M. le Président :

La presse le demande en début de séance. Maintenant, si je vois un journaliste qui prend une photo de la place où il est, je ne vais pas lui faire de remarque. Ce qui est visé ici, c'est le fait que la sérénité des débats puisse être maintenue et qu'il n'y ai pas d'enregistrement des séances de façon anarchique.

M. Rekik :

Dernière chose, juste pour vous rappeler et vous faire constater que certains membres du Collège des Bourgmestre et Echevins ici présents tweetent, communiquent avec l'extérieur...

M. le Président :

... Vous me l'apprenez...

M. Rekik :

... et je voudrais vous demander aussi s'il serait possible d'avoir comme la majorité des membres du Collège, les codes d'accès au Wifi et à Internet.

M. le Président :

Moi, personnellement, je ne peux pas vous les donner, je ne les ai pas.

M. Rekik :

Est-ce exclusivement réservé aux Echevins ici présents ou aussi aux membres du Conseil communal ?

M. le Président :

Je ne sais pas, je l'ignore. La question doit être posée au Collège. Vous allez avoir la réponse tout de suite. Mais je vais d'abord passer la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, j'ai une question technique avant le passage au vote. Par rapport à cet article, je pense que vous faites erreur en ce qui concerne l'interprétation. Et ce n'est pas de ça qu'on a discuté à notre réunion des Chefs de groupe. Ici, on parle des communications des membres du Conseil communal à l'égard du public. On a déjà vu des gens faire des appels, des signes, etc. Ça c'est strictement interdit et là je suis d'accord.

Pour le reste, les communications extérieures, ça, vous ne pouvez pas interdire à quelqu'un d'envoyer un message à sa copine, à son copain, ou à un journaliste de tweeter. Ce n'est pas possible, ça, vous ne pouvez pas l'interdire. Ou alors on se met tous d'accord sur un règlement. Maintenant, Il y a la collaboratrice de Madame Turine qui vient de prendre une photo, et très souvent il y a des photos de moi qui se retrouvent sur Tweeter, avec des gens qui travaillent pour la majorité... Si on rentre dans ce débat-là, on n'en finit plus. Là où je suis d'accord – et je pensais que c'était ça la question au départ de Monsieur Rekik – c'est

que la courtoisie entre membres du Conseil veut et voudrait que si, par exemple, quelqu'un prend une photo, si je prends en photo Madame Dina Bastin et que j'ai envie de la voir dans mon GSM, le minimum, c'est que je lui demande l'autorisation. Donc, la courtoisie veut ça, mais n'allons pas plus loin dans la discussion, dans le débat.

Une expérience très désagréable et négative qui est arrivée à mes camarades et moi, il y a quelques années avec ce type de personnage qui vient filmer, on ne sait pas qui ils sont et je peux vous dire que ça se retrouve dans des mains ou politiquement c'est tout à fait incorrect. Donc n'allons pas plus loin, je pense qu'il faut l'interpréter par rapport aux communications avec le public. Ici, on doit parler entre nous, on s'interpelle entre nous, on n'est pas là pour exciter la foule et le public. Voilà point barre, punt aan de lijn.

Moi je reviens à la question que voulais vous poser avant le vote, ce n'est pas un manque de confiance, mais je suis un petit peu... J'avais eu une frayeur déjà dans la semaine quand il y eu un échange de mail où vous aviez envoyé..., je ne sais plus ce que je dois dire ici une autre version du R.O.I. au Secrétaire. Je ne vais pas dire que je ne vais pas vous faire confiance, mais ce soir, je reçois une autre version sur la table. Moi, je n'ai pas encore pris le temps de lire tout. Je ne vais pas demander une interruption de séance pour lire article par article. J'ose espérer qu'on peut vous faire confiance, mais il est clair que pour moi, j'adopte le R.O.I. qu'on a eu entre nous et qui nous a été communiqué par e-mail. S'il devait y avoir des différences avec ce qu'on a aujourd'hui sur la table, attention je ne fais aucun procès d'intention, d'ailleurs la preuve c'est que j'accepte quand même de voter malgré que je n'ai pas eu le temps de lire ce document. Mais je voudrais quand même que vous évitiez ce genre d'amateurisme à l'avenir ! C'est un document qui est extrêmement important. Voilà on ne peut pas jouer avec ça.

M. le Président :

Je vais répondre d'abord à Monsieur Rekik et puis je reviens sur ce que vous avez dit. Monsieur Rekik, il existe effectivement un système Wifi, mais qui aujourd'hui malheureusement n'est pas capable d'absorber tout le monde. Il semblerait qu'il soit en ordre de modification et quand ce sera fait, vous recevrez les codes pour pouvoir vous y brancher également.

Mme P'tito :

Juste un détail, pour l'accessibilité des documents : je ne jette la pierre à personne, ça n'est pas le but, mais concrètement, lundi matin, c'est vrai qu'aucun document n'était disponible au Secrétariat communal. C'est vrai et donc je plaide vraiment pour que ce qui est prévu dans le R.O.I. soit d'application réelle pour permettre effectivement... Alors, je sais bien qu'il y a le fameux programme BO machin..., mais je n'ai pas toujours l'occasion d'être tout le temps sur ce programme. Parfois, ça complique même un peu plus les choses de voir ce qui est d'un côté ou ce qui est de l'autre. Voilà, mais soit, je salue quand même l'initiative de ce BO, mais globalement je dirai qu'il faut vraiment que les documents soient accessibles plus rapidement. Ça aurait par exemple évité d'avoir cette remarque par rapport au R.O.I. aussi.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. Je vais encore céder la parole à Monsieur Berckmans et puis à Madame Turine qui demandait la parole et après je ferai les réponses et on passera au votes. Merci.

M. Berckmans :

Ik wil nog een kleine tussenkomst doen omdat ik in de tussenkomst van Mijnheer Rekik een beetje betrokken was over artikel 45. Dus er zijn Gemeenteraadsleden die al fotos gemaakt hebben vanuit die hoek. Ik zag dat dan op Tweeter. Daar zijn ook mensen extern die de foto van Mevrouw de Burgemeester en mij samen op tweeter zetten dat komt dan op Télé Bruxelles t'is misschien niet allemaal deontologisch maar het is gratis publiciteit dus ik kan er mij niet tegen verzetten.

Je le dis vite en français. Avec l'intervention de notre collègue, Monsieur Rekik, à l'article 45, au sujet des photos, c'est déjà arrivé que de ce côté-là, une photo ait été prise. Ensuite, ça se trouve sur Tweeter. Il y a déjà des gens qui ont pris des photos qui se trouvent sur mon site et puis qui les mises sur tweeter, comme par exemple la photo de Madame la Bourgmestre et moi. Puis ça arrive sur Télé Bruxelles et il y a plein de choses qui ne sont pas correctes, mais comme c'est de la publicité gratuite pour moi, je ne vais pas m'opposer. Merci.

Mme Turine :

Je me permettais de demander la parole parce que je suis assez sensible à tout le débat sur la question de ce qu'on peut publier ou ne pas publier pendant les Conseils communaux. Je pense que les Conseils communaux doivent rester publics, donc il doit y avoir des facilités par rapport à l'accessibilité de ce qui se passe au sein du Conseil communal. En même temps, cette règle de dire : voilà sans autorisation préalable, on ne peut pas prendre de photos, ni filmer, me paraît effectivement importante pour être sûr qu'il n'y ait pas de dérapage déontologique, comme celui dont vous avez fait part à Monsieur Ikazban. Je me demandais si la suggestion qu'on pourrait faire, ne serait pas de dire qu'une fois qu'on sait quelles sont les raisons pour lesquelles on prend les photos, que ce soit la presse, que ce soit les Conseillers communaux, dire qu'il y a ici une autorisation préalable et qu'elle soit définitive, qu'on ne doive pas à chaque fois faire la demande avant chaque Conseil communal. Mais si tel journaliste ou tel Conseiller communal demande l'autorisation de pouvoir prendre des photos ou filmer pendant le Conseil communal, que ça se fasse pour l'ensemble de la législature pour faciliter quand même le travail de publication et la publicité des conseillers communaux auprès des personnes, soit dont c'est le métier, soit parce qu'ils font partie du Conseil communal et donc connaissent les règles de déontologie liées à la communication. C'est une suggestion que je fais. Voilà on ne faisait pas partie du groupe de travail, c'est le travail du Conseil communal, mais je me permets de suggérer ça.

M. le Président :

Voilà Monsieur Ikazban, pour répondre à ce que vous avez dit, et je crois que j'avais été, enfin j'ai cru que ce que j'avais dit précédemment au moment où j'ai répondu en partie à Monsieur Rekik par rapport de l'utilisation de média etc., que justement ce texte a été créé précédemment pendant d'autres circonstances. Pour répondre à d'autres problèmes et que donc effectivement aujourd'hui si quelqu'un utilise les médias sociaux, comme on dit, pour des communications et qu'il est ici présent au Conseil, on sait difficilement l'interdire. Voilà, mais je crois qu'il est important malgré tout que quelque part cela se retrouve, parce que cela permet, si jamais il y a un débordement quelconque dans une situation particulière, de pouvoir réagir par rapport à ce règlement, c'est un garde-fou.

La proposition de Madame Turine est également une proposition intéressante, mais je crois qu'il faut qu'il y ait une demande particulière qui soit faite par chaque organe de presse et alors à ce moment-là, on pourra la leur donner au cas par cas. Mais je ne suis pas favorable de partir sur une règle générale, parce qu'il ne faudrait pas non plus que l'on ouvre la porte à des choses qui se passeraient sans contrôle.

Je crois qu'on a fait le tour de la question... On ne va pas passer le Conseil communal là-dessus. Je n'ai pas de problème, c'est un débat qui me plaît. Monsieur Lakhloufi, le débat s'est passé correctement et clairement. Tout le monde peut s'exprimer, c'est un règlement qui doit être accepté, c'est un débat qui doit être mené. Monsieur Ikazban, Monsieur Lakhloufi, le débat est normal dans ce genre de choses, si c'est quelque chose qui va faire fonctionner le Conseil. Donc, je crois que tout le monde a le droit de s'exprimer et que s'il y a le moindre problème, il faut qu'il soit débattu avant qu'on le vote et pas après.

Je donne la parole aux deux dernières personnes : Monsieur Vossaert et Madame P'tito après.

M. Vossaert :

J'étais déjà intervenu sur le point et je trouve normal que je puisse réagir. Par rapport à la proposition de Madame Turine, puisqu'on a discuté très longuement de ce point, l'article 45, et qu'on avait déjà pu obtenir un consensus entre les Chefs de groupes à ce sujet, pourquoi pas alors discuter dans un autre lieu entre Chefs de groupes, sur peut être une proposition concrète, avec une proposition d'amendement qu'on pourrait voter lors d'un prochain Conseil communal. Mais en tous les cas, on pourrait déjà voter aujourd'hui le R.O.I. et pourquoi pas alors en discuter ensuite entre les chefs de groupes, pour essayer de trouver une solution.

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président. Par rapport toujours à cet article 45, en effet, je pense que si on veut filmer à un moment donné parce qu'il y a quelqu'un qui demande l'autorisation effectivement de pouvoir filmer, je pense que ça doit être..., moi je serai plus réservée que Madame Turine, c'est-à-dire que je pense qu'il faut le faire à chaque fois. Il faut vraiment expliquer aussi pourquoi on veut filmer. Si ce n'est pas la presse, je pense qu'à un moment donné, il faut savoir à quoi ça sert. Je trouve que c'est important, enfin nous trouvons. Par rapport aux images, donc là aussi nous trouvons normal, en tant que Conseillers communaux, qu'à un moment donné, on fasse des petites photos, etc., qu'on mette sur tweeter ou ailleurs. Certes, il ne faut pas faire avec ces outils-là quelque chose qu'on ne ferait pas avec d'autres outils. Je pense que ça, c'est toujours un principe de base, qu'on garde les règles de bienséance, mais pour le reste, enfin si des personnes ne veulent pas, absolument pas non plus être photographiées, parce qu'on est quand même des mandataires publiques ici... Voilà, quand est à huis clos, évidemment qu'on ne peut pas filmer, évidemment qu'on ne peut pas enregistrer, évidemment qu'on ne peut pas photographier ou tweeter. Si on est à huis clos, on est à huis clos, point. Si on est en séance publique, à un moment donné, c'est vrai qu'il faudrait trancher et donc voilà, désolé de prendre un peu de temps, mais je pense que c'est important pour que l'on s'accorde pour l'avenir et pour les années qui nous restent justement à vivre avec ce règlement d'ordre intérieur que l'on s'accorde sur ces règles et donc qu'à un moment donné, on puisse trancher vraiment assez définitivement et que vous soyez effectivement l'arbitre d'éventuelles interprétations divergentes si par exemple Madame Bastin ne veut pas être sur les photos et c'est son droit. Donc voilà, même si elle est mandataire publique, mais il faut le dire. Je pense que c'est important et il n'y a pas de mal à ça. Si le Monsieur qui était là tout à l'heure et qui interpellait par exemple, bien là, je conçois que lui, il n'est pas un mandataire public, on ne va pas le photographier s'il n'est pas d'accord avec ça. Donc voilà, parce qu'on ne va pas publier, parce qu'il a un droit à l'image et qu'on ne va pas publier ça effectivement, comme ça à l'importe pièce. Par contre, s'il est d'accord, et bien alors on peut peut-être y aller et ainsi de suite. Voilà, il y a quand même des principes de base qui peuvent être ceux-là.

M. le Président :

C'est pour ça, Madame P'tito, que dans le règlement actuel, l'autorisation doit être demandée pour le faire. Il y a une évaluation qui doit se faire d'ici un an, un an et demi, au moment où on aura eu suffisamment de Conseils que pour voir vérifier que le R.O.I. que nous allons voter aujourd'hui, correspond exactement à la réalité de ce que nous voulons qu'il soit. Donc, je propose que ce débat-là, nous l'ayons à ce moment-là. Si jamais nous constatons qu'il y a un souci, je crois qu'il faudra lister les problèmes au fur et à mesure. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Ah oui, sur la version, là, je bats ma coulpe. C'est moi qui ai envoyé un mail en ayant rattaché la version sur laquelle nous avons travaillé précédemment avant la dernière modification. Je peux garantir que celle que vous avez aujourd'hui dans vos mains, c'est la dernière parce qu'il y a un signe distinctif, c'est la numérotation des pages qui sont des boules en dessous et donc c'est la dernière version, parce que c'est la seule version dans lesquelles il y a des boules, et en plus elles sont bleues. Ce sont des boules bleues !

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Est-ce qu'on peut adopter ce R.O.I.?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 40 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 40 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Merci beaucoup pour cette unanimité, et encore une fois un grand merci pour le travail qui a été accompli. J'espère que ce R.O.I. pourra servir dans d'autres Communes. Il faudra que je me souvienne de tout ce qui se trouve dans ce R.O.I., dès le prochain point. Ça va être dur !

**10. Institut Decroly ASBL - Démission d'une représentante de la Commune.
Instituut Decroly VZW - Ontslag van een vertegenwoordigster van de Gemeente.**

M. le Président :

Nous actons la démission de Madame Pascale Vincent. Pas de problèmes ?

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans ?

M. Berckmans :

Juist ter informatie. Ik zie dat er verschillende punten over de vzw Decroly zijn.

M. le Président :

Ja twee. Een persoon die afscheid neemt en een persoon die de plaats neemt.

M. Berckmans :

Ja gewoon een kleine informatie. Ik weet een aantal zaken maar niet alles. Wat doet de vzw Decroly ?

M. le Président :

Mevrouw Vande Maele ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est une école d'enseignement spécial en fait, qui est gérée par plusieurs Communes et Dina Bastin est dans le Conseil d'administration depuis plusieurs années et elle peut peut-être vous en parler plus longuement.

M. Berckmans :

Is er een band met Decroly in Schepdaal ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Non, non, c'est à Uccle.

M. Berckmans :

Want de gemeente heeft ook een terrein in Schepdaal maar dat is iets anders. Voor speelpleinen ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ça, je ne connais pas. Donc ici, il s'agit d'un Institut d'enseignement spécialisé qui se situe à Uccle.

M. le Président :

Madame Bastin vous souhaitez apporter une précision à Monsieur Berckmans ?

Mme Bastin :

Oui, ce que la Commune représente par rapport à ça ...

M. le Président :

Ça pourrait être mis à l'ordre du jour de Sections réunies. Si quelqu'un de l'opposition souhaite être Administrateur au niveau de Decroly, il peut présenter sa candidature me dit Madame la Bourgmestre. Qu'il le fasse savoir à Madame la Bourgmestre ou à Madame l'Echevine en charge qui est Madame Vande Maele. Merci. Ok. On peut acter la démission de Madame Vincent ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

**11. Institut Decroly ASBL - Désignation d'un nouveau représentant de la commune pour siéger dans les organes de gestion.
Instituut Decroly VZW - Aanstelling van een nieuwe verrtegenwoordiger van de gemeente om in de beheersorganen te zetelen.**

M. le Président :

Pour remplacer Madame Vincent, la candidature de Madame Patricia Vande Maele comme Administratrice au niveau de Decroly. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

**12. Plans d'investissements pour des fonds destinés au paiement des pensions futures (non solidarisées et mandataires communaux).
Investeringsplan voor de fondsen bestemd voor de betalingen van de toekomstige pensioenen (niet-gesoliariseerde en gemeentelijke mandatarissen).**

M. le Président :

Il s'agit d'investir auprès de BNP Paribas, dans un plan target click fun, 5 millions d'euros, avec une garantie capital à 100% sous la forme d'un lissage des investissements, afin de pouvoir disposer des fonds sans frais à diverses maturités. Des questions ? Mijnheer De Block, Madame Piquard. Qui d'autre souhaite s'inscrire ? Monsieur Ait Jeddig.

Merci, ik geef eerst het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Vu la réalité de la crise, vu qu'on a eu quelques banques qui se sont plantées, je voudrais savoir quelle est la réalité derrière la mention : « avec garantie de capital à 100% ». Est-ce que cette garantie qui est couverte par l'Etat belge, oui ou non ?

M. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer De Block.

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, je voulais juste savoir, par rapport au nouveau règlement qu'on vient de voter, de mémoire, mais là, je ne suis pas certaine, est-ce que Madame Vande Maele n'est pas employée à la banque BNP Paribas ?

Mme L'Echevine Vande Maele :

Oui.

Mme Piquard :

J'aimerais autant qu'elle ne participe pas au vote, alors ! Merci.

M. le Président :

Monsieur Van Leeckwyck non plus, alors. C'est tout Madame Piquard ?

Mme Piquard :

Oui, oui. Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

Monsieur Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Ma question rejoint celle de Monsieur De Block, je voudrais savoir par qui cet investissement est garanti à 100% ? Je voudrais simplement signaler que je voterai contre et je m'explique, enfin plutôt je n'explique pas pourquoi nos Politiques continuent à entretenir, ce que je qualifierai, de liaisons dangereuses, avec ces banques privées. On devrait quand même tenir compte de la crise et du crash bancaire de 2008 et savoir qu'on est toujours en train de payer les pots cassés de Dexia etc. Voilà, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur De Block, pour répondre à votre question, la garantie dans un premier temps est étatique. Il faut savoir qu'un ensemble de pouvoirs publics font des placements au sein des banques, que la Tutelle régionale approuve donc ces garanties du capital. Donc un ensemble de pouvoirs publics déposent de l'argent auprès de ces banques pour pouvoir récupérer leur capital à 100%. Il n'y a pas de garantie étatique directe, mais voilà, il y a des garanties à concurrence de 100.000 euros. Les 5.000.000 d'euros ne sont pas garantis par les pouvoirs publics. Il n'y a aucune institution bancaire qui garantit une somme aussi importante. Enfin l'Etat ne garantit pas de placements aussi importants. Par conséquent, la garantie est privée. C'est la banque qui apporte une garantie à 100%, la formule est de récupérer son capital à 100%. Cette garantie est approuvée par la Tutelle régionale. Donc, ça veut dire que la décision qui passe aujourd'hui au Conseil doit faire l'objet de l'approbation de la Tutelle régionale. La Tutelle régionale considère que c'est effectivement une garantie.

M. le Président :

Non, non, ce qu'il y a, c'est que l'Etat garantit jusqu'à 100.000 euros. Par contre, d'après ce que j'ai compris...

M. l'Echevin Haouari :

Je peux reformuler si vous voulez.

M. le Président :

Allez-y !

M. l'Echevin Haouari :

Il y a une garantie étatique jusqu' à concurrence de 100.000 euros, pour tous les placements, qu'ils soient privés ou publics. Juste pour répondre à la question de Monsieur De Block, par rapport à la garantie étatique, les placements ne seront pas garantis par l'Etat, ils seront garantis par l'Institution bancaire. La Tutelle impose que la Commune place son argent dans des institutions qui garantissent le capital à concurrence de 100%. C'est ce que fait la Commune.

Nous ne sommes pas les seuls à le faire, d'autres le font et ça ne pose pas de problèmes. La seule chose qui est garantie par l'Etat, ce sont les 100.000 euros sur le compte. C'est pour répondre à la question par rapport à la garantie étatique.

M. de Voorzitter :

Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Je ne comprends pas pourquoi. C'est un raisonnement un petit peu bizarre. Nous avons trop d'argent et nous allons le donner, l'investir, le donner à des banques privées pour en faire de l'argent où finalement, on a aucune garantie. Tandis qu'en tant que Commune, depuis des années, nous n'avons plus de banque publique pour emprunter, faire des emprunts, pour réaliser les investissements nécessaires comme dans les logements sociaux. Donc moi, je vais m'opposer à cette mesure et j'aimerais bien que cette majorité et ce Conseil donne un signal clair. Moi, je ne comprends pas ce qui se fait exactement. Pourquoi on a retiré certains fonds d'une banque privée, AG Assurance c'est ça, pour maintenant les placer ailleurs dans une autre banque privée, si j'ai bien compris. Pourquoi ces pensions ne sont plus garanties par la sécurité sociale en tant que telle et pourquoi on ne prend pas position vis-à-vis de cela.

M. le Président :

Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président. Donc, je vais faire un peu l'historique de cette somme qui est placée aujourd'hui. En 2010, la Commune a décidé de passer au système sur les dérivés de pensions au sein de l'ONSSAPL. Auparavant, la Commune avait un fonds de pension qu'elle gérait elle-même et par conséquent elle payait elle-même ces pensions, les pensions des travailleurs qui étaient pensionnés. En 2010, étant donné que la Commune est passée au système de l'ONSSAPL, elle a pu récupérer les fonds qu'elle avait placés jusque-là. Ces fonds s'élevaient à une somme considérable. La Commune de Molenbeek avait le montant le plus important par rapport aux fonds de pensions. A cette époque-là, les fonds ont été placés dans différents placements. Trois placements ont été faits. Deux de ces placements sont arrivés à échéance cette année. Donc, il faut les replacer. C'est une

obligation régionale. La Région impose à la Commune de faire fructifier cet argent, de ne pas le laisser dormir sur un compte courant et étant donné qu'actuellement les comptes à terme représente un intérêt créditeur très bas, autour d'un pourcent, la Commune, comme elle l'a fait en 2010, les met dans des placements plus rémunérateurs.

Il faut savoir que cet argent ne peut pas être utilisé pour des logements comme vous le signalez. C'est la Région qui nous l'impose. Maintenant, avant et je ne parle pas de ce qui s'est passé avant, je parle d'aujourd'hui, cet argent est considéré comme provenant du fonds de pensions, la Commune ne peut l'utiliser que pour payer les pensions et pas toutes les pensions, uniquement les pensions des personnes qui ne cotisent pas au système de l'ONSSAPL. Ça veut dire que les personnes qui sont parties à la pension avant 2011. Si vous vous souvenez lorsqu'on a présenté le budget, on a parlé d'un montant d'un million trois cent mille euros représentant les pensions des non solidarisés, un million d'euros pour les fonctionnaires et trois cent mille euros pour les anciens mandataires. On ne peut utiliser l'argent, ces 21 millions d'euros appartiennent à la Commune, mais la Commune n'est pas libre de les utiliser comme elle le veut. Il faut qu'ils soient utilisés uniquement pour payer les pensions des non solidarisés. Il faut un plan d'utilisation qui doit être approuvé par la Région bruxelloise. Le plan d'utilisation a été envoyé il y a quelques semaines à la Région bruxelloise pour son approbation. Ça veut dire que la Région va nous dire le montant maximum qu'on peut utiliser de ce fonds pour payer les pensions.

M. le Président :

Je voudrais vous dire que nous sommes dans le nouveau R.O.I. et donc, à partir du moment où un point est présenté, chacun a le droit de présenter son interpellation et ensuite l'Echevin répond et ensuite les Conseillers ont la possibilité de rajouter un commentaire et exclusivement ceux qui se sont inscrits pour ce point. Alors je peux comprendre que ce point-ci est un point délicat, que des questions peuvent se poser, car ce n'est pas une matière qui est facile, donc je vais encore faire une dérogation, mais ne venez pas me reprocher par après que je n'aurais pas respecté le règlement. Donc je vais commencer par donner la parole à Monsieur Ikazban, à Madame Ouberri, à Madame Piquard, à Monsieur Ait Jeddig mais qui lui, de toute façon, était un intervenant primaire, donc lui il y a pas de souci. Je donnerai aussi la parole à Monsieur De Block, à Monsieur Léonard.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président de me redonner la parole malgré tout !

J'ai bien raison de souhaiter la bienvenue au nouveau Président qui sait faire preuve de souplesse quand il le faut. Donc ici, je pense que l'explication que vous avez donnée ici est un peu plus claire. Il s'agit bien de ce qu'on a investi au niveau de l'ONSSAPL, mais à l'époque, c'était un one shot. Donc ici, c'est arrivé à échéance et on refait une opération. Mais vous avez précisé que c'est garanti à 100%. Voilà, c'est confirmé. C'est garanti à 100% et c'est utilisé pour payer les pensions. Donc, dans ce cadre, notre groupe ne peut que soutenir, parce que je pense qu'on ne peut pas mettre la Commune encore plus en difficulté et le risque de ne plus pouvoir payer les pensions des gens. Ça, évidemment, ce n'est pas possible. Ça vous fait rire ? Et bien écoutez, j'explique simplement pourquoi on va soutenir ce point !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Entre temps, j'ai eu pas mal de réponses à mes questionnements. Je voulais juste m'assurer qu'il ne s'agit pas d'un capital à risque et qu'on a une garantie. Je me pose la question de savoir, au-delà de la quotité garantie par la Région, si la banque privée qui prétend apporter sa garantie sur l'ensemble, si elle tombe en faillite, qu'est-ce que ça devient ? Alors pour moi, ce n'est plus une garantie bancaire parce que je ne comprendrais pas à quel titre, une banque privée, pourrait garantir pratiquement toute la somme. J'ai une question subsidiaire, les placements qui sont faits, c'est dans quelle branche ? C'est la branche 20, 21 ou une autre branche ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri. Est-ce que je peux demander aux Conseillers d'avoir le respect des intervenants s'il vous plaît ?

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

En fait, j'ai deux questions. Tout d'abord, c'est de l'argent qu'on place, si j'entends bien. Dans quelques temps, on va voter plus que probablement que les placements au-delà de 10.000 euros seront ponctionnés de 15 %. Qu'est-ce qui restera comme bénéfice de cette opération ? Et la deuxième question, pourquoi le choix de cette banque-là ? Je vais dire par rapport à Belfius qui est peut être une banque, comment dirai-je, oui mais non qui représente l'ancien Crédit communal, je suis désolée, pourquoi pas Belfius donc ? Voilà !

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Effectivement, là je donne un élément de réponse, même si je ne connais pas tous les détails. Ça pourrait être intéressant de savoir de manière un peu plus précise qui donne la garantie. Je précise que dans ce genre de placement, en fait, ce que l'organisme financier fait, c'est qu'il achète lui-même des instruments financiers qui garantissent une seule chose, c'est qu'à la fin, votre argent est investi et à la fin vous retouchez au moins le montant que vous avez investi et ça c'est une construction financière qui est faite de manière à s'assurer que ça soit le cas. Alors après, si la banque fait faillite, là je ne suis pas à même de vous répondre et ça ne devrait pas poser de problème, puisque c'est une Sicaf et l'argent qui est là, continue à vous appartenir. Simplement, la banque ne sera plus à même de garantir qu'à la fin du processus, ce sera toujours bien 100% de votre capital que vous toucherez. Donc, ce que vous prenez comme risque, je ne promets pas que ce soit ça. Mon interprétation, c'est que ce que vous prenez comme risque dans ce cadre-là, si la banque fait faillite, c'est que vous n'avez plus la garantie des 100%, mais si c'est investi dans un véhicule type Sicaf dont vous êtes le propriétaire, vous restez le propriétaire de cet argent, mais vous n'avez

plus la garantie que ce sera remboursé à 100%. Ce n'est pas la même chose que sur un compte à terme par exemple. Un compte à terme, vous êtes des déposants et l'Etat donne une garantie, mais vous êtes des déposants parmi les autres et on verra ce qui reste une fois qu'on aura remboursé tout le monde. Vous n'êtes plus d'une certaine manière les propriétaires de votre argent, en tout cas vous êtes à égalité avec tous les autres. Si c'est une Sicaf, qui est un véhicule indépendant, vous restez les propriétaires de votre argent. Voilà mais ça, ça demanderait confirmation.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je continue à croire que c'est de la spéculation et confier son argent, enfin surtout quand il s'agit de fonds de pensions - et on parle de retarder le moment de prise de la retraite - donc c'est vraiment risqué. En fin de compte qui va garantir cet investissement ? L'Etat et se sera de nouveau au citoyen à payer et il continuera à payer ! Il est pressé, pressé comme un citron et il restera le pauvre petit contribuable, voilà esclave des temps modernes.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai bien compris qu'on n'a pas compris ! Voilà, on a déjà fait l'erreur une première fois en investissant dans des parts Dexia. On a perdu cet argent avec le même motif, c'est-à-dire rentabiliser les moyens que la Commune a. On a fait une première fois une grosse erreur, s'il vous plaît, ne la faites pas une deuxième fois. Vous demandez au Conseil de voter sans aucune information, sans aucune alternative. Est-ce qu'on a réfléchi à investir cet argent, par exemple en l'investissant dans des bons d'Etat, dans des obligations d'Etat ? Oui ou non ? Là au moins, on est sûr que l'Etat garantit, parce que désolé, les 100% garantis par le privé, je suis désolé, ça n'existe pas !

Je voterai contre et je trouve ça irresponsable que ce Conseil va voter sans savoir les risques exacts. Donc je trouve ça vraiment irresponsable, chacun ici doit voir s'il va prendre, s'il ose prendre cette responsabilité aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste une petite précision. Donc, on vient avec un placement, en fait qui arrive après un autre qui est arrivé à échéance. Est-ce que vous pouvez dire, parce que moi je n'ai pas les chiffres en tête, le placement précédent qu'est-ce qu'il a rapporté à la Commune ?

Deuxièmement, je ne sais pas si c'est possible de le dire maintenant en tout cas, parce qu'alors, ça peut éclairer un peu, parce que je peux comprendre l'inquiétude des Conseillers, mais qu'est-ce que le précédent placement de ces APL a rapporté à la Commune ?

Au départ, la dernière fois c'était un one shot, on limitait un peu les risques. Ici, ma question c'est : pourquoi cinq ans ? Parce que cinq ans, c'est quand même long. Donc, les placements, c'est déjà très risqué, mais cinq ans, ça me semble quand même un petit peu long ! Voilà ça c'est ma deuxième question. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Oui Monsieur le Président, je voulais savoir, parce qu'il s'agit quand même d'un montant très important, et ici, dans le texte qui est présenté, on dit que donc il y a des offres qui ont été soumises par BNP Paribas et Delta lloyd. Mais je voulais savoir, la décision, comment elle a été prise ? Quelle a été la procédure ? Est-ce qu'il y a eu désignation éventuellement des experts pour ça, ou bien c'est avec les ressources internes de la Commune ? Sans préjugés ni même avoir une quelconque critique par rapport au service, mais je voulais savoir s'il y a vraiment un groupe d'experts qui a mené à ce choix, parce que c'est quand même des montants très importants ! Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Donc je vois qu'ici le choix s'est porté vers le groupe BNP Paribas et Delta lloyd. Alors je voulais savoir quels ont été les critères pour pouvoir avancer et conclure à la possibilité de mettre ce capital dans ces groupes bancaires ? Y a-t-il eu une étude comparative, sachant que le monde bancaire est une jungle et que certains groupes s'investissent de manière beaucoup plus éthique que d'autres ? Y a-t-il eu une étude comparative ? Y a-t-il eu un choix qui a été fait par défaut ? Donc je voulais obtenir plus de détails par rapport à cela. Pourquoi ces deux groupes-là ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

La parole est à Monsieur Haouari et après ça, nous passerons au vote.

M. l'Echevin Haouari :

Je vais regrouper les questions, puisque plusieurs se rejoignent. Donc, par rapport au choix, en 2010 ma Collègue, ici à ma droite, a proposé à l'ancien Conseil de faire des placements. Trois placements ont été faits. Donc les deux ici qui sont arrivés à échéance ont rapportés un peu plus de 600.000 euros. Il y en a un qui est toujours en cours de cinq

ans et qui va rapporter à la Commune 500.000 euros. Donc le capital est garanti et bien sûr la Commune a pu dégager des intérêts créditeurs très importants. Donc il est bien sûr, il serait irresponsable et d'ailleurs la Région nous oblige à faire fructifier cet argent, de le garder sur un compte courant, de le mettre sur un compte qui rapporte moins d'un pourcent. En plus, ces intérêts créditeurs seront frappés d'un précompte mobilier de 25% et non de 15%. Madame Ouberri, ça a été révisé récemment par le gouvernement Fédéral. C'est 25%, ça a été révisé.

Par rapport à la question de savoir si c'est de la branche 21 ou l'autre branche, honnêtement je ne peux pas vous répondre directement. Par contre, je peux vous rassurer, ces banques ont soumis une charte éthique qui est approuvée par les autorités belges et l'ensemble des pouvoirs publics qui ont de l'argent à placer, les placent auprès de ces banques-là.

Pourquoi le choix de ces banques-là ? Comme je l'ai dit, on a placé en 2010 des sommes auprès de ces banques qui ont bien rapporté. Ces banques sont venues à la Commune, elles ont proposé des produits intéressants, étant donné que la première expérience avait été fructifiante pour la Commune, on a pu dégager des intérêts importants donc on continue l'expérience avec d'autres produits.

M. le Président :

Madame Ouberri, je crois que l'Echevin vous a compris. Il va répondre.

M. l'Echevin Haouari :

Ecoutez, lors de la crise en 2008, il y a deux ou trois banques qui ont failli tomber en faillite. L'Etat est intervenu, comme le rappelait Monsieur Ait Jeddig. Mais alors, si on vous suis, tout le monde doit arrêter de mettre de l'argent dans un compte bancaire. Je peux quand même préciser que ces deux banques représentent au niveau de l'Europe, les groupes les plus fiables. A la conférence des Receveurs, le Receveur communal m'a confirmé que l'ensemble de ses Collègues font confiance à ces deux groupes.

Pour répondre à la question de Monsieur Gjanaj au niveau de la sélection, j'ai bien dit qu'on recommence avec les mêmes.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Ah, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, je ne suis pas un spécialiste de cette matière. Je ne vais pas m'improviser spécialiste. Moi je sais simplement que précédemment, on avait fait l'opération, mais c'était un one shot, c'était court dans le temps. Ici, c'est plus long et j'avoue qu'il y a des explications qui ont été très claires, mais d'autres par contre qui sont un peu confuses et inquiétantes. Moi, j'ai suggéré et j'ai demandé si c'était une obligation que ça passe absolument aujourd'hui. J'avoue, enfin dans mon groupe, on réfléchit et j'aimerais bien une interruption de séance, d'ailleurs éventuellement si vous voulez passer au vote, vous n'allez pas avoir notre vote. Je vais dire moi que je demande simplement une interruption, parce que voilà, on ne va pas improviser une décision. C'est tout, c'est normal quand même. Au départ, ma première réaction n'était pas négative. Je l'ai dit dès le départ. Ça concerne les pensions et les garanties que l'Echevin semblait donner me convenaient. Mais j'avoue

qu'avec l'échange qu'on a eu maintenant, certaines explications posent un peu question. C'est normal qu'à un moment donné, dans mon groupe, on puisse se concerter avant de passer au vote. Puisque vous voulez absolument forcer un vote, moi je voudrais une interruption de séance par rapport à ce point.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, le Collège a demandé à ce que nous passions au vote. J'ai Monsieur Berckmans qui demande encore la parole. J'ai vu que Monsieur Van Leeckwyck souhaitait la parole également, ainsi que Monsieur Gjanaj. Je crois que la matière est compliquée, c'est exact. Je peux comprendre que certains Conseillers ne suivent pas.

Vous voulez vous concerter pendant deux minutes ? Je fais une suspension, mais de deux minutes. La séance est suspendue deux minutes.

*La séance est suspendue deux minutes.
De zitting wordt voor twee minuten geschorst.*

M. le Président :

Nous reprenons la séance et nous sommes donc au point 12. Monsieur Ikazban vous souhaitez intervenir avant le vote ? Monsieur Ikazban, j'ai Madame Piquard qui me fait des grands gestes. Monsieur Ikazban, on a interrompu la séance, vous avez demandé une interruption et donc je suppose que c'est pour rendre un avis par rapport à la discussion que nous avons et je crois qu'on est dans l'attente de votre réponse. Merci.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je pense que c'est vraiment un point qui est très important. Ce n'est pas un petit point négligeable. On parle d'investissements, on parle d'éthique, on parle de banques, si tout ça ne cohabite pas forcément ensemble, moi je pense sincèrement que pour nous, il est très important de garantir des rentrées financières pour la Commune. Il est important de garantir le paiement des pensions. Je l'ai dit dès le départ, d'ailleurs avant même qu'il y ait ce débat et cet échange, néanmoins les explications qu'on a eues jusqu'à présent restent quand même très floues et mêmes inquiétantes sur certains aspects. Donc, nous demandons - et nous sommes dans la possibilité de voter et on n'a vraiment pas envie de voter contre on l'a dit dès le départ - nous demandons que le Collège entende raison et reporte ce point avec un groupe de travail, avec une présentation complète de ce point, des différentes offres de marchés, de la description des critères éthiques et surtout des investissements dans l'économie réelle. Je pense qu'ici on touche à quelque chose d'extrêmement important pour la Commune, mais aussi au niveau de l'éthique, au niveau des finances et on ne va pas s'improviser, nous, en tout cas en ce qui nous concerne, nous avons la modestie de penser que nous ne sommes pas des spécialistes. On n'a pas voulu voter contre. On veut vous éviter, en tout cas, cette situation. On vous demande d'entendre raison, de reporter le point, sinon on va devoir s'abstenir. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président :

Voilà Monsieur Ikazban, le Collège c'est également concerté et m'a fait part de sa réponse par rapport à la vôtre et donc le point est reporté. Merci.

*Le point est reporté à la prochaine réunion.
Het punt wordt verdaagd naar de volgende vergadering.*

**13. Fabrique d'église Saint- Charles Borromée - Budget 2013.
Kerkfabriek Sint-Karel Borromeus - Begroting 2013.**

M. le Président :

Il s'agit d'émettre un avis favorable sur le budget à condition qu'il y ait une correction de trois mille sept cent euros aux recettes. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

**14. Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Modification budgétaire 2013.
Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Begrotingswijziging 2013.**

M. le Président :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, ça remonte loin, il s'agit d'émettre un avis favorable sur les modifications budgétaires 2013 et d'accorder un subside extraordinaire.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

On avait proposé le partage avec la Commune annexe. Est-ce que ici pour Saint-Charles Borromée, il y a quelque chose avec Koekelberg ou pas du tout ?

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

A ma connaissance non.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

**15. Fabrique d'église Sainte-Barbe - Budget 2013.
Kerkfabriek Sint-Barbara - Begroting 2013.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

16. Marché de services pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2013 - Cahier spécial des charges.

Opdracht van diensten voor het afsluiten van leningen voor de financiering van de buitengewone dienst van het dienstjaar 2013 - Bijzonder bestek.

M. le Président :

Il s'agit du marché de services pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2013 et d'approuver le cahier des charges pour le marché de service relatif à la conclusion d'emprunts pour le financement des services extraordinaires de l'exercice 2013 et d'approuver la dépense globale.

Madame P'tito s'inscrit. Est-ce que d'autres Conseillers veulent s'inscrire ? Oui, je vois Monsieur Ait Jeddig. Personne d'autres ? Ah, il y a également Monsieur De Block ?

Madame P'tito, vous avez la parole.

Mme P'tito :

Oui, donc là à nouveau, merci Monsieur le Président, donc marché de service pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2013, donc je vois bien que c'est un cahier spécial des charges qui était plus complet dans l'autre document. Mais en termes d'investissement socialement responsable, est-ce que là vous avez des éclaircissements à nous donner ? Je ne comprends pas très bien ce que nous empruntons. A quelles conditions ? J'aimerais bien en savoir un petit peu plus.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Lors du vote sur le budget, j'avais voté contre et je continue à maintenir ma position. Là, quelles que soient les qualités techniques du soumissionnaire, je pense que c'est encore et toujours un homme en col blanc et puis emprunter signifie qu'il y a des intérêts. Je continue à croire que le taux zéro serait le mieux. Il n'est pas interdit d'emprunter, mais à taux zéro ce serait très bien. Je ne sais plus ce que je voulais ajouter maintenant.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

J'aimerais bien avoir un débat dans cette Commune pour savoir comment on gère les besoins d'investissements et comment on gère ces propres fonds, parce que là, tantôt, on a discuté qu'on a de l'argent de trop, qu'on doit placer. Mais ici, on est en train de discuter sur de l'argent qu'on a besoin et on doit emprunter. Je trouve que cette Commune, comme d'autres Communes, ont vraiment besoin d'une discussion profonde sur la question de savoir si oui ou non les Communes doivent à chaque fois s'orienter vers le privé, ou est-ce que cette Commune peut prendre le rôle de pionnier et se batte pour la création d'une banque publique, comme ça existe dans d'autres pays. Je trouve que cette Commune ne réfléchit pas assez.

Ensuite, je veux soutenir et appuyer les conditions éthiques. Avec le PTB, nous avons soutenus des campagnes contre certains investissements de Dexia à l'époque, dont entre autre des investissements illégaux et illégitimes en Palestine. Ce genre de débats, j'aimerais bien les avoir ici.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Madame P'tito, donc ici, il s'agit du lancement de la procédure. On n'a pas encore désigné la banque auprès de laquelle on va emprunter. Pour répondre brièvement à Monsieur De Block et à Monsieur Ait Jeddig, ce n'est pas au niveau communal qu'on va changer le système monétaire, le système bancaire mondial, européen ou belge. Donc voilà, c'est une réalité face à laquelle on ne peut rien changer au niveau communal. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Monsieur Ait Jeddig, je rappelle que nous sommes dans le nouveau R.O.I. et vous avez droit à un commentaire et évitez les questions.

M. Ait Jeddig :

Un petit commentaire. Je veux simplement répondre à Monsieur Haouari pour lui dire que tous les partis, ici, sont impliqués à tous les niveaux de pouvoirs et donc on ne va pas prétexter le fait qu'il y a des autorités, les autorités de tutelle etc. Vous êtes impliqués à tous les niveaux de pouvoirs. Il est peut être opportun à un moment où on a vécu une grosse crise, de voir s'il n'y a pas possibilité d'investir dans l'économie réelle. Faire des emprunts, mais pourquoi ne pas envisager de le faire après d'une banque publique, qui peut-être, serait plus conciliante et exigerait moins. Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

J'espère qu'on aura encore beaucoup d'occasions, dans d'autres dossiers, de démontrer comment d'autres Communes et Villes dans d'autres pays et même dans ce pays osent prendre l'initiative et ne se contentent pas des arguments à la con. Des arguments avec une facilité intellectuelle, c'est-à-dire de ne surtout pas s'obliger de se casser la tête, de trouver des solutions qui vont dans un bon sens. Je cite seulement certaines Communes en Espagne qui ont mis sur pied, qui ont encadré la mise sur pied de banques coopératives. Je préfère une banque publique, mais donc je vous dis qu'il y a des solutions à l'échelle locale, à l'échelle j'espère intercommunale et même Fédérale. Mais je ne vois aucune initiative des responsables de cette Commune qui vont dans le bon sens ? On se cache derrière un monde globalisé blablabla, mais on ne fait aucun choix concret qui s'impose pour cette Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame P'tito.

M. P'tito :

Brièvement, je sais bien Monsieur l'Echevin qu'on est au stade du cahier spécial des charges. Ça, j'ai bien compris ! Mais justement, quand je vais emprunter, quand je prépare par exemple un emprunt pour acheter une maison, eh bien dans ces cas-là, je négocie quand même un petit peu et donc voilà, là on ne voit pas très bien ce que la Commune a mis comme condition, étant donné qu'on a quand même une bonne marge de négociation, nonante et un millions d'euros, ce n'est pas rien et donc voilà je m'en enquêrais, et je n'ai toujours pas de réponse. Merci.

M. le Président :

Monsieur Haouari, vous voulez répondre à la question de madame P'tito ?

M. l'Echevin Haouari :

Le cahier spécial des charges, c'est le cahier spécial des charges classique. Je peux vous le communiquer, si vous le désirez, mais on attend la remise des offres pour voir ce que proposent les banques. Effectivement, peu de banques vont prêter au pouvoir public. Malheureusement sur l'ensemble du territoire national actuellement, il y a qu'une seule banque qui prête au pouvoir public, c'est Belfius. Souvent, les Administrations publiques n'ont pas le choix, étant donné le fait qu'il n'y a que Belfius qui remet actuellement des offres.

M. le Président :

Madame P'tito, c'est bon ? Vous souhaitez intervenir, Madame P'tito ?

M. P'tito :

Oui, je comprends, enfin de nouveau j'entends et c'est quelque chose de classique, mais justement, enfin vous avez plaidé beaucoup pour le changement, pourquoi pas dans cette matière-là également ? Voilà c'est un peu court, on a plutôt envie de s'abstenir.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 2 votes négatifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 15 onthoudingen.

17. Achat de copieurs pour divers services communaux.

Aankoop van kopieerapparaten voor verschillende gemeente diensten.

M. le Président :

Le point 17 est retiré. J'ignore pourquoi. Le Collège m'a signalé qu'il était retiré.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

18. Convention entre la Commune et la Maison de Quartier Bonnevie relative à la subsidiation d'actions en faveur de l'environnement.

Overeenkomst tussen de Gemeente en het buurthuis Bonnevie betreffende een subsidie ten gunste van de leefmilieuacties.

M. le Président :

On vous propose de signer la convention et d'octroyer un subside de 500 euros à la Maison de quartier. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. De Block :

J'ai une toute petite remarque. Je ne m'oppose pas à l'octroi de ce subside. Il est vraiment très petit. Je voudrais demander à l'Echevin concerné ou l'Echevine concernée : est-ce qu'au vu des engagements qui ont été donnés au début je pense de cette majorité concernant la demande de plusieurs Conseillers, à ce que chaque subside soit aussi accompagné d'un devoir de rapport, c'est-à-dire de justifier la dépense par des pièces justificative et pas juste les laisser au contrôleur de la Commune ?

M. le Président :

Oui, merci Monsieur De Block. Madame Tahar et après je passerai la parole à l'Echevine, puisque le point normalement est déjà voté. Je n'ai pas vu votre intervention, mais vous avez probablement remarqué que votre micro ne porte pas les bon noms et donc

moi, je ne vois pas le bon affichage, je ne me suis pas rendu compte que quelqu'un avait demandé la parole... Ah, c'est pour le point 19 ? Ah, excusez-moi.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. De Schepen Gadaleta :

Mijnheer De Block er is een conventie, een overeenkomst met de vzw dus die voorziet ook een rapport tegelijkertijd ik denk niet dat we moeten in de val vallen dat de administratieve last voor de vzw zo groot wordt dus zeker als het over zo kleine bedragen gaat. We gaan aan de vzw vragen rapporten te doen over de doelstelling waarover wij die overeenkomsten en die subsidies geven maar tegelijkertijd ik vind niet dat wij aan elke vzw zo een overlast aan documentatie moeten opleggen. Er is ook binnen het college een hele reflexie over de reglementering van de subsidiëring door de diensten heen en ik moet zeggen een manier hebben om inderdaad subsidies toe te kennen en de criteria maar dan ook de rapporten en verslagen en eventueel de boekhouding stukken die gevraagd worden. Maar die zijn nog niet gevraagd.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta, dank U Mijnheer De Block.

**19. Fourniture et placement de stores (Phase III) dans des écoles communales, une crèche et certains services communaux - Projet - Engagement de la dépense.
Leveren en plaatsen van stores (Fase III) in gemeentescholen, in een gemeentelijke kribbe en in bepaalde gemeentediensten - Ontwerp - Vastlegging van de uitgave.**

M. le Président :

Nous sommes au point 19, fourniture et placement de stores c'est la phase III pour une dépense globale estimée à 150.000 euros. Qui veut s'inscrire ? J'ai Monsieur Berckmans qui suivra Madame Tahar, Madame Bastin. Il y a quelqu'un d'autre qui avait demandé encore ?

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Au sujet de ce point 19 qui concerne la fourniture et le placement de stores, ce montant engagé de 150.000 euros, j'aurais juste aimé savoir quel sont les services communaux concernés, parce que je n'ai pas trouvé de documentation. On parle d'écoles et de crèches. Il est évident que je souscris au placement de stores et qu'on votera pour, mais voilà, je n'ai pas spécialement d'éléments, je ne sais pas du tout quels sont les services concernés ? Si vous pouvez me répondre, ce serait bien gentil.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U Mijnheer de Voorzitter. Ik heb de vraag in verband met de betekenis dus ik lees in de Nederlandse tekst de levering en plaatsing van nieuwe stores ik ken enkele

woorden Nederlands maar tenzij iemand van de collega's mij kan verduidelijken maar stores wat is dat ?

M. de Voorzitter :

Dat zijn gordijnen dat ge naar beneden brengt. Dat zijn rolgordijnen.

M. Berckmans :

Dat is misschien duidelijker voor de nederlandstaligen als er nederlandstalige zijn.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais demander, ça a peut-être l'air de quelque chose de tout à fait secondaire, mais est-ce que la vérification a bien été faite. Si ce sont des stores pour le soleil, que ce soit dans la partie ensoleillée de l'école. Je pense qu'à l'école 16, par exemple, la moitié des classes se trouvent au soleil et l'autre moitié au nord. Donc j'imagine que pour un montant pareil, les classes au nord n'ont actuellement pas besoin de stores. Merci.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Ja Mijnheer de Voorzitter. Il s'agit ici d'un marché ou la dépense globale est estimée à 150.000 euros, mais donc c'est l'ouverture du marché et c'est un marché global pour toutes les fournitures de stores et donc dans les crèches, les écoles et les services communaux. Ça veut dire qu'on ouvre un marché stock pour les achats et ce sera donc au fur et à mesure que les demandes vont nous arriver et qu'on commandera alors effectivement les stores. Donc ici c'est un marché.

M. le Président :

On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**20. Politique des Grandes Villes - Avenant à l'avenant "Ville Durable 2011" pour l'année 2012 - Approbation du premier décompte.
Grootstedenbeleid - Aanhangsel aan het aanhangsel "Duurzame Stad 2011" voor het jaar 2012 - Goedkeuring eerste afrekening.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

**21. Politique des Grandes Villes - Avenant à l'avenant Ville Durable 2010 pour l'année 2011- Approbation du deuxième décompte.
Grootstedenbeleid - Aanhangsel aan het aanhangsel "Duurzame Stad 2010" voor het jaar 2011 - Goedkeuring tweede afrekening.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci, j'aurai voulu demander s'il y avait eu une prolongation pour la politique des grandes villes pour 2013 ?

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen Gypers.

M. Gypers :

Et bien, selon toute probabilité, oui !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

22. Contrat Quartier Cinéma Belle-Vue - Op. 4.2 et 1.3 : Construction d'une allée verte et d'un immeuble de logements - Op. 1.4 (tranche conditionnelle) : Construction de logements - Opération hors CQ/FRBRTC: Construction de bureaux et de parking - Dossier d'adjudication.

Wijkcontract Cinema-Belle-Vue - Ingrep 4.2 en 1.3 : Aanleg van een Groene dreef en Bouw van een woninggebouw - ingrep 1.4 (voorwaardelijk gedeelte) : Bouw van woningen - Ingrep buiten Wijkcontract/BGHGT: Bouw van kantoren en parking - Aanbestedingsdossier.

M. le Président :

Donc nous sommes au point 22, le Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue, la construction d'une allée verte et d'un immeuble de logements. Il s'agit de prendre connaissance du dossier d'exécution et d'approuver la dépense qui est estimée à 8.453.000 euros pour tous les travaux qui sont proposés. Ik heb Mijnheer Berckmans. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Het gaat hier blijkbaar om een groot dossier. Het is niet mijn bedoeling veel technische vragen te stellen. Alleen stel ik de vraag of dat over gans het dossier van het huisvestingsbeleid ter gelegenheid dit met andere dossiers een keer een technische uiteenzetting kan gegeven worden eventueel in verenigde secties omdat dat vooral hier in de gemeenteraad we moeten hier iets goedkeuren maar in feite dat is onmogelijk om dat op korte tijd te begrijpen.

Dank U.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen.

M. de Schepen Gypers :

Het gaat hier wel over een wijkcontract en elk wijkcontract heeft algemeen vergaderingen, heeft BCO's heeft wijkcommissies waar U altijd welkom bent en zelfs als U daar niet in zetelt in de vaste raad mag U altijd daarbij komen. Alleen gaat U mij zeggen dat U niet uitgenodigd bent.

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Mijnheer Gypers doet mij aan iets herinneren dat hij zelf vergeten is. Tijdens een vorige gemeenteraadszitting had ik gevraagd dat de gemeenteraadsleden konden uitgenodigd worden op de algemene vergaderingen van de wijkcontracten. Er zijn er ondertussen al geweest maar ik denk dat mijnheer Gypers het in de toekomst weer gaat vergeten om ons uit te nodigen.

Dank U.

M. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans. Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

23. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » - Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'un droit de préemption.

Wijcontract Rond Leopold - Aanvraag van een voorkooprecht bij de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

M. le Président :

Qui souhaite s'inscrire ? J'ai Monsieur Van Damme, Monsieur Ait Jeddig, Madame Evraud, Monsieur Berckmans.

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme :

Het voorkooprecht is een belangrijk en nuttig instrument maar ook een instrument dat met de nodige omzichtigheid moet behandeld worden want het is een instrument dat nogal drastisch is. Men kan eigenlijk mensen ook voor een stuk onteigenen als ik het goed heb begrepen. Daar zou ik graag duidelijkheid over willen want er is een stukje van die straat namelijk de Rue des Ateliers waar o.a. de Foyer in zit en ik weet dat er in het verleden debat is geweest over het al dan niet overkopen of overnemen of onteigenen van een stuk van de tuin van de Foyer. Ik zou graag daarvan bevestiging hebben dat het College geen intentie heeft om de Foyer te onteigenen wat betreft dit stuk.

Donc je répète, pour être tout à fait clair, j'aimerais bien avoir la confirmation du Collège qu'il n'a pas l'intention d'acheter ou d'exproprier une partie du Foyer pour réaliser ses projets.

M. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voterai contre ce droit de préemption et je m'explique : j'estime que le droit de propriété est sacré et que le propriétaire a le droit de vendre à qui il veut. J'estime que s'il veut, la Commune doit tout simplement essayer de faire la bonne offre, l'offre du marché. Ensuite, je pense qu'il y aura dépossession du bien du propriétaire, puisque l'éventuel acquéreur sera informé de ce droit de préemption. Et troisièmement, la Commune peut se prévaloir de ce droit de préemption pour acquérir l'immeuble ou le terrain à un prix plus bas que celui du marché et au moment où elle le veut. Ça c'est que je comprends, j'ai peut-être besoin d'explications ? Alors, expliquez-moi, que ce soit plus clair !

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Monsieur le Président. Je trouvais très très chouette de voir que ce quartier change. Qu'il y a une priorité pour les jeunes, c'est bien. Mais j'aurai bien voulu insister aussi pour qu'il y ait une priorité pour tous les handicaps, parce que finalement on pense aux personnes aveugles, mais pas aux personnes en chaise roulante et donc qu'il y ait vraiment une politique handicapés admis dans notre Région Bruxelloise. Parallèlement, je reviens à une idée que j'avais déjà proposée, c'est qu'on fasse des passages pour les piétons et les cyclistes, mais de manière à ce que les distances soient réduites et si possible - mais là, je sais que je provoque un tôle - qu'on prévoit des emplacements de parking souterrain ou quelque chose comme ça. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ook hier is het niet mijn bedoeling om de volledige technische uiteenzetting te vragen maar ik zou wel vragen, het gaat hier wel om een wijkcontract dat er niet vergeten wordt dat de gemeenteraadsleden, het is beloofd geweest, dat we in de toekomst uitgenodigd worden.

M. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Jan Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Betreffende die eerste vraag. Er is geen enkele reden om le Foyer te onteigenen. Als het gaat over wat dat zij nu gebruiken als tuin, dat is de oude bedding van de Zenne dus die bedding is eigendom van de gemeente dat kunnen ze niet noch onteigenen noch afkopen. Alleen staat er daar natuurlijk een gebouw op, een sportzaal maar voilà er is in geen enkel project tot nog toe sprake van in de wijkcontracten om dat af te breken. Dus als dat de vraag was. Voorlopig komen wij daar dus niet aan. Wat er in de toekomst gaat gebeuren, het is eigendom van de gemeente en dus voorlopig beslissen we daar niet over en in ieder geval dat steekt niet in een wijkcontract. Ik denk dat dat het voornaamste is en eik denk dat dat ook een geruststelling zal zijn voor de Foyer enfin voorlopig toch nog maar uiteraard als de gemeente dus die gronden, als de gemeente zou beslissen van die gronden of als we die zouden nodig hebben dan zullen natuurlijk de nodige stappen ondernomen worden. Dat zal natuurlijk altijd in samenspraak zijn met de Foyer zodanig dat er geen problemen zouden ontstaan.

Alors je pense que la préemption, c'est simplement le droit d'acheter et ce n'est pas une expropriation. Donc c'est le droit d'acheter en priorité. Donc si quelqu'un vend une maison, ça veut dire que la Commune peut l'acheter en priorité au même prix. Dans ces cas-là, nous donnons le prix de vente au Receveur et en général, le Receveur adapte ...

M. Le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban et après je donnerai la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ikazban :

L'explication qui vient d'être donnée par Monsieur Gypers est en partie juste et donc en partie fausse, puisque effectivement le droit de préemption donne une priorité à la Commune. Donc, vous êtes numéro un dans les possibles acquéreurs, mais en aucun cas, pour la question de prix, puisqu'une Commune ne pourra jamais acheter au-delà de l'estimation du Receveur de l'Enregistrement.

M. Le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Dans le point, on dit que la Commune proposera le prix de l'acquéreur, enfin que l'acquéreur aura proposé. Mais si l'acquéreur est informé de ce droit de préemption, il va évidemment jouer au rabais. C'est-à-dire qu'il ne va pas offrir le prix. En tout cas, est-ce que l'acquéreur est informé du droit de préemption.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

J'ai bien entendu qu'il n'y a pas de projet actuel pour reprendre l'utilisation, l'occupation des biens qui sont utilisés actuellement par le Foyer, mais j'ai aussi entendu que ce n'est qu'une décision provisoire et que la Commune aura peut-être des projets futurs. Je note que Monsieur Majoros est très actif dans ceci et qu'il a déjà des projets sur ce terrain. Non ce n'est pas bien parce que ça voudrait dire que le hall des sports du Foyer disparaîtrait.

M. le Président :

Mijnheer Van Damme, ik heb de schepen Majoros die een extra informatie wil geven.

M. l'Echevin Majoros :

Comme Echevin des Propriétés communales, je suis aussi actif sur l'ensemble des propriétés communales et comme je vous le disais, je ne sais pas si c'était au Conseil de mars ou celui d'avril, il n'y a pas de projet de la Commune à cet endroit et il n'y a pas d'intention. Alors, si on est prudent sur la durée, c'est parce que cette mandature dure encore plus au moins cinq ans et demi. On peut parler de cinq ans et demi qui viennent et après on verra bien.

M. Van Damme :

Pour être tout à fait clair, est-ce que vous vous engagez jusqu'à la fin de la législature à ne rien faire ? C'est ça la question. Donc, vous n'avez pas répondu.

M. l'Echevin Majoros :

De la même manière que j'ai répondu en mars en avril, nous n'avons aucun projet contre le Foyer, on en aura peut-être avec le Foyer, mais on n'en a pas contre le Foyer et donc voilà ce sont des interlocuteurs réguliers. Donc on ne peut pas engager d'autres Collèges que celui qui est le Collège actuel et donc il est logique qu'on ne puisse pas dire jamais, parce que la mandature communale finit en 2018, après on verra bien. De l'eau aura coulé sous les ponts. Je crois que c'est une bonne manière de pouvoir répondre sur la petite Senne.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Mijnheer Van Damme, het laatste woord.

M. Van Damme :

Je m'étonne de deux choses : premièrement, je croyais que l'Echevin des Projets Subsidiés, c'était Monsieur Gypers et que Monsieur Majoros était l'Echevin du Logement. Donc, je vois qu'il reprend quand même sur ce projet et surtout je n'ai pas de réponse claire par rapport à ma question : est-ce qu'il y a un engagement oui ou non, que la station telle qu'elle existe aujourd'hui restera jusqu'à la fin de la législature ? Je n'ai pas de réponse claire de sa part.

M. l'Echevin Majoros :

Si le Foyer vient avec un projet et veut construire un projet avec la Commune, on pourra l'envisager. Mais ce n'est pas le cas et donc il n'y aura pas de projet contre le Foyer. Il n'y aura pas de démolition pendant toute la mandature, sauf si le Foyer veut faire un projet avec la Commune.

M. l'Echevin Gypers :

Et dans le cadre des Projets subsidiés, il n'y a pas de projets.

M. de voorzitter:

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme :

C'est une réponse très claire, mais ça a quand même pris du temps pour accoucher !

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 40 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 40 positieve stemmen, 1 onthouding.

**24. Nouvelle Loi Communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito ?

Mme P'tito :

J'avais plusieurs petites questions et c'est pour ça que je voulais reprendre la parole tout à l'heure au le point 22 qui était beaucoup plus intéressant, vu que les montants étaient quand même assez conséquents également. Par rapport de nouveau au marché public, je me permettait de m'enquérir des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et de l'évolution de l'élaboration des cahiers des charges dans la matière. Merci

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

C'est quelque chose qu'on introduit dans tous les marchés, dès que c'est possible. Donc, dès que la loi nous l'autorise. C'est chaque fois, comme on a fait à Pierron, Saint-Remy, c'est de travailler en tout cas avec les habitants sur place et de recruter, de demander à l'entrepreneur, de recruter des gens du quartier, pour travailler sur le chantier. Mais dès qu'on aura un cadre pour le faire plus largement, et bien on le fera. Ça c'est claire.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gadaleta

M. l'Echevine Gadaleta :

Juste pour dire qu'on avait chargé les services Eco-conseillers, et le service Agenda 21 de faire un tour des différents services pour voir comment les clauses sociales sont connues, tout d'abord parce que je pense que c'est déjà un grand pas, que tout le monde soit au courant des clauses sociales et environnementales, des possibilités de pouvoir les introduire dans les marchés etc. Donc, il y a un premier tour de tous les services, qui au sein de la Commune font des marchés publics, pour vérifier tout ça. Un premier rapport doit être remis avant la fin de ce mois et c'était le but aussi qu'au mois de septembre, on refasse une réunion. On en a déjà fait une, mais qu'on refasse une autre avec les services. C'est vrai, c'est un problème surtout des méconnaissances souvent des possibilités offertes et aussi d'une certaine crainte par rapport aux remarques de la Tutelle. Il faut être en possession du

dossier technique et des connaissances techniques pour faire ça. Donc c'est un dossier qui avance. Ça va prendre du temps, mais on est occupé à le faire avancer.

M. de Voorzitter:

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Je voulais juste savoir, si au niveau environnemental, il y avait bien alors une expertise utilisée au niveau de Bruxelles Environnement également et au niveau des clauses sociales, parce que les clauses sociales, on les rédige depuis très longtemps, ça c'est vrai. Ce qui a, c'est qu'il faut leur donner vie. Il y a une circulaire qui existe depuis 8 mois et par ailleurs il y a aussi un service à Actiris qui a été renforcé. Je me demandais s'il y avait des contacts qui avaient été pris de part et d'autre. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gadaleta

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je vous ai dit le but de cette rencontre du mois de septembre, c'est évidemment rencontrer des outils régionaux. On désespère à ce niveau-là, parce qu'on a déjà fait une première réunion et j'ai noté qu'il y avait quand même une certaine..., pas vraiment connaissance des possibilités. Donc je pense qu'il faut procéder étape par étape pour qu'on puisse arriver de les introduire. C'était aussi le but qu'on a eu en tous les cas.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

En fait, c'est le même concept et je crois qu'au niveau des finances aussi, on doit s'adapter. Ce sont aussi des formations à suivre pour les fonctionnaires communaux.

M. le Président :

Merci. On peut adopter ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**25. Nouvelle Loi Communale article 236 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Communication des décisions concernant différentes constructions dans le cadre des Contrats de quartiers « Cinéma-Belle-Vue », « Rive Ouest ». On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

26. Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue - « Friche Petite Senne » située rue Vandermaelen 6-18 et rue Sainte-Marie 21-31 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Opérations 1.3 construction de cinq logements et construction de bureaux communaux et d'un parking en sous-sol - FEDER - «Objectif 2013 : Investissons ensemble dans le développement urbain ! »/ - Appel à projets 2011- 2013 « Brussels Greenfields » - approbation du dossier de candidature.

Wijkcontract Cinema Belle-Vue - « Zinnekeerterrein » gelegen in de Vandermaelenstraat 6-18 en de Sint-Mariastraat 21-31 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Ingrep 1.3 bouw van vijf woningen en bouw van gemeentelijke kantoren en een ondergrondse parking - EFRO- « Doelstelling 2013: Samen investeren in stedelijke ontwikkeling! » - Projectoproep 2011-2013 « Brussels Greenfields » - goedkeuring van het kandidatuurdossier.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Dans ce cadre-ci, par rapport aux sols pollués, je voulais en savoir plus justement sur cet espace et plus largement au niveau communal, si vous aviez connaissance, parce que moi, pour le moment, j'ai vraiment beaucoup de personnes qui viennent me voir par rapport aux sols pollués dans divers quartiers et je me permettais justement de demander si la Commune assurait des informations particulières ou un relais avec Bruxelles Environnement, parce qu'il y a toute une série de personnes qui ne répondent pas. Près de 70% des gens qui sont répertoriés comme potentiellement sur un sol pollué ne répondent pas aux lettres qui sont envoyées par Bruxelles Environnement et donc c'est vraiment quelque chose de très problématique surtout dans les quartiers comme les nôtres, et donc voilà je me demandais si, de nouveau, en partenariat évidemment avec la Région, il y avait des initiatives qui étaient prises en la matière au-delà de ce point-ci qui est évidemment une parcelle plus large ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Madame Piquard.

M. Piquard :

Merci Monsieur le Président. J'interviens parce que par rapport à la délibération, il y a bien écrit que la Commune a décidé de construire sur ces mêmes parcelles de nouveaux bureaux à destination notamment du service de la Population et de l'Etat civil, mais aussi d'un parking en sous-sol. Puis, j'arrête le reste... Ma question est de savoir si ce qui y avait été décidé dans la modification du programme de base, que ce serait le service Démographique dans sa totalité qui partait et que c'était pour cette partie du service Population qu'était prévu une antenne rue François Mus. Donc ce n'est pas exclusivement réservé à l'Etat civil et à la Population, mais bien aussi le bureau des Etrangers, une partie de la Population qui reste la en bas et l'Etat civil. Alors ma question est de savoir est-ce qu'on a restreint le projet depuis ou alors il faudrait peut-être l'écrire un peu plus large dans la délibération, parce que la Démographie en tant que telle existe, enfin sauf si vous avez changé depuis.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je crois qu'il y a deux Echevins qui sont impliqués. J'ai Monsieur Mahy pour les problèmes d'environnement et Monsieur Gypers pour les problèmes, pardon Madame Anne Gilles-Goris ou c'est Monsieur Gypers qui va répondre sur le problème environnemental ?

M. l'Echevin Gypers :

Moi, je veux bien répondre sur ce que Madame P'tito demande pour l'I.B.G.E.. J'ai moi-même reçu ce genre de courrier et je dois dire que je ne m'en sors toujours pas, en plus, je ne sais pas ce que je dois faire. Ce n'est pas clair. On me dit voilà, textuellement, puisqu'il y a 30 ans, il y avait une imprimerie qui était sur votre terrain, donc votre terrain est pollué. Donc on vous renvoie vers la Région pour d'éventuelles primes. Donc ça, c'est la teneur et alors je ne sais pas si je dois dépolluer, ce que je dois faire et j'utilise ce terrain comme un jardin. Je pense que si tout le monde reçoit ce genre de lettre, je comprends que personnes ne réponds. Donc personne ne sait ce qu'il doit faire et ce qu'il faut répondre.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je vais juste vous rassurer, Madame Piquard, il n'y a aucun changement. Tout le service va déménager, comme c'était prévu, une partie du service Population et tout reste tel que c'était prévu.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Par rapport à la question de Madame P'tito, c'est vrai que c'est quelque chose qu'on pourrait demander au service Eco-conseiller de voir dans quelle mesure, parmi toutes les

tâches qu'il a déjà en charge, s'il pourrait à l'avenir prendre en charge cela. Ce n'est pas pour les sites pollués, mais en général, une remarque pour les questions énergétiques aussi. Il y a toujours une difficulté au niveau de la communication régionale et même souvent fédérale qui n'arrive pas toujours aux bonnes personnes et qui n'est pas toujours comprise et donc je pense effectivement que là, la Commune a un rôle important à jouer. Je vous remercie pour la suggestion. Je transmettrai le message au service.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. Plus de commentaire, vous pouvez approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

27. Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue - « Friche Petite Senne » située rue Vandermaelen 6-18 et rue Sainte-Marie 21-31 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Opérations 1.6 et 5a1 - construction de logements et d'une crèche - FEDER- « Objectif 2013 : Investissons ensemble dans le développement urbain ! »/ - Appel à projets 2011-2013 « Brussels Greenfields » - Approbation du dossier de candidature. Wijkcontract Cinema Belle-Vue - « Zinnekeerrein » gelegen in de Vandermaelenstraat 6-18 en de Sint-Mariastraat 21-31 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Ingrep 1.6 en 5a1 - Bouw van woningen en een kinderdagverblijf - EFRO- « Doelstelling 2013 : Samen investeren in stedelijke ontwikkeling! » - Projectoproep 2011-2013 « Brussels Greenfields » - Goedkeuring van het kandidatuurdossier.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

28. Cellule Logement - Inoccupation : Rapport annuel sur la lutte contre les logements inoccupés.

Huisvestingscel - Leegstand : Jaarrapport over de bestrijding van leegstand.

M. le Président :

Dans le cadre « Cellule Logement », nous avons au point 28, le rapport annuel sur la lutte contre les logements inoccupés. Des commentaires ?

Nous avons donc deux points qui sont liés, puisqu'au point suivant, il y a le protocole de collaboration entre la Commune, le CPAS et la Zone de Police pour la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres.

Nous avons eu une réunion en Sections réunies, des informations nous ont été donnés et je cède la parole pour commencer à Monsieur Ikazban. Je vois que Madame Piquard, Madame Tamditi, Monsieur Vossaert, Monsieur Vandenhove en Mijnheer De Block demandent également la parole. On évite les questions techniques, ce sont les commentaires politiques qui sont mis ici de préférence. Merci.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Donc on évite les questions techniques. On va essayer en tout cas. On a eu une présentation, comme vous l'avez dit, en Sections réunies, très intéressante, même si on ne savait pas qu'il y avait trois points à l'ordre du jour, mais en tout cas, ceux qui n'étaient pas là, ont ratés des présentations de qualité !

Nous, par rapport à ces deux points, évidemment on ne va pas s'opposer, mais j'ai quand même une ou deux remarques à formuler. D'abord le rapport annuel de la lutte contre les logements inoccupés. Quelque part, aujourd'hui comme il est présenté, c'est aussi le fruit initié, le résultat du travail initié par votre prédécesseur, notre collègue et camarade Mohamed Daif, l'ancien Echevin du Logement. Donc ça, c'est la première remarque. Deuxième remarque, ce protocole d'accord entre le CPAS, la Commune et la Zone, j'avais posé une question, mais qui en fait, excusez-moi Madame la Bourgmestre, mais c'est à la fois une question technique et politique et je n'ai pas eu vraiment de réponse. J'avais demandé - il y a un protocole d'accord, c'est très bien - en fait, dans ce protocole d'accord, il n'y a rien de neuf. Il vient simplement confirmer ce qui existe et ce qui se faisait déjà sur le terrain. C'est Monsieur Renard, l'excellent fonctionnaire qui l'a dit et répété ici, c'est même pas moi qui l'invente. Moi, j'avais posé la question de savoir s'il y avait un coût ? Il y avait une collaboration particulière avec la Zone de Police, puisqu'on a constaté que dans la Zone, cinq Communes, Molenbeek en tout cas avait plus de problématiques et plus de dossiers en ce qui concerne cette thématique. Moi, j'ai demandé s'il y avait un coût. On ne m'a pas répondu et j'aimerais savoir s'il y a vraiment un coût ou est-ce qu'éventuellement plus tard on viendra avec une dépense supplémentaire pour la Commune ? Il est logique que les autres membres de la Zone de Police disent que Molenbeek doit contribuer à un effort plus important parce que cette thématique est beaucoup plus répandue et développée sur le territoire de la Commune. Donc, je n'ai pas eu une réponse claire et j'aimerais bien en avoir une. Si elle n'arrive pas ce soir, ce n'est pas grave, je peux comprendre, mais j'aimerais quand même l'obtenir dans un délai raisonnable au niveau du coût, et ce que ça va entraîner. Je pense que ce n'est pas une question anodine.

Par rapport aux arrêtés de fermeture, nous avons attiré l'attention sur un élément important. Je pense que les gens de la Cellule Logement sont des gens sérieux qui ont conscience qu'on n'applique pas ces règles de manière aveugle et pas juste pour sanctionner. On est plutôt là pour inciter les gens à essayer vraiment d'améliorer des situations et ainsi de suite, parce que tous les propriétaires ne sont pas véreux. Il y a des marchands de sommeil qui en font vraiment un commerce. Là, il faut vraiment s'attaquer à eux de manière plus dur, mais il y a effectivement beaucoup de propriétaires qui ont également besoin qu'on les guide, les orientent et les soutiennent. On a attiré beaucoup l'attention sur le problème de la domiciliation des gens qui sont victimes d'arrêtés d'inhabitabilité et qu'il fallait vraiment tout faire pour l'éviter, même si pour l'instant... Avant un certain temps, est-ce qu'il est possible d'envisager une domiciliation au niveau du CPAS ? Madame Bastin, comme elle sait souvent répondre aux questions qu'on pose, nous avait déjà répondu en disant que c'était possible, que c'était faisable. Je pense qu'ici, il faudrait vraiment instituer ce fait, vraiment pour éviter que des gens - imaginez que des gens qui sont déjà victimes des marchands de sommeil, qui sont déjà surexploités, qui payent tout ce qu'ils ont quasi dans un loyer - s'ils devaient se trouver radiés partiellement ou totalement, vous imaginez les conséquences que ça pourrait avoir sur toute une série d'aspects administratifs et financiers. Je pense quand même que c'est une balise qu'il faut prendre, mais je ne suis pas trop inquiet. Je sais que la Cellule Logement, en tout cas les fonctionnaires actuels, ne traitent pas les dossiers comme ça, n'importe comment. Il y a l'aspect humain qui est derrière et qui est important. Vous avez dit que c'est un travail qui prend de l'ampleur, qui augmente, j'ai un petit peu peur que quand le travail va augmenter, quand les dossiers vont

s'accumuler, là, inévitablement, je vais dire le côté humain et social ne vas pas disparaître, mais bon... Je veux dire que quand on a un certain nombre de personnes pour s'occuper d'un certain nombre de dossiers, ce sont des dossiers doubles ou triples bien évidemment et ce n'est pas, je pense, la même chose au CPAS. Cette balise-là, pour moi, me semble très importante et je conclus, je voudrais recevoir quelques apaisements par rapport à ça et une réponse sur la fameuse question financière. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Le point évoqué par Monsieur Ikazban est également quelque chose auquel je suis très sensible, le relogement des personnes. C'est pour ça que je pense que le protocole d'accord apportera une plus-value, avec le CPAS, donc les acteurs sociaux seront au côté de la Zone de Police et de la Cellule Logement. Je pense qu'il est important de pouvoir uniformiser les pratiques, vous le disiez vous-même, la collaboration se faisait déjà, donc je pense qu'il est important de pouvoir avoir les pratiques sans guerre et donc on a parlé lors des Sections réunies, d'une fiche qui serait complétée par exemple par le Commissaire de quartier et auquel les autres acteurs du protocole pourrait avoir accès concernant le logement et donc pour vraiment être le plus possible en amont et informer les familles dès qu'ils occupent un logement qui ne répond pas aux critères d'habitabilité.

Je salue vraiment le fait qu'on mette le CPAS en première ligne également avec ce protocole. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Moi, je voulais effectivement insister aussi sur les moyens mis en œuvre pour réaliser ce projet, et insister sur la fiche en question. Il semble qu'il y ait des soucis techniques entre les deux services. Celui de la Démographie, par exemple, où ils sont obligés de domicilier les personnes à tel endroit et cette domiciliation, première inscription, se fait par les services de Police. Quand les personnes viennent spontanément à la Commune, elles ne sont nécessairement pas capables de dire si elles sont au premier gauche ou au premier droit. Soyons clair, il faut qu'on sache, qu'on regarde un immeuble en face pour savoir si on loge à gauche ou à droite, mais tout le monde ne le sait pas. Donc il y a déjà ce petit souci. Par ailleurs, je me félicite sur le fond de cette convention, de ce rapprochement de ces trois services, mais nos moyens humains suivront-ils ? Et le CPAS, je rappelle que ce n'est pas sa fonction première. Reloger les gens au CPAS, n'est pas la mission première d'un CPAS ! Est-ce ce qu'on mettra des moyens en plus de la dotation que le CPAS a droit annuellement pour exercer cette convention ? Idem pour les services de la Démographie, non je veux dire, pardon, de Police, parce que bon, vous savez, dans la pratique, les enquêtes d'inscriptions parfois prennent du retard. Il arrive à certaines périodes annuelles que ça puisse prendre trois à quatre mois, ce qui n'est pas légal, mais en soi, si la Police n'arrive pas à suivre, ce

n'est pas vraiment de sa faute non plus. Il y a le boom démographique qui se répercute sur les inscriptions.

Voilà, j'ai fait le tour, je pense, et donc à mon sens, la fiche dont on parle, malheureusement je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui. C'est vrai que pour aller procéder à une inscription chez quelqu'un, je trouve que donner certaines facilités au service, c'est bien. Dans le temps, il y avait une fiche qui existait déjà, mais on avait droit à des commentaires et parfois, ça compliquait le travail des services de la Démographie et de la Population qui devaient inscrire les personnes.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

D'abord, j'aimerais dire que je vais voter pour ce point. Je pense que d'un point de vue global en Région Bruxelloise, la politique du logement et la création de nouveaux logements et surtout la réaffectation de logements insalubres est importante pour l'ensemble de la population, notamment à Molenbeek. Donc, cette proposition de collaboration va dans ce sens.

Effectivement, on peut penser au passé, puisque sans Cellule Logement, on n'aurait peut-être pas pu arriver à ce protocole de collaboration. On a, lors des Sections réunies, exprimé le fait que cette Cellule allait voir son effectif doubler pour assurer les missions. Par rapport aux coûts, ils méritent aussi une réflexion et c'est la suivante : quand on mène une politique dynamique pour cette problématique, je pense que c'est aussi une aide symbolique sociale. Il y aura peut-être un coût supplémentaire, mais si à la fin on obtient une manière de récupérer du logement, faire en sorte que les gens soient mieux logés, ça c'est vraiment le principal et le résultat le plus significatif.

J'avais juste une seule question : enfin deux questions pardon. La première concerne les relations avec le Parquet. Je pense que c'est une politique dissuasive et préventive, mais elle doit avoir toutes les possibilités de s'accomplir jusqu'au bout. Donc au niveau du Parquet - je sais que vous vous étiez inspiré de ce qui se passait à Namur - j'aimerais savoir ou ça en est. Est-ce que vous allez obtenir gain de cause ? Est-ce que des discussions ou des contacts sont en cours avec le Parquet ?

Ma deuxième question concerne plutôt l'application du système d'alerte au niveau informatique. Est-ce que les services de la Commune sont parés pour mettre en place les services en tant que tel ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Moi, je voulais rassurer tout le monde par rapport au rôle du CPAS. C'est clair que les premières victimes des marchands de sommeil, en général ce sont des allocataires du CPAS et je crois que le CPAS doit essayer de trouver, de pouvoir collaborer avec des services pour trouver des solutions. Il existe des solutions administratives légales en terme d'adresses de référence qui vont être effectivement activées pour les personnes qui seraient victimes et je crois que ce qui est très important ici, c'est de casser un fonctionnement de service qui a été cloisonné et de pouvoir faire travailler ensemble des gens autour d'une problématique. Quelque part, ça va être une économie d'échelle d'une manière. Ça va aussi être une mutualisation de moyens. Effectivement, il va y avoir des moyens supplémentaires qui sont tout à fait indispensables, mais cette habitude de fonctionner ensemble et d'essayer de veiller à deux choses, c'est d'abord de sanctionner des propriétaires indécents sans sanctionner. Ça, c'est quand même très important aussi, c'est quelque chose que je trouvais tout à fait fondamental : les locataires ne peuvent être, en aucun cas, victime du système. Il est hors de question, si on détecte des situations comme ça, que ce soit les locataires habitant dans ces logements-là qui doivent payer les pots cassés d'une manière ou d'une autre. Je n'ai pas envie d'aller trop en détail sur des situations, mais il est hors de question que des gens puissent être victimes de cette situation.

J'applaudis en tous les cas, c'est une démarche qui est lancée, qui va devoir faire ses preuves et qui sera évaluée, mais en tout cas, c'est quelque chose de nouveau et de tout à fait indispensable que je salue, en tant que Président du CPAS.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Comme je l'ai déjà dit aux Sections réunies, je pense qu'on est devant un grand défi, en tout cas à Molenbeek au niveau de l'insalubrité et pas juste au niveau les marchands de sommeil. Je vois les chiffres de Molenbeek qui, certes, ne sont pas nihil, mais on parle de quatre-vingts arrêtés par an. Je pense que chacun ici autour de la table peut absolument avouer que quatre-vingts arrêtés par an pour la réalité molenbeekoise au niveau des problèmes d'insalubrités, c'est vraiment minime par rapport au défi. Je me suis déjà inquiété par rapport à ça, quel est le frein ? Je me suis déjà exprimé lors de Conseils communaux passés. Est-ce que les gens n'ont pas peur de faire appel au service de l'Inspection, s'il n'y a pas une garantie au niveau de leur relogement ?

J'ai une question très concrète suite à un dossier concret. J'ai l'impression qu'il y a un conflit entre comment la Commune et les services d'inspection et finalement le Collège voient le problème. Ils vont décider d'un arrêté d'inhabitabilité dans des logements sociaux et clairement, nos positions sont en contradiction avec la vision du logement molenbeekoise sur la nécessité et le devoir de relogement. Je me suis fait confirmer encore cette vision avec visite aujourd'hui et donc je trouve que c'est inquiétant que le plus grand propriétaire molenbeekoise va à l'encontre de cette vision et comment la commune a agi dans ce dossier concret. Je voudrais avoir les explications de la majorité qui compte s'installer au Logement Molenbeekoise, quelle vision vous avez là-dessus ? Une partie de la majorité est déjà là. Je trouve qu'il y a un problème réel vis-à-vis du problème d'insalubrité qui passe à travers les mailles du filet, c'est-à-dire que le code du logement est mal fait à ce niveau-là. Les problèmes d'insalubrités sont réels et on peut le constater au niveau de champignons et d'humidité qui sont dangereux : les locataires ne tombent pas dans les conditions du code du

logement et donc l'inspecteur de la direction, de l'inspection passe voir les champignons qui peuvent couvrir tout un mur et repart avec la conclusion que c'est conforme au code du logement. Je demande à la Commune quelle position elle va prendre vis-à-vis de ces constats-là, qui en fait, au niveau du code logement, ne peuvent pas être pris en main et quelle approche la Commune aura vis-à-vis de la santé des gens ? Quelle est votre interprétation de la police générale qui est prévue dans la Nouvelle Loi Communale vis-vis de la possibilité de la Commune de protéger ces habitants vis-à-vis au niveau de l'insalubrité, même si le code logement dit : telle maison est conforme parce que s'il n'y avait pas de gens qui l'occupaient, il y aurait pas de champignons.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Vous avez déjà parlé Madame Piquard, vous aurez la parole pour pouvoir répondre après la réponse de Monsieur l'Echevin. Je donne la parole à Monsieur Majoros,

M. l'Echevin Majoros :

Chers Conseillers, d'abord merci pour votre intérêt pour cette problématique qui est essentielle pour le bien-être, la santé, la sécurité des locataires molenbeekoïses. La Cellule Logement, il y a déjà quelques années, elle était hissée par Madame Hilgers. J'entends qu'il n'y aurait rien de neuf dans ce protocole, donc on se demande bien pourquoi on le ferait. Et bien oui, il n'y a rien de neuf, sauf qu'il y a un échange en temps réel des données concernant les arrêtés d'inhabitabilité, sauf qu'il y a une fiche qui est établie par chaque Agent de Police qui vient visiter un logement pour rétablir une domiciliation et que cette fiche remonte à la Cellule Logement qui en extrait des données et évalue la situation. Il y a donc une base de données qui est accessible en ligne, en permanence au service concerné. Il y a une réunion trimestrielle sur l'ensemble des cas et sur l'évaluation du dispositif, il y a aussi une alerte pour les personnes qui souhaitent s'inscrire à la Commune. A part ça, évidemment, il n'y a rien de neuf.

Alors on ne parle pas d'arrêtés de fermeture. On parle d'arrêtés d'inhabitabilité. Ça veut dire que quand on prend un arrêté d'inhabitabilité, c'est une démarche qui prend un peu de temps, qui permet l'audition du propriétaire, qui permet de lui faire comprendre que s'il n'agit pas extrêmement vite - parfois sans réaliser de grands travaux, mais simplement par exemple pour mettre en œuvre une évacuation des gaz, sécuriser un escalier qui pourrait s'effondrer, étançonner un lieu si c'est nécessaire - ce ne sont pas toujours des choses qui sont très compliquées et ce ne sont pas des choses non plus qui nécessitent de mettre les locataires dehors après leur avoir donné un préavis. Ce travail de pédagogie avec le propriétaire est essentiel. On ne veut évidemment pas fermer le logement, le but c'est d'avoir un maximum de logements de qualité et je rappellerais aussi et il faut que ça se sache, on en a déjà parlé précédemment et notamment au mois d'avril, le droit du bail prévaut sur les arrêtés d'inhabitabilité. Ça veut dire que quand on prend un arrêté d'inhabitabilité au cours d'une procédure qui a pris plusieurs semaines et qui a permis d'auditionner les parties, le locataire et le propriétaire, et bien le locataire peut, si c'est nécessaire, rester dans le bien. Parfois, ça permet que le propriétaire réalise les travaux sans que le locataire doive partir. Si le propriétaire veut réaliser des travaux, il doit demander un préavis au locataire. C'est un préavis de six mois dans les cas les plus aigus de marchands de sommeil, de logements insalubres. On a des propriétaires qui, généralement, font un bail à durée assez limitée. Généralement un bail d'un an et donc la personne évidemment si elle a la possibilité d'apporter à un moment l'arrêté d'inhabitabilité, d'utiliser cet arrêté pour mettre la pression sur ce propriétaire notamment pour trouver des solutions de relogement sur le reste du parc privé ou en entamant des démarches vis-à-vis du pouvoir public. Ceci dit, nous n'oublierons pas non plus, quand une personne doit se reloger, elle a aussi un réseau, en premier lieu un

réseau familial, elle a un réseau d'amis, elle a aussi un réseau de connaissances qui permet parfois de retrouver du logement. Il y a de toute façon, dès le départ, surtout quand il y a des opérations qui sont menées et qui concernent plusieurs logements d'un même immeuble, il y a de toute façon un contact qui est pris avec le CPAS qui envoie des assistants sociaux pour essayer de guider les gens. Ce sont aussi des moyens qui existent via le pool logement du CPAS et donc, in fine avec à la fois les logements d'urgence communaux, mais aussi tout le réseau de logement d'urgence qui existe dans la Région. Donc, on trouve des solutions. Il faut aussi préciser, que ce n'est pas parce qu'on habite un logement qui était déclaré insalubre qu'on va automatiquement recevoir un logement social. Je pense que si c'était le cas, on risquerait un beau coup de travers. Le relogement, c'est une question qui est centrale là dedans et c'est la raison pour laquelle on travaille avec l'ensemble des services et avec le CPAS également. Alors quid de la domiciliation, et bien oui on peut inscrire les gens à une adresse de référence qui n'est plus l'adresse du logement qui a dû être quitté le cas échéant. Qu'est-ce qu'on fait quand les gens ne savent pas où ils sont dans l'immeuble et qui ne savent pas l'expliquer, et bien ce qui est intéressant avec la base de données, c'est qu'elle comprend l'ensemble des données et donc cette base de données est accessible si la personne n'est pas capable de dire où elle se trouve dans l'immeuble. On peut attirer son attention sur le fait qu'il y a un logement qui est insalubre, qui était déclaré insalubre dans l'immeuble et lui demander de vérifier. Mais alors la vérification, in fine, elle se fait par la Police. Quand les gens se rendent à l'Administration communale pour signaler un changement d'adresse, dans les semaines qui suivent, la Police vient faire une visite. Donc, elle est capable et sensibilisée à former et à noter où se situe le logement dans l'immeuble et donc, à partir de là, on peut faire en sorte que la personne soit prévenue et accompagnée. A propos de l'alerte, le système informatique a été étudié. Il y a un petit module qui a été ajouté au service Population et donc voilà, cette alerte arrivera directement et quand une personne qui veut s'inscrire dans un logement qui est déclaré insalubre signalera qu'elle veut habiter tel ou tel logement et que celui-ci est insalubre, il y aura aussi une information directement qui sera donnée avec les coordonnées de la Cellule Logement et d'autres organismes qui permettent de faire l'accompagnement social qui seront donnés.

Alors, au point de vue du coût, vous aurez lu dans le protocole que chaque organisme, que ce soit la Commune, le CPAS ou la Police agissent dans le cas de leurs propres missions : réaliser des domiciliations et faire les visites, accompagner les locataires qui sont en difficultés - ce sont les missions du CPAS - visiter des logements et faire des rapports. N'oublions pas aussi que ce protocole va aussi servir, à moyen terme en tout cas, à faire beaucoup de prévention. Les gens parlent entre eux, les propriétaires connaissent la force de l'exemple et quand les pouvoirs publics sévissent, ils le savent aussi et ils adaptent aussi leur comportement en l'occurrence. Donc quel est le coût ? Est-ce que ça va nous retomber dessus ? Le coût de la Police est réparti à l'intérieur de la Zone, en fonction des répartitions qui sont connues et il n'y a pas de raison que ça change. En Conseil de Police, on a vu l'intérêt des autres Communes de la Zone pour ce protocole et donc il n'est pas exclu que d'ici quelques années, l'expérience molenbeekoise soit reproduite dans d'autres Communes. Je dirais par contre que le nombre d'arrêtés d'inhabitabilité, le nombre de personnes qui se plaignent de leur logement incorrect et le fait que ce nombre ait explosé au début de l'année 2013, nous a conduit à renforcer la Cellule Logement et donc c'est vrai que la Cellule Logement comptait encore, il y a quelques temps, trois personnes chargées spécialement de la lutte contre les logements insalubres et les marchands de sommeil. On arrivera à six à terme, après l'engagement du traqueur de marchands de sommeil et l'engagement de deux personnes supplémentaires dans les prochains mois. Je dirais aussi qu'en matière de coût, il y a toujours un coût au travail de prévention, d'accompagnement qu'on peut faire, mais il y a aussi un coût, qui lui, est difficilement chiffrable quand on n'agit pas et c'est un coût sur la santé, c'est un coût sur le social pour les locataires qui peuvent se retrouver avec des conflits, des problèmes d'asthme, etc. ... On agit ici de toute façon pour répondre à la question de Monsieur De Block sur les questions de santé et de sécurité, donc c'est l'article 135 de la Loi Communale qui nous anime. On a également connaissance du

code du logement, je dirai pour illustrer le fait que la Cellule Logement prend ce rôle à cœur et a sa propre jurisprudence, que la Cellule Logement de Molenbeek dresse plus, in fine, d'arrêtés d'inhabitabilité que l'IRL dresse des PV de non-conformité de logement. Est-ce qu'on est laxiste, pour paraphraser Monsieur De Block, par rapport aux opérateurs publics de logements ? Je ne pense pas, parce que si c'était le cas, on n'aurait pas été amené dans les derniers mois à prendre des arrêtés d'inhabitabilité. Nous ne jugeons pas, en tant que Cellule Logement, des causes qui rendent un logement insalubre, nous constatons simplement. Un champignon, pour nous, c'est un champignon, quel que soit la cause de ce champignon, on constate qu'il menace. S'il est en quantité importante et menace la santé des personnes, il convient d'agir pour les protéger. Est-ce qu'il y aura un changement en la matière ? Vous l'avez souligné, au Logement Molenbeekois, il y a une Assemblée générale qui a lieu mardi, et donc à partir de là, la nouvelle majorité y sera installée et un nouveau cadre et de nouvelles actions quant à la qualité du parc pourront être entreprises.

Je vérifie rapidement que je n'ai pas oublié une des nombreuses questions que vous avez posées, mais je pense que c'est tout. Merci.

Ah oui, le Parquet, je vais finir avec le Parquet. Il y a des contacts réguliers avec le Parquet. Ils ont été développés ces dernières années, ils vont probablement continuer à se développer. On voit un intérêt certain notamment de Monsieur Renson au Parquet Bruxellois pour ce protocole et de toute manière, quand il s'agit d'infractions qui relèvent des lois spécifiques de la Police. La Police est partie à ce protocole et fait remonter l'information au Parquet, qui ensuite agit. Nous espérons évidemment par ce type d'action, avec ce protocole, renforcer l'intérêt du Parquet pour ce type de problématique centrale pour la vie des habitants. Merci à vous.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros pour ces cinq minutes de réponse.

J'ai Madame Piquard, Monsieur Ikazban et Monsieur De Block qui souhaitent intervenir. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais poser une question à Monsieur Vandenhove.

Mme la Bourgmestre :

On ne parle pas à un Conseiller communal.

Mme Piquard :

Oh pardon, au Collège alors, excusez-moi. Une adresse de référence au CPAS, c'est possible, ça c'est clair, mais c'est vrai que ça touche essentiellement les personnes paupérisées. Mais il y a aussi les personnes en séjour illégal, soyons clair et ceux-là, à mon sens, n'ont pas accès nécessairement à une adresse de référence au CPAS. Je voudrais quand même dire que quand j'ai eu la chance d'être Echevine aussi de la Démographie et de l'Action sociale, j'ai travaillé en ce sens avec divers services, avec le CPAS, avec les assistants sociaux, avec la Police et nous avons effectivement été confrontés à plusieurs cas de ce genre. En définitive, j'approuve l'officialisation de ce protocole, mais sachez quand même qu'il existait avant officieusement. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Dans le calendrier chrétien, vous avez l'année Jésus-Christ, chez les musulmans vous avez l'année de l'hégire et ici, à Molenbeek, on a l'année Majoros. Avec Majoros tout est né, il n'y avait rien avant ! Quand on l'écoute, quand on l'entend parfois, on a l'impression qu'il n'y avait rien avant vous, donc il y a vraiment l'année Majoros dans cette majorité. J'attire quand même votre attention sur la page trois de votre document que vous présentez, on a la localisation des arrêtés de fermeture, d'inhabitabilité. Ça a commencé déjà, désolé de vous le dire, en 2007, 2008, 2009 et 2010. Donc, il y avait quelque chose avant vous. Tout n'était peut-être pas parfait. Vous, vous allez tout améliorer, parce que vous êtes le meilleur Echevin de ce Collège. Soyons un peu sérieux, soyez un peu modeste, les défis que nous devons relever sont extrêmement importants, sont extrêmement sérieux, mais un peu de modestie, on ne va pas commencer à se disputer la paternité de ceci, de cela vous. Vous reprenez un superbe outil, un service qui fonctionnait superbement bien, une politique qui avait été lancée convenablement. Vous pouvez la peaufiner, vous pouvez la « Majoros-iser », comme vous voulez. En tout cas, puisque maintenant il y a l'année Majoros, mais de grâce soyez un petit peu humble et reconnaissez qu'avant vous, il y avait de l'excellent travail qui a été fait. Aujourd'hui, ce que nous allons voter, ce que nous allons approuver, c'est une formalisation d'une pratique qui existait déjà. Je vous remercie.

M. le Président

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Je n'ai pas demandé qu'il y ait un changement. J'ai demandé quelle sera la politique de la majorité dans le Logement molenbeekois. Je viens de croiser, ici, derrière moi l'Administrateur délégué, bientôt l'ex-Administrateur délégué qui me confirme bien qu'il n'y a pas d'accord avec la vision de l'Arrêté, de l'Arrêté qui a été prononcé. Ils disent que ça va provoquer, si on fait comme ça, on peut fermer mille logements sociaux à Molenbeek. Donc, j'aimerais bien entendre l'avis de la majorité, bientôt majorité aussi au Logement molenbeekois et donc j'aimerais bien entendre aussi, et là, peut-être que j'anticipe par rapport à mon interpellation de tantôt. Il y a une majorité qui a un Administrateur délégué au Logement molenbeekois. Je trouve qu'en tant que Conseil, on peut et on a le droit de demander des comptes aux politiques suivies. J'aimerais bien que les Molenbeekois ou les gens présents au Conseil puissent comprendre l'enjeu et la différence d'approche entre cette majorité qui va prendre office bientôt et l'ancienne majorité.

J'aimerais bien qu'on m'explique exactement et donc ce n'est pas juste une question pour la nouvelle majorité, le nouvel Echevin, mais aussi vis-à-vis l'ancienne qui est toujours en office et qui est toujours censée représenter ce Conseil communal et donc je demande des comptes.

M. le Président

Merci Monsieur De Block.

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Monsieur Vossaert, pardon, excusez-moi. Je vous donne la parole.

M. Vossaert

C'est vrai que, comme je le disais, sans Cellule Logement, on n'aurait peut-être pas pu aboutir à cette convention. Donc rendons à César ce qui est à César. Je pense qu'au niveau de l'évaluation ou plutôt de la position de la majorité sur sa politique du logement, on va pouvoir en discuter je l'espère. Dans le cadre de la convention, il est prévu une évaluation dans l'année qui vient. Donc moi, ce que j'aimerais, c'est qu'on prenne en considération la demande d'avoir un débat ou une évaluation suite à l'évaluation faite au sein même du Conseil communal pour que nous puissions prendre connaissance des tenants et des aboutissants de ce qui a fonctionné, de ce qui n'a pas fonctionné, qu'est-ce qui doit être amélioré ou pas.

Je vous remercie.

M. le Président

Merci Monsieur Vossaert.

On peut passer au vote ? Mijnheer Berckmans. Non Monsieur Berckmans n'est pas intervenu sur le point.

M. Berckmans :

Ik zal geen vragen stellen. Ik heb genoeg uitleg gekregen dinsdag tijdens de verenigde secties. Ik vind het een goed initiatief, ik vind het positief dat de krachten gebundeld worden ik spreek mij niet uit over wat er in het verleden al dan niet gebeurd is of al gedaan is, ik weet het niet maar dus ik zal dat voorstel steunen.

Donc un petit résumé, je ne pose pas de questions technique. J'ai eu mes explications, mais pas de tout le monde. Ceux qui ne veulent pas mettre leurs écouteurs, je ne discute pas sur le passé, s'il y a des choses qui ont été fait oui ou non. Moi, je ne sais pas. Je trouve ça une bonne chose qu'il y a une coopération, un protocole entre les trois pouvoirs. Je voterai favorablement.

Dank U.

M. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

29. Approbation du Protocole de collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, le Centre Public d'Action Sociale de Molenbeek-Saint-Jean et la Zone de police de Bruxelles-Ouest, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres.

Goedkeuring van het Samenwerkingsprotocol tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek, het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn van Sint-Jans-Molenbeek en de Politiezone Brussel-West, in het kader van de strijd tegen huisjesmelkers en onbewoonbare woningen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

30. Nouvelle Loi Communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Mededeling van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Certes, c'est une toute petite somme, 700 euros, ce sont deux chaufferettes. Je suppose que c'est pour remédier à une solution, un problème temporaire et qu'après, il y aura une solution plus durable qui sera trouvée.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

C'est un bâtiment qui a été rénové, il y a pas très longtemps et effectivement le système de chauffage, en attendant sa réception définitive un jour, nous l'espérons, a connu au détriment des locataires, des problèmes, des problèmes au démarrage. Ce chauffage central a été à plusieurs reprises en inactivité et avec un conflit, dont je vous passe les détails, entre la société qui l'a construit, son sous-traitant... Oui, en 2013, c'est comme ça que ça se passe et donc au bout d'un moment, il a fallu acheter dans l'urgence des chaufferettes. La situation actuellement est rétablie, est stable depuis un peu plus de deux mois et donc croisons les doigts, les chaufferettes pourraient devoir resservir si elles ne resservent pas pour ce logement-là, elles resserviront pour d'autres logements le cas échéant. En tout cas, croyez bien que les services font tout ce qu'ils peuvent pour être derrière les sociétés qui ont installés les chauffages qui parfois, en tout cas par le passé, ont montré des déficiences. Que ce soit le service des Propriétés communales, le service Logement, mais aussi le service des Affaires juridiques vont mettre la pression sur ces sociétés.

M. le Président :

Madame P'tito, vous avez la parole.

Mme P'tito :

Merci Monsieur l'Echevin pour cette réponse.

Je plaide justement pour que ce soit intégré aussi dans le cahier des charges, de mettre une réflexion alors qui aille dans ce sens-là pour éviter peut-être parfois les sous-traitances et pour insister sur la maintenance et pour être plus stricte peut-être sur les conditions dans les cahiers des charges.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

31. Enseignement communal francophone - Approbation du nom des nouveaux établissements scolaires francophones communaux.

Franstalig gemeentelijk onderwijs - Goedkeuring van de benaming van de nieuwe Franstalige gemeentelijke onderwijsinstellingen.

M. le Président :

Nous avons les dénominations des écoles 8, 11, 12, 14, 15 et 18. Je donne la parole à Madame Vande Maele.

M. l'Echevine Vande Maele :

Le choix a été fait par la direction, en accord avec l'Instruction publique. Ils ont choisi l'école Korenbeek, c'est situé rue du Korenbeek, ils ont préféré ça. C'est la petite école maternelle et avant c'était le petit château, c'était un ancien petit bâtiment, je m'en souviens on avait appelé ça le petit château, puis ça a été le 16bis

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

32. Enseignement fondamental communal francophone - Restructuration des écoles 15 et 16

Franstalig gemeentelijk basisonderwijs - Herstructurering van de scholen 15 en 16.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

33. Coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre - Approbation des projets d'accueil des écoles communales francophones n° 8, 12, 14 et 15.

Coördinatie van het onthaal van de kinderen tijdens hun vrije tijd - Goedkeuring van de onthaalprojecten van de Franstalige gemeentescholen nrs 8, 12, 14, en 15.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

34. Approbation du projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n° 1.

Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige gemeentelijke basisschool nr 1.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

35. Approbation du nouveau projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n° 2.

Goedkeuring van het nieuwe schoolproject van de Franstalige gemeentelijke basisschool nr 2.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

36. Approbation du projet d'établissement des écoles communales francophones n°11 et n°12.
Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige gemeentelijke basisscholen nrs 11 en 12.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

37. Approbation du projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n°14, sise rue de la Flûte Enchantée, 30.
Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige gemeentelijke basisschool nr 14, gelegen Toverfluitstraat 30.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

38. Approbation du projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n° 15.
Goedkeuring van het nieuwe schoolproject van de Franstalige gemeentelijke basisschool nr 15.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**39. Approbation du projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n° 16.
Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige gemeentelijke basisschool nr 16.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**40. Approbation du projet d'établissement de l'Ecole maternelle communale francophone «Korenbeek ».
Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige gemeentelijke kleuterschool "Korenbeek".**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**41. Cellule pédagogique néerlandophone - Convention d'occupation d'un champ pour les plaines de jeux
Nederlandstalige Pedagogische Cel - Overeenkomst gebruik van een weide voor de speelpleinwerking.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**42. Interpellation déposée par Monsieur Jef Van Damme concernant les communiqués de presse.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Jef Van Damme betreffende de persberichten.**

M. le Président :

Mijnheer Van Damme, U hebt het woord.

M. Van Damme :

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter. Je suis vraiment navré de devoir intervenir sur une chose futile, pareille, mais apparemment, c'est le cas.

Dus op 29 mei 2013 stuurde ik de volgende e-mail naar de perswoordvoerder van de Gemeente. Donc le 29 mai 2013 j'envoyai le mail suivant à l'attaché de presse : « Bonjour, Peux-tu me reprendre comme destinataire dans votre mailing liste pour les avis de presse ? Merci. Jef. ». Tout simplement parce que j'avais travaillé avec les personnes concernées. Je lui envoie un mail. Réponse cinq jours plus tard : « Bonjour Jef, j'ai bien reçu ta demande et je t'en remercie, mais comme tu n'es pas journaliste, la Bourgmestre ne souhaite pas que tu sois repris dans ma liste de diffusion. En te remerciant pour ta compréhension ».

Première surprise, nous en tant que Conseillers communaux, nous ne pouvons pas avoir les avis de presse qu'ils sont envoyés à tout le monde. Ça veut dire qu'on ne peut pas être tenus au courant de la communication de la Commune. C'est quand même assez surprenant, c'est même surréaliste de recevoir ça comme réponse. Mais ce n'est pas terminé. Deux jours après, je reçois via un journaliste, un « Molenbeek actualiteit nieuwsbrief » van 7 juni 2013, donc une newsletter avec plusieurs choses qui se sont passées durant la semaine et plusieurs annonces d'activités à venir. Donc pas tellement adressés à la presse, mais très intéressants parce que j'y apprend notamment que dans la semaine, le 6 juin, le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy a visité « le Foyer » à Molenbeek. Que la commune « Arc en ciel » a gagné un prix « Journaliste en herbe » et encore d'autres choses... En plus, et ça c'est quand même beaucoup plus intéressant, y sont annoncés plusieurs événements dans la Commune dans la semaine à venir : le Jazz festival bleu flamingo, la braderie boulevard Mettwie, l'ouverture de l'hôtel Meininger, pleins d'activités y sont annoncées, très intéressantes, mais je ne peux pas les avoir parce que je ne suis pas repris dans le mailing-liste presse. Ik vind dat, Mevrouw de Burgemeester, getuige van een ongeloofelijke minachting, un mépris envers les Conseillers communaux! Ik vind dat onaanvaardbaar. Ik vind het ook ongelooflijk dat ik op dit soort onderwerp moet interpellieren in de gemeenteraad. Ik vind het gewoon een basisrecht van een Gemeenteraadslid om geïnformeerd te worden over wat er in de Gemeente gebeurt et en plus je constate que quand je suis par hasard invité, au courant d'une de ces activités et je m'y présente parce que j'ai envie d'y aller que j'y découvre pas mal de conseillers de la majorité qui y sont quand même présents, donc je me doute qu'eux ils ont été invités.

Dus mevrouw de Burgemeester, ik zou graag van U een antwoord hebben. Ik vind het een schandalige manier van werken maar ik zou graag van U een antwoord hebben. Kunnen wij in het vervolg zoals alle andere mensen niet in de krant moeten lezen wat er gebeurt in de gemeente maar kunnen wij rechtstreeks de informatie krijgen ? Ik denk dat dat een minimum aan courtoisie is tegenover de Gemeenteraadsleden en ik vind het eigenlijk zelf een basisrecht van de Gemeenteraadsleden om geïnformeerd te worden over de werking van de Gemeente en over de toekomstige activiteiten die U per mail aan alle pers bezorgd.

Dank U wel voor de informatie.

M. le Président :

Qui souhaite se joindre à l'interpellation ? J'ai Monsieur De Block qui s'était présenté le premier, ensuite Monsieur Ikazban, Monsieur Lakhloufi.

Mijnheer De Block, U heeft het woord.

M. De Block :

Moi, je comprends bien pourquoi on n'envoie pas ça aux Conseillers. J'ai pu lire dans un communiqué que cette Commune a dû faire avec un grand trou laissé par l'ancienne majorité. C'est intéressant, j'ai pu même lire qu'au niveau du CPAS, on a dû faire avec un grand trou laissé par l'ancienne majorité. C'est bizarre parce que j'ai pu entendre ici au Conseil-même, que cette ancienne majorité a géré en toute collégialité et en bon père de famille les choses. En fait, ce sont des mensonges purs et durs. Il y a des taxes, des montants demandés pour certaines démarches administratives qu'on a simplement indexées. On essaye de nous faire croire que c'est juste parce que le Fédéral a augmenté les prix, mais on se tait sur le fait que Molenbeek a rajouté une couche. Puis j'entends que pour la garderie, on veut augmenter la qualité et je me dis qu'il y a quelque chose qui cloche, parce que j'ai demandé comment on va augmenter la qualité. On ne savait pas très bien me répondre. La formation du personnel, certains achats...

M. le Président :

Mijnheer De Block, mag ik u vragen van in de interpellatie te blijven over de persberichten het is op de vorm van de communicatie en de distributie van die communicatie?

M. De Block :

Je réponds, je rajoute mon observation sur le fait que si vous allez distribuer ce genre de communiqués à tous les Conseillers communaux, vous allez avoir un tollé ! C'est comme ça et donc il y a une communication au Conseil communal et il y a une communication hors Conseil communal. Je m'imagine que cette majorité ne veut pas faire contrôler les communiqués qui se font vers l'extérieur et la presse, et vis-à-vis des Conseillers qui ont entendu vraiment autre chose. Je veux juste finir ma phrase, j'entends qu'on veut augmenter la qualité, mais je viens d'entendre, il y a à peine vingt minutes, que cette qualité, on va y arriver en diminuant le nombre d'enfants dans les garderies. C'est ça qu'on entend.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de rester dans le sujet, même si je veux dire ce sujet peut toucher à beaucoup de choses, que quand on communique, on communique sur tout et n'importe quoi et malheureusement sur n'importe quoi.

Je trouve très intéressante l'interpellation, la question de Jef Van Damme, la question liée à la communication. Dans le brouillon de la Note de Politique Générale, il y a un chapitre concernant la bonne gouvernance. Vous savez, il y a des passages importants sur la communication qu'il fallait limiter et la publicité des Echevins et ainsi de suite. Moi, j'ai l'impression que c'est tout l'inverse qu'on a fait. Mais j'y reviendrai, parce que je veux vraiment rester dans ce sujet. C'est la confusion, je vais vous donner un exemple : le site de la Commune, ce n'est pas le cas, c'est un exemple dans l'absolu. J'ai l'impression qu'ici on fait une confusion entre la communication de la Commune, la communication de la majorité et la communication des politiques et je trouve qu'il y a tout le temps en permanence de

l'information et de la désinformation sur tout et il y a tout le temps des confusions. Je vais vous donner deux exemples, comme ça on reste dans le concret. J'ai vu apparaître, on a parlé de ça tout à l'heure, sur Twitter, un compte Twitter Molenbeek avec la Maison communale. Je me suis dit, tiens c'est le compte Twitter officiel de la Maison communale. Il y a un moment où je me demande, est-ce que c'est le compte Twitter officiel de la Maison communale, de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean qui finalement est aussi représenté par l'ensemble du Conseil communal, mais où j'ai l'impression qu'en réalité, c'est la communication de la majorité, la communication des partis politiques de la majorité, la communication des Echevins les plus actifs ou les plus hyperkinétiques sur les réseaux sociaux.

Deuxième exemple, Monsieur le Président, c'est vous. Je n'ai jamais voulu faire la remarque, mais comme l'intervention de Jef m'invite à le faire, je vais vous donner cet exemple. Vous êtes présent sur Twitter, vous êtes moderne, c'est très bien, ce n'est pas un reproche. Vous êtes le Président de ce Conseil communal. Je me demande, est-ce que vous intervenez comme Président du Conseil communal, est-ce que vous intervenez comme membre du Collège parce que très souvent ici, vous répondez à leurs places parfois ou alors vous êtes sur Twitter comme Président du MR ? Et là, il y a vraiment une confusion importante. Tout à l'heure, vous avez fait allusion à ça. Vous avez dit, on ne tweete pas pendant le Conseil. C'est vrai que c'est un peu difficile et je vous ai dit, vous vous rattrapez après, et fameusement, parce que là, vous pouvez, parce que vous n'êtes plus au Conseil. Donc je dis simplement et franchement, tout le monde a déjà fait la remarque et ça fait six mois que vous êtes là et je n'ai jamais fait la remarque. Aujourd'hui je la fait, parce que c'est vrai, parfois on se demande qui vous êtes sur Twitter. Vous êtes le Président du Conseil communal où vous nous représentez tous, ou vous êtes le Président du MR ou vous êtes l'avocat de cette majorité qui répond tac au tac ? Je comprends, ils sont sûrement besoin qu'on vienne leur prêter main forte et qu'on les sauve, ainsi de suite, et donc ce que Jef Van Damme soulève ici, c'est vraiment cette confusion.

Je passe, mais il y a des spécialistes dans les membres du Collège. On récupère tout et n'importe quoi. Il y a des spécialistes de la récupération, quand une école obtient un prix, une association, on récupère le truc comme si c'était la Commune. Là vous êtes fort ! Là j'avoue vous êtes trop fort ! Vous êtes plus fort que nous dans la récupération et dans l'usurpation des projets des autres. Je pensais qu'il y avait qu'avec nous que vous faisiez ça. En fait, même des associations d'enfants, des écoles..., vous récupérez tout sur les réseaux sociaux et je n'invente rien. Il suffit d'aller voir - et faites vite avant que ce ne soit retiré - mais de toute façon, on peut toujours retrouver ça sur internet. Donc plus sérieusement, vous avez intérêt à mettre de l'ordre là-dedans, parce qu'il y a une fameuse confusion des rôles, une fameuse confusion des genres et je pense que même, on pourrait même aller plus loin, mais je ne vais pas aller plus loin ce soir, surtout que parmi vous il y a des spécialistes de la soi-disant bonne gouvernance et donc j'attends d'entendre et d'écouter vos réponses par rapport à ça. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Moi je tiens tout d'abord à commencer par rassurer mes Collègues de l'opposition. Je ne suis pas plus invité que vous à ces événements. Il n'y a pas de soucis, mais à décharge, il y a quelques semaines est sorti le Molenbeek Info et je pense que c'était une première. On a donné la parole à l'ensemble des membres, une tribune politique. J'ai lu et

j'ai suivi pendant plusieurs années ce magazine, moi je pense que dans l'opposition il n'y a pas eu une telle tribune donnée à l'opposition aussi libre que celle qui a été donnée dans le Molenbeek Info.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, on ne vous a pas interrompu. Laissez parler Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Monsieur Ikazban utilise aussi des procédés...

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, ne faites pas d'interpellation personnelle vers un Conseiller.

M. Lakhloufi :

Le R.O.I. s'applique à tout le monde, aussi aux membres de l'opposition ! Moi j'ai été très étonné de ce Molenbeek Info qui a donné une véritable tribune libre à tous les partis de l'opposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Madame la Bourgmestre :

Monsieur Van Damme, c'est vrai, il y a un changement également dans la communication à Molenbeek-Saint-Jean. Sous la législature précédente, il y avait évidemment le journal officiel de la Commune, le Molenbeek Info, dans lequel il y avait des tribunes politiques, mais ces tribunes politiques ne pouvaient porter que sur le sujet qui était en couverture de ce journal. C'est-à-dire qu'on était cadré comme groupe politique dans la communication qu'on pouvait faire au sein de ce journal. Moi, je rappelle simplement la manière dont ça fonctionnait et il y avait un éditeur responsable, c'était le Cabinet du Bourgmestre. Jamais aucun membre de la majorité, aucun Echevin n'a été invité à participer à la rédaction de ce journal communal, des informations n'étaient pas transmises et on les découvrait en même temps que les citoyens molenbeekoïses. Donc, je vous rappelle simplement comment ça fonctionnait précédemment, puisque aujourd'hui on nous fait la leçon. Vous avez parlé de la nécessité de mémoire eh bien moi je veux simplement vous la rafraîchir. Il y avait évidemment les communiqués de presse officiels. Voilà c'étaient les deux moyens de communication qui existaient précédemment. Alors aujourd'hui, je peux vous rassurer, on ne récupère pas, mais on informe et on s'adapte aux nouveaux moyens de communications qui sont notamment la Newsletter. Je peux vous rassurer pour la Newsletter, évidemment quiconque souhaite obtenir la Newsletter peut l'obtenir, et pour les invitations je vous rejoins Monsieur Van Damme, il est important que tous les Conseillers communaux soient informés des manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Commune et cet aspect-là, on essaiera de le rencontrer. Je voudrais quand même, pour votre information, vous signaler que toutes les manifestations, toutes les activités qui se déroulent sur le territoire de la commune, à l'initiative de la Commune, sont reprises dans l'ordre du jour du Collège et que vous y avez accès. Vous y avez accès de la même manière que les membres du Collège. Si vous souhaitez avoir des informations, il n'y a pas de difficultés vous pouvez les obtenir.

Je voudrais encore vous préciser, en ce qui concerne les communiqués de presse, comme leur nom l'indique, ils s'adressent à la presse, aux journalistes et il faut aussi permettre, malgré la modernisation des moyens de communication, des médias, des réseaux, je pense que les journalistes ont encore un rôle prioritaire d'information à jouer et il est bien normal que ce soit d'abord vers eux qu'on se tourne dans la communication. Donc les communiqués de presse, on les envoie aux journalistes et à personne d'autre. Jusqu'à preuve du contraire, vous n'assurez pas encore cette fonction. Je voudrais vous rassurer en vous disant que ces communiqués ne contiennent aucun secret. Il n'y a rien de particulier. Ce sont des communications et aucun Conseiller ne les reçoit.

Pour le reste, évidemment, ces communiqués de presse sont mis en ligne rapidement sur le site de la Commune et donc vous pouvez très facilement en prendre connaissance et vous savez bien que, pour toute communication envoyée à la presse, généralement on demande l'avis des différents intervenants au niveau de la Commune et l'avis de l'opposition est également souvent sollicité, comme celui de la majorité, quand l'opposition intervient. C'est le rôle du journaliste et je pense qu'il faut laisser les choses telles qu'elles existent, telles qu'elles se font de la bonne manière actuellement.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme:

Dank U wel Mevrouw de Burgemeester.

Tout d'abord, il y a quand même une chose qui m'étonne toujours, c'est que vous parlez comme si vous n'avez jamais été dans la majorité, alors que vous avez été Echevine pendant vingt ans. Quand même, Première Echevine pendant vingt ans et la moitié de votre Collège était aussi dans l'ancienne majorité. Vous dites toujours que ce n'était pas possible sous l'ancienne majorité et tout ça. Donc soit, vous n'aviez rien à dire sous l'ancienne majorité, alors pitié parce que vous aviez quand même la moitié des Conseillers dans la majorité, c'était quand même beaucoup et ça veut dire que c'est un aveu vous n'aviez rien à dire, soit vous vous distancez totalement de ce que vous avez fait dans le passé et alors ce n'est pas beaucoup mieux. Je ne comprends pas très bien pourquoi vous me parlez du Molenbeek Info. Moi, je ne vous ai pas parlé du Molenbeek Info. Le mot Molenbeek Info n'est même pas venu dans mon interpellation donc je ne comprends pas très bien.

Newsletter, dus vanaf morgen krijgen we allemaal als Gemeenteraadslid de newsletter in onze bus. Ik stel voor dat we vanaf nu, ik vraag bij deze formeel aan dat ik de newsletter kan krijgen vanaf morgen, dat mijn email adres wordt opgenomen. Zijn er nog andere gemeenteraadsliden die dat willen? Dan stel ik voor dat die nu hun hand opsteken om te zeggen dat ze al dan niet die newsletter willen.

Donc si vous voulez la newsletter, je propose que vous soulevez tout la main comme ça vous ne devez plus vous inscrire. Faites-le ! Moi, je veux qu'à partir de demain, je veux recevoir la newsletter ! C'est clair, Jef Van Damme veut recevoir la Newsletter.

Goed maar ik wil nog wel zien of dit gebeurt mijnheer de Voorzitter. Tenslotte over de persberichten, les communiqués de presse, ça c'est quand même le comble, vous parlez toujours de la transparence, de la bonne gouvernance et que tout le monde peut savoir tout, mais quand vous envoyez des mensonges, comme le dit mon collègue De Block, vous ne

voulez évidemment pas que les Conseillers le sachent. Tandis que quand il s'agit simplement d'ajouter des adresses mail à un compte, ça prend cinq minutes et ça ne vous coûte rien envoyer un mail à cinq cent personnes ou à cinq personnes, ça ne change rien du tout. C'est vraiment le contraire de la transparence, c'est de l'opacité, de ongelooflijke geheimdoenerij daar komt het eigenlijk op neer het is een geheimdoenerij. Vous voulez cacher le jeu et donc je ne comprends pas votre démarche et je ne l'approuve pas et je la trouve contraire à ce que vous dites, comme pas mal de vos actes.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, vous voulez encore intervenir ?

Monsieur Ikazban, je ne vais pas bousiller un R.O.I. Arrêtez d'être impertinent et d'avancer comme ça. Ce n'est pas comme ça que ça va marcher convenablement. Arrêtez de discuter. Alors répondez, vous avez une minute pour répondre à Monsieur Lakhloufi.

M. Ikazban :

Merci d'avoir confirmé qu'il y avait déjà une tribune politique dans le Molenbeek Info, mais je n'avais pas parlé de ça. Je voudrais remercier la Bourgmestre pour sa réponse, car il y a eu un grand moment de vérité. Dans sa réponse, elle nous a dit que toutes les informations, toutes les informations se trouvent dans le Collège qui est à votre disposition et vous savez quoi ? Sous la précédente législature, tous les membres du Collège avaient accès au Collège et tous les Conseillers également. Merci pour cet instant de vérité. Là, je vous tire mon chapeau.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, puisque vous m'avez impliqué, là tantôt, je n'ai pas répondu, mais maintenant je vais faire usage de mon droit. Je vais vous informer que si vous allez dans BO Secrétariat, vous avez accès à tous les Collèges et dès qu'ils sont mis en ligne, vous pouvez les consulter. C'est tout.

Vous m'avez également dit que j'étais sur les réseaux sociaux et que vous ne saviez pas quelle étiquette ou quelle casquette je portais. Vous m'excuserez, mais les réseaux sociaux, ça fait encore partie de mes usages privés et donc je mets la casquette que je veux et ça, c'est mon droit ! Je suis Président du Conseil communal quand je suis ici, mais vous m'excuserez, j'ai un site sur facebook où il est intitulé que je suis le Président et je reste Président sur ce site. J'ai la page privée sur laquelle je mets mes opinions politiques et ce qui est mon droit de le faire. Dans les tweets, je ne tweete que ce qui concerne le Conseil.

Et maintenant, je donne la parole à Madame la Bourgmestre, que vous venez d'interpeller.

Mme la Bourgmestre :

Simplement, pour quand même vous signaler une différence : sous la législature précédente, les procès-verbaux des délibérations du Collège étaient communiqués au Conseillers communaux. Ils pouvaient en avoir connaissance, mais pas au préalable. Aujourd'hui, au préalable, en même temps que les Echevins. Simplement, je précisais qu'aujourd'hui vous pouvez, comme les membres du Collège, avoir connaissance de l'ordre du jour des délibérations du Collège. Auparavant, vous n'aviez connaissance de ces délibérations, qu'une fois que le procès-verbal était adopté. Monsieur Ikazban, je parle des membres du Conseil, les Conseillers communaux.

Il y a une explication quand même qui doit être donnée à Monsieur Ikazban parce qu'il ne connaît pas la signification d'ordre du jour et procès-verbal. Je dis que les membres du Conseil communal, aujourd'hui, peuvent avoir connaissance de l'ordre du jour des points. C'est justement à l'évolution. On a la possibilité aujourd'hui comme membre du Conseil d'avoir connaissance de l'ordre du jour. Ce n'était pas le cas avant. C'était uniquement après l'adoption du procès-verbal et je voulais simplement ...

M. le Président :

L'incident est clos parce que la polémique va encore durer longtemps.

44. Interpellation du conseiller communal Ikazban sur les dérogations éventuelles à la décision de fermeture des commerces après 20h00.

Interpellatie van raadslid Ikazban in verband met de eventuele derogaties die zouden kunnen verleend worden in verband met de beslissing om de handelszaken te sluiten na 20 uur.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

On va joindre les deux interpellations, Monsieur Ikazban va commencer et Monsieur Vossaert suivra.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, il y a quelques temps, les commerçants de la Commune ont reçu un courrier les informant de la décision d'interdire l'ouverture des commerces au-delà de vingt heures. Je ne souhaite pas revenir ici sur le bien-fondé ou non de cette décision, donc j'insiste fortement.

Mon interpellation ne porte pas là-dessus, en tout cas aujourd'hui, mais bien sur un point la concernant. En effet, j'ai lu un article et j'ai vu une vidéo de l'Echevin El Khannouss nous informant d'une possible obtention de dérogation. De même, dans l'envoi aux commerçants, il y fait mention de cette possible dérogation et il est indiqué de s'en référer au site du Service Public Fédéral Economie. Dès lors, dans un premier temps, j'aimerais connaître le nombre de commerces touchés par cette décision ? Ensuite, je souhaiterais savoir si effectivement des dérogations sont envisageables ou non. Sur le site dont le courrier fait référence, on trouve en réalité trois catégories de dérogations. Il y a une dérogation par rapport au type de commerce, les commerçants visés par cette catégorie seront-ils informés de cette possibilité de dérogation ? Il ne s'agit pas simplement de renvoyer les gens vers un site internet. Je voulais savoir, est-ce qu'il y aura vraiment une réelle information qui va être donnée auprès de ces commerçants sur ces possibilités de dérogations. Donc ça, c'est le premier type de dérogation.

Il y a deux autres types de dérogation qui là, sont politiques puisqu'elles peuvent dépendre de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins. Et sur ces dérogations, donc la deuxième dérogation, il s'agit de dérogations possibles lors de circonstances particulières ou de foires ou marchés. Cette catégorie vise les périodes de fêtes tels que la Noël, la Nouvelle année, la période du ramadan - période durant laquelle la vie économique de notre Commune est quelque peu décalée - les grandes braderies, les kermesses, etc. Existe-t-il un calendrier des périodes concernées ?

Et alors enfin, il y a une troisième catégorie de dérogation, dérogation dans les Communes touristiques. En ce sens, l'Echevine du Tourisme a-t-elle entrepris des démarches quant à la définition de certaines zones de la Commune en zones touristiques ? Je pense notamment à la chaussée de Gand qui est en réalité le prolongement de la touristique rue Antoine Dansaert. Puisqu'on veut éviter la concurrence déloyale, la rue Antoine Dansaert, aujourd'hui, est considérée comme zone touristique. Donc je pensais à la rue Antoine Dansaert, mais je pense également au tronçon du canal qui accueille le nouvel hôtel et puis il y a encore d'autres projets d'hôtels à Molenbeek, il y a la fameuse auberge de jeunesse et puis le centre historique de la Commune tout simplement. J'avais cru comprendre et entendre que l'Echevine du Tourisme avait un programme ambitieux en terme de tourisme à Molenbeek, en tout cas de valoriser l'image et l'attractivité de cette Commune. D'une manière générale, étant donné que le courrier envoyé se contente uniquement de renvoyer au site du Service Public Fédéral Economie, comme je disais précédemment, je voudrais savoir est-ce que le Collège compte tenir une campagne d'information détaillant la procédure et les conditions d'obtention de ces dérogations ? Ces dérogations sont-elles..., en un mot, qui a droit à ces dérogations, sur base de quels critères ?

Donc trois types de dérogations, une qui est prévue dans la loi et les deux autres, elles, dépendent du politique, elles dépendent de la décision du Collège et j'aimerais avoir des réponses par rapport à mes questions ce soir.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ce point, moi mes questions vont porter d'une part sur qui va amener la Commune à informer les commerçants, tout simplement sur les obligations en matière d'heure de fermeture obligatoire dans les commerces de détail, avec l'application de la loi du 10 novembre 2006. Et alors, pour justifier cet avis, on nous parle donc d'un certain nombre de nuisances engendrées par l'ouverture prolongée de certains commerces au-delà des heures légales. A cet égard, les autorités communales, via les agents communaux, ont respecté une période d'observation, je dirais une étude de terrain, c'est mentionné dans l'avis. Après plusieurs mois d'observations, visites de terrains, contacts directs avec les habitants et les commerçants, les agents communaux ont pu mettre en évidence que la situation était devenue préoccupante à ce propos. En effet, les habitants et certains commerçants témoignent de plus en plus de leur mécontentement à ce sujet. Alors, compte tenu de tous ces éléments, je souhaite interroger le Collège des Bourgmestre et Echevins sur les points suivants : d'une part, sur quelle période claire cette étude a été relaissée ? Qui a été associé à cette étude de terrain ? Est-ce que l'association des commerçants a été consultée ? Est-ce que les Comités de quartiers ont aussi été consultés ?

Deuxième chose, et là c'est un petit peu le fruit de cette analyse, quelles sont les informations tirées clairement de cette étude de terrain ? Quelles sont les principales conclusions ? Ensuite, quelles sont les autres mesures qui seront envisagées pour faire en sorte qu'on respecte au mieux la législation ? Alors une question plutôt de chiffres, vu qu'il est prévu qu'il y ait des amendes qui peuvent être adressées en cas d'infraction par rapport à cette législation, est-ce que vous pouvez me transmettre le nombre d'infractions liées à cette problématique pour l'année 2012 ?

Et alors, pour finir, je reviens vraiment au tout début, qu'est-ce qui aujourd'hui a suscité l'intérêt du Collège sur cette problématique ? Parce que cette loi, elle date quand même de 2006 et donc je m'étonne tout simplement de cette mesure qui aurait pu peut être prise plus tôt. Mais vous allez sûrement m'éclairer à ce sujet !

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Y a-t-il un Conseiller qui souhaite se joindre ? Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme :

Je voulais juste intervenir pour dire à Monsieur Vossaert que l'ancien Echevin du Commerce était Madame la Bourgmestre. Donc c'est une bonne question !

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais commencer, si vous le permettez, commencer par répondre à la dernière remarque de notre collègue Van Damme. Effectivement, l'ancienne Echevine des Classes moyennes était Madame Schepmans, vous avez raison. Mais je peux témoigner qu'elle a lancé une initiative similaire en 2010 et qu'elle n'a pas eu le soutien nécessaire pour pouvoir mener une campagne efficace sur le terrain. Les services impliqués cette fois-ci, n'ont pas collaborés d'une manière correcte, à l'époque et il n'y a pas eu de résultat probant sur le terrain. D'emblée chers Collègues, il est important de rappeler que ce n'est pas la Commune qui a adopté cette décision d'interdiction générale des heures d'ouvertures. Vous l'avez rappelé, Monsieur Vossaert, c'est une loi qui date de 2006, concernant la fermeture des commerces après 20h et le jour de fermeture par semaine. En effet, il s'agit de matières Fédérales, on n'est pas compétent pour régler la question. Néanmoins, la loi du 10 novembre 2006 habilite les Communes à régler les heures d'ouverture concernant deux types de commerce et là, Monsieur Van Damme, sous l'ancienne majorité, vous avez participé à l'élaboration du règlement communal concernant les magasins de nuit, les night shops, phone shops, ce qui a donné lieu à un règlement communal du 20 mai 2010 relatif aux magasins de nuits et aux bureaux privés de télécommunications. Récemment, dans une optique de sensibilisation, un avis a été distribué. Alors, il est intéressant de savoir pourquoi nous avons lancé cette initiative de sensibilisation. Il faut savoir que nous avons été interpellés par le SPF Economie ainsi que par le substitut du procureur du Roi qui est en charge de cette matière et donc des actions étaient prévues effectivement. Il ne faut pas se voiler la face, il faut rappeler que dans certains quartiers, il y avait un estompement de la norme. Pendant des années, il y a eu un laisser-aller et nous avons comme ça des

commerces qui restaient jusqu'à 22h, 23h voir qui dépassaient minuit, et nous avons eu pour ça, toute une série d'interpellations d'habitants de quartiers qui se plaignaient de nuisances, mais aussi de commerçants qui se plaignaient de concurrence déloyale. Vous comprendrez et vous serez d'accord avec moi, qu'une boulangerie, une boucherie qui reste ouverte jusque des heures très tardives, ça pose un problème au niveau de l'équilibre social de certains quartiers. Il faut savoir que derrière certaines ouvertures tardives se cache malheureusement aussi la traite des êtres humains. Il y a eu des contrôles où nous avons découvert des travailleurs qui travaillaient des quatorze ou quinze heures, payés trente, quarante euros la journée et donc lorsque le pouvoir public et communal en l'occurrence sont informés de cette situation, vous comprendrez que nous ne pouvons pas l'accepter, ni le tolérer. Cet avis, évidemment visait à sensibiliser les commerçants pour répondre à une des questions de Monsieur Vossaert. Ça concerne l'ensemble des commerces sur tout le territoire de la Commune, c'est à peu près 1.200 commerces qui ont reçu la visite des Gardiens de la paix qui leur ont délivré cette missive en français et en néerlandais, rappelant l'écart de cette loi et aussi les conséquences du non-respect de celle-ci, c'est à dire ces amendes assez importantes qui peuvent être infligées par le SPF Economie.

Alors concernant les dérogations aux heures d'ouverture prévues par la loi et l'initiative prise afin d'informer les commerçants, cette loi du 10 novembre 2006, elle prévoit en effet des possibilités de dérogation aux heures d'ouverture. Cependant, ici notre objectif à travers cet avis distribué aux commerçants concernent essentiellement la question du respect des heures d'ouverture qui est une question délicate et difficile à faire accepter pour la plupart des commerçants à cause du fait que pendant des années, il y a eu un laisser-aller de la part des autorités, ce qui explique en fait que les gens se sont habitués au non-respect de cette législation, non pas par mauvaise volonté, mais souvent par méconnaissance de cette législation.

Alors dans le but d'optimiser les chances de succès, il faut évidemment traiter cette question de dérogation d'ouverture totalement indépendamment du reste. Il est prévu dans le cadre d'un travail effectué avec la Cellule Socio-économique, mais aussi le service de Développement économique, ainsi que les Atriums, de travailler sur une meilleure information auprès des commerçants sur les possibilités de dérogations. Je reviendrai plus tard par rapport à des dérogations qui relèvent vraiment, je vais dire, quasi de l'impossible à reconnaître. Il faut savoir qu'une dérogation, pour être reconnue comme zone touristique, on reconnaît les zones touristiques non pas par artères commerçantes ou par quartier, mais par code postal. Et pour pouvoir avoir cette reconnaissance, c'est un véritable parcours de combattant et à ma connaissance les dernières Villes ou les dernières Communes qui ont été reconnues, ça remonte à quelques années et ce sont des démarches qui durent des années sur le plan d'abord de l'identification de zone touristique, de rentabilité de ces zones touristiques, en terme de passage de personnes, mais aussi tout le tissu économique qui gravite autour de ces zones touristiques. Au niveau de leur rentabilité, on devra déterminer que le surplus de personnes qui viennent visiter des sites remarquables sur une Commune par exemple provoque un afflux important. Et donc, c'est tout un travail, mais qui dure plusieurs années sans voir les garanties nécessaires de reconnaissance du SPF Economie. Nous n'avons, en tout cas à notre connaissance, aucune connaissance sur une éventuelle campagne d'information concernant les dérogations de la part du SPF Economie à Molenbeek. C'est en réflexion à travers tous les différents services qui vont travailler sur le fameux plan économique. Il existe effectivement un chapitre qui va être abordé sur ces questions-là pour faire en sorte que les commerçants de la Commune, les acteurs de l'économie locale, puissent avoir toutes les informations nécessaires et entre autres, celles qui concernent les possibilités de dérogations. Donc l'absence d'une campagne directe n'empêche pas les commerçants d'adresser à la Commune ou au bureau d'Atrium ou éventuellement d'autres acteurs du développement économique, comme cela se fait chaque année pour les demandes de dérogation à l'approche de certains événements. Nous avons chaque année, nous dressons une liste des jours de jours fériés qui permettent d'avoir ces

dérogrations. Cependant, bien que la plupart des commerçants soient déjà bien au courant des modalités d'obtention et des dérogations, une campagne d'information est envisageable pour mieux informer ceux-ci.

Alors la période d'analyse dans la problématique depuis le mois de février 2007, et c'était sous la responsabilité de l'ancienne Echevine des Classes moyennes, après plusieurs années d'observation, il y a eu des visites de terrains, des contacts direct avec des habitants et les commerçants. Il y a eu évidemment énormément de plaintes et des pétitions qui ont été faites par des quartiers entiers, par des habitants. Ils ont adressé à l'Administration ce qui a pu mettre en évidence le malaise grandissant engendré par le non-respect des heures de fermeture obligatoire de certains commerces de notre Commune. C'est sur ces bases-là, qu'effectivement, il y a eu en 2010 une première action qui a été menée et puis celle que nous connaissons aujourd'hui. Alors quels sont les acteurs, je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est évidemment la Cellule Socio-économique qui a chapeauté l'initiative en partenariat avec le service de Développement économique, mais aussi les Atriums.

Alors comment les commerçants et les habitants ont participé ? Evidemment par des contacts directs avec des agents communaux, donc ceux de la Cellule Socio-économique, les Atriums, le service des Classes moyennes, du Développement économique. Les commerçants et les habitants ont pu exprimer leur point de vue à ce sujet.

Par ailleurs et je le répète, très récemment, nous avons encore reçu certaines plaintes émanant de commerçants qui se plaignaient de concurrence déloyale à cause des heures tardives de certains commerces, qui ont dans certains cas provoqués même des faillites.

Alors des principaux éléments d'information tirés de cette analyse, il m'est de plus en plus difficile de distinguer un commerce de jour et de nuit et je rappelle quand même néanmoins l'introduction du règlement communal concernant les night shops qui font que les personnes qui gèrent ces commerces doivent s'acquitter d'une taxe de douze mille cinq cent euros à l'ouverture et donc vous comprendrez que dans la société, on ne peut pas accepter qu'il y ait une concurrence déloyale à proximité de leur commerce, ce qui évidemment est injuste et la Commune ne peut pas le tolérer. Les rares commerçants du jour qui respectent encore les heures d'ouverture imposées par la législation sont découragés et se sentent frustrés devant cette concurrence déloyale. Concernant les autres mesures prises par la Commune pour faire respecter la législation, évidemment les agents de la Cellule Socio-économique, ainsi que les membres d'Atrium informent et sensibilisent quotidiennement les commerçants de notre Commune de leurs obligations en matière d'heure d'ouverture obligatoire, de fermeture obligatoire pardon. Un avis reprenant clairement les heures d'ouverture, et on l'a déjà évoqué, a été distribué une première fois en 2010.

Alors concernant votre question Monsieur Vossaert, vu que des amendes peuvent être dressées en cas d'infraction, vous demandez le nombre, bien évidemment, nous n'avons pas le chiffre, étant donné que ce type de non-respect des heures de fermetures n'est pas de la compétence communale. Ce sont essentiellement des agents du SPF Economie, mais aussi la Police qui est habilitée à dresser les procès-verbaux et donc je ne peux pas vous donner le chiffre concernant le nombre d'infractions constatées.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Monsieur Kazan, Monsieur Vossaert vous souhaitez tous les deux réagir ? Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Comme je l'ai dit au départ, moi je fais vraiment une interpellation aujourd'hui concernant les dérogations et les déclarations qui ont été faites par rapport à ces déclarations. Moi, j'aimerais bien recevoir la liste de ces jours fériés et par rapport aux zones touristiques, j'ai entendu qu'on reconnaissait par code postal. Je suis un petit peu étonné, parce que toute la Ville de Bruxelles n'est pas zone touristique. Je ne m'y connais pas, je ne vais pas m'avancer, mais toute la Ville n'est pas zone touristique. On en apprend tous les jours. Voilà, là vous m'avez appris quelque chose. C'est à inscrire dans les annales. Par contre, je maintiens le fait que si toute la ville est zone touristique, tant mieux. Donc ça veut dire que pour tout ce qui est limitrophe et qui touche la ville, il y a une implication et donc je continue à dire que la chaussée de Gand, c'est quand même une artère très importante, la zone du canal - vous avez d'un côté la ville, d'un côté Molenbeek avec un hôtel qui vient de s'ouvrir, qui vient de se créer, vous avez beaucoup communiqué là-dessus, comme si c'était vous qui l'avez attiré - mais donc moi, je continue à dire qu'il faut être vigilant par rapport à ça et à mon avis, le Collège devrait prendre des mesures et en tout cas certainement pousser à ce qu'on reconnaisse ces zones comme des zones touristiques et donc permettre aussi aux commerçants de pouvoir continuer à fleurir. Je rappelle quand même que la rue de Brabant, est considérée comme la deuxième artère commerçante après la rue Neuve. Je pense que la chaussée de Gand ne doit pas être très loin non plus. J'ai entendu les réponses, mais je n'ai pas entendu vraiment la réponse que j'attends parce qu'il y a la loi. Vous avez écrit un courrier aux commerçants.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je peux vous demander de faire court ?

M. Ikazban :

En fait, il n'y a que moi que vous interrompez. Par rapport aux dérogations, je n'ai pas eu de réponse à mes questions. D'autant plus que je me réfère à des déclarations qui ont été faites par la majorité sur les dérogations possibles pendant le ramadan. Alors moi, j'aimerais savoir comment est-ce que le Collège va faire pour donner des dérogations pendant le ramadan en sachant que je n'ai toujours pas la liste des jours fériés, je pense que le ramadan n'est pas dedans. En sachant que la loi indique aussi qu'on ne peut accorder qu'un jour maximum de ce qui peut être considéré comme fête, manifestation et autres. Moi j'aimerais savoir comment le Collège va faire et est-ce que le Collège va prendre des mesures par rapport aux deux dérogations qui sont du ressort en tout cas du Collège des Bourgmestre et Echevins. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous remercie pour toutes les informations que vous avez transmises aujourd'hui. Elles répondent globalement à l'ensemble de mes questions. Le seul bémol par rapport au laxisme dans le passé, vous avez même dit que dans le temps il y avait déjà des actions de sensibilisation par rapport à l'obligation de respecter la loi, donc soit vous nous expliquez clairement quelle est cette forme de laxisme ou alors passons à la suite. Par rapport au respect des obligations en vigueur, tant mieux, mais ne décourageons pas l'activité économique à Molenbeek. Je pense qu'il faudra faire ça dans un régime équilibré.

M. le Président :

L'incident est clos et nous passons... Monsieur l'Echevin souhaite compléter une réponse à une question qui a été posée.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très très rapidement par rapport à un moment important pour la Commune qui est la période du ramadan, bien évidemment nous n'avons pas le pouvoir de déroger à la législation de 2006. Nous ne pouvons pas instituer une dérogation pendant le ramadan et il n'existe qu'un jour dont les commerçants peuvent bénéficier pour pouvoir déroger à cette législation. Néanmoins, en terme de gestion, je vais dire de l'espace public pendant le ramadan, il est clair que le Collège va adopter et faire preuve d'une très grande tolérance par rapport à cette période très particulière. Nous avons trois fois plus de citoyens qui viennent dans la Commune faire leurs achats, qui viennent grossir les artères de la Commune et bien évidemment que la gestion de la Commune pendant cette période - et vous le savez très bien, Monsieur Ikazban - s'adapte à la situation du terrain qui nécessite une gestion particulière. La volonté du Collège, c'est de permettre aux commerçants de fonctionner au vu du nombre de clients qu'ils vont avoir durant cette période et que cette mesure sera appliquée avec une très grande tolérance.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je peux être rassuré et considérer que le courrier qui vient d'être envoyé aux commerçants et où l'on exige certaines choses aux commerçants, ne va pas être appliqué maintenant, puisque la période du ramadan arrive très bientôt. Donc, pendant un mois, il n'y aura pas d'application stricte de ce règlement au niveau des commerçants ? On me le confirme ? C'est l'avis du Collège.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je dis simplement qu'il y a un principe fondamental, c'est que nul n'est au-dessus des lois. Simplement ici, vous posez votre question de savoir si cette loi ne sera pas appliquée. Cette loi sera appliquée, mais avec une certaine souplesse. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Ikazban :

Cette dérogation pendant le ramadan, c'est oui ou non ? La réponse c'est quoi ? Pas de réponse, ah bon merci !

M. le Président :

L'incident est clos.

45. Interpellation du conseiller communal Jamal Ikazban sur les pistes cyclables de la rue Delaunoy.

Interpellatie van raadslid Ikazban betreffende de fietspaden van de Delaunoystraat.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président. Ne donnez pas des idées aux Conseillers s'il vous plaît. Je vous fais confiance, vous avez beaucoup d'imagination...

Merci Monsieur le Président de me redonner la parole. Depuis maintenant plusieurs semaines, j'ai pu constater la disparition des pistes cyclables auparavant situées sur le tronçon entre la rue Delaunoy et vers la rue de l'Éléphant. Je m'étonne de cette disparition et surtout je souhaite en connaître les raisons ? Qui en a décidé l'effacement ? Est-ce pour des raisons de sécurité, de conformité ou est-ce une volonté de réduire le nombre de pistes cyclables sur notre territoire. Ce serait malheureux, alors qu'ECOLO fait partie de la majorité d'aujourd'hui. Allez-vous les redessiner et si oui, quand ? Ce chantier est-il prévu ? Et alors, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour vous suggérer en ce 20 juin, veille de l'été de refaire la signalisation complète des pistes cyclables de la Commune, afin d'en assurer une plus grande visibilité, une plus grande sécurité pour les usagers et je pense qu'il faudra le faire également pour les passages pour piétons. Dans la foulée, pourriez-vous m'indiquer le nombre de km de pistes cyclables déjà effectifs sur le territoire de la Commune de Molenbeek ?

J'avais une dernière question, mais je ne vais pas la formuler, je vais m'arrêter là.

M. Le président :

Quelqu'un souhaite se joindre ?

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Comme vous vous en doutez, je suppose que d'une manière ou d'une autre, vous avez appris que ces pistes cyclables n'ont pas disparu, mais ont été effacées. Donc ce n'est pas une recherche policière pour retrouver des pistes disparues. Elles ont été effacées pour quelles raisons, mais tout simplement parce que si vous avez été attentifs, vous avez vu que cette piste cyclable est juste à côté des voitures qui sont stationnées, donc elles ont été faites d'une mauvaise manière. Parce qu'il faut savoir également qu'il s'agit d'une ICR, c'est-à-dire un Itinéraire Cycliste Régional. La demande du service était de retracer ces lignes à la distance normale, c'est-à-dire en laissant un espace entre les voitures stationnées et la piste cyclable. C'est effectivement l'entrepreneur les a effacées qui doit les repeindre. Alors on nous dit que quand il pleut, on ne peut pas repeindre etc. Ça doit être fait dans les semaines qui viennent, le retraceage, et on espère cette fois-ci, à la bonne distance.

En ce qui concerne la longueur des pistes cyclables, il y a 14,4 km de pistes cyclables et 7,5 km de bandes cyclables suggérées, soit un total de 21,9 km. À ma connaissance, à moins que mes amis de la majorité aient une réponse, moi je n'ai pas une carte des pistes cyclables de Molenbeek-Saint-Jean. Mais c'est une très bonne suggestion.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, merci Monsieur Gypers de m'avoir aidé à retrouver pistes cyclables qui avaient disparu, mais je m'interroge quand même sur un élément, il fallait les repeindre et s'il fallait le refaire, pourquoi est-ce qu'on ne les a pas refaites directement ? J'imagine mal que si un passage pour piétons est mal dessiné, qu'on va d'abord l'enlever et puis attendre des mois ou des semaines pour le repeindre. Je suis un petit peu étonné. Mais bon, vous dites que ça va se faire, j'espère le plus vite possible. S'il y a d'autres endroits dans la Commune où on a des pistes cyclables qu'il faut refaire, alors je vous invite fortement à profiter de cette expérience un peu problématique pour les cyclistes et aussi pour les autres usagers, pour veiller à ce que le jour où on supprime une piste, et bien qu'on repeigne directement. Peut-être pourrais-je vous suggérer de créer un dépliant qui pourrait informer les gens sur les différentes piste cyclables, je ne sais pas si ça existe ou pas. Ce serait intéressant pour ceux qui utilisent le vélo, d'avoir une petite carte.

Monsieur Gypers, pour éviter d'avoir des pistes non réglementaires, peut-être qu'on pourrait imaginer de les peindre d'une certaine couleur. Pourquoi pas des pistes rouges.

M. l'Echevin Gypers :

Mais non, on va les peindre en bleu !

M. Ikazban :

Mais non, le bleu, c'est pour les places d'handicapés.

M. l'Echevin Gypers :

Mais on est handicapé.

M. Ikazban :

Non, je n'ai pas dit ça ! Attention, Monsieur Gypers, je n'ai pas dit ça. Allez d'accord, on peut les faire en rouge ou en vert.

M. le Président :

L'incident est clos.

46. Interpellation du conseiller communal Rahali sur la suite réservée à ses interpellations.

Interpellatie van raadslid Rahali betreffende het gevolg gegeven aan zijn interpellaties.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation concernant la suite réservée à ses interpellations.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

J'aimerais avoir une suite à mes différentes interpellations du Conseil passé:

- par rapport aux informations demandées concernant le sport, j'attends toujours le mail de Monsieur l'Echevin du Sport, je comprends que cela puisse prendre du temps de rassembler les informations, mais pouvez-vous me donner un délai raisonnable pour recevoir ces infos ?
- J'aimerais également revenir sur la question concernant la pratique du tennis, Y'a-t-il une politique pour promouvoir d'avantage ce sport auprès de nos jeunes et le rendre accessible à tous ?
- A la rue Mexico, entre les numéros 9-16, rien n'a changé depuis mon interpellation du mois dernier, et ce malgré l'état dangereux du mur limitant le terrain appartenant à la Commune, y a-t-il une raison à cette situation?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, non pardon, excusez-moi, je voulais dire à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Arrêtez de m'insulter ! Non, mais plus sérieusement, Monsieur Rahali, par rapport au fait que vous n'avez toujours pas reçu de réponse aux innombrables questions, parce que je rappelle quand même que votre interpellation sur l'activité sportive à Molenbeek-Saint-Jean était relativement importante, elle nécessitait énormément de recherches de la part des services. La réponse est en élaboration, vous allez la recevoir prochainement.

Quant à votre préoccupation de savoir comment nous faisons pour faire découvrir le tennis à la population Molenbeekoise, je ne vous cache pas qu'il y a une semaine, j'ai réuni l'ensemble des clubs sportifs pour voir comment travailler et mettre en place une bonne information auprès de la population Molenbeekoise, pour non seulement augmenter l'offre sportive, mais aussi permettre une plus grande accessibilité, dont celle de la pratique du tennis. Il faut savoir que l'initiative pilote a été menée au Heyvaert. Il y a eu des ateliers de découverte du tennis, ça n'a pas très bien marché. Ça a été proposé aux habitants du quartier pendant plusieurs mois, pour venir s'entraîner à des prix très modiques, mais le résultat n'a pas été probant. Donc, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, il va y avoir une réflexion plus approfondie pour voir comment rendre cette pratique la plus attractive.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Suite à votre première interpellation, j'ai demandé aux architectes et aux Projets subsidiés d'aller voir sur place, parce que quand je reçois votre interpellation, j'essaie quand même de savoir ce qu'il en est. Selon eux, il n'y avait aucun danger. Suite à votre interpellation, je me suis dit que j'allais faire vérifier par d'autres et j'ai demandé aux architectes des Travaux publics d'y aller et ils m'ont répondu exactement la même chose, qu'il n'y a aucun danger. Il n'y a donc aucune raison d'intervenir sur ce mur.

Par rapport à la dératisation, ça, c'est le service de l'Hygiène qui s'en occupe. Je suppose que la demande est faite, ils passent par une firme privée et je présume que la firme privée va assurer le suivi.

M. Rahali :

Ik heb foto's gestuurd. In verband met de blauwe stenen is het echt gevaarlijk ! Er is het aspect van de muur, maar ook het probleem van de ratten en het sluikestorten.

Par rapport à Monsieur El Khannouss, vous nous parlez d'initier des jeunes de la rue Heyvaert etc., moi je parle plutôt des deux clubs de tennis. Nous avons deux infrastructures extraordinaires. Moi, je fréquente ces infrastructures, je connais très bien les infrastructures, je la fréquente depuis 30 ans, mais ce qui me désole, honnêtement c'est que nous avons des infrastructures, et j'aimerais quand je me rends dans ces infrastructures, pouvoir contempler des jeunes jouer sur ce terrain, alors qu'aujourd'hui ce que je vois, ce ne sont que des terrains vides.

M. le Président :

Monsieur Rahali, vous avez déjà développé votre interpellation lors du Conseil passé. Je vous rappelle que vous ne pouvez pas interpellier sur le même sujet. On a été sympathique de laisser votre point à l'ordre du jour, mais ne relancez pas toute la discussion qu'on a déjà eue le mois passé. Merci, l'incident est clos.

47. Interpellation du conseiller communal Vossaert concernant l'avis de la commune relatif aux obligations en matière des heures de fermeture obligatoires dans les commerces de détail.

Interpellatie van raadslid Vossaert betreffende het advies in verband met de verplichting inzake opgelegde sluitingsuren in de kleinhandel.

M. le Président :

L'interpellation de Monsieur Vossaert a déjà été examinée, il y a quelques minutes, en même temps que l'interpellation de Monsieur Ikazban relative au même sujet. Nous pouvons donc passer au point 48.

48. Interpellation du conseiller communal Berckmans concernant l'utilisation des médias sociaux par les services communaux et par le collège des Bourgmestre et échevins.

Interpellatie van raadslid Berckmans betreffende het gebruik van de sociale media door de gemeentediensten en het college van burgemeester en schepenen.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Je voudrais également rappeler à Monsieur Majoros, je fais un appel à tous les Conseillers communaux, nous avons fait des remarques, et Monsieur Ikazban est également impliqué, comme quoi il n'y avait pas de communication avec le public quand la séance était en cours. Donc je vous demanderais de ne pas avoir d'apartés à gauche et à droite. Vous pouvez parler entre Conseillers, mais pas avec le public. Monsieur Ikazban, je vous signale que c'est Madame Piquard qui m'a fait la réflexion, que des Conseillers communaux se trouvaient dans le fond de la salle en train de parler avec le public. C'est donc votre parti qui se plaint de cet état de fait, donc ne venait pas vous plaindre chez moi.

M. Berckmans :

Une petite remarque préalable, comme c'est bientôt l'été, je n'ai fait qu'une seule interpellation, mais je vais la lire complètement.

Op zondag 2 juni publiceerde de dienst "Speelplein Molenbeek" – die als onderdeel van het gemeentebestuur een openbare dienst is – op haar facebookpagina een op Brusselnieuws.be gepubliceerd artikel waarin een bepaalde politieke partij kritiek uitte op de speelpleinwerking van de VGC. Een openbare dienst hoort zich neutraal op te stellen en met de publicatie van dit artikel op haar facebookpagina werd de indruk gewekt dat de facebookpagina "Speelplein Molenbeek" en meer bepaalde de ambtenaren die deze pagina beheren sympathiseren met de kritiek van de politieke partij in kwestie op de VGC-speelpleinwerking. N.a.v. dit bericht had ik op de facebookpagina van "Speelplein Molenbeek" ook een reactie geplaatst dat dit m.i. helemaal niet passend was.

Enkele dagen later ontving ik een mail van de schepen die bevoegd is voor de dienst "speelplein Molenbeek". De schepen deelt me daarin mee dat :

- zij contact heeft opgenomen met de dienst die de kwestieuze facebookpagina beheert;
- dat de dienst het artikel had gepost omdat de bijhorende foto was gemaakt tijdens de speelpleinen van Molenbeek vorig jaar, zonder bewust te zijn van de zware geladen politieke boodschap;
- er na dit incident overleg is geweest binnen de dienst en dat er duidelijke afspraken zijn gemaakt over het beheer van de facebookpagina (o.a. er zal worden overlegd binnen de dienst en politieke boodschappen zullen niet opgenomen worden);
- de facebookpagina vooral een communicatiemiddel naar de ouders en begeleiders blijft en vooral de werking van de dienst bij een groter publiek bekend wil maken;
- dat de dienst zich ook heeft verontschuldigd voor het publiceren van de voormelde politiek geladen boodschap.

De schepen voegt er tenslotte aan toe : "Ik hoop dat die uitleg jouw twijfels over de kwaliteit van onze dienst zal doen verdwijnen, want, geloof me, de medewerkers doen echt hun best om leuke vakantie aan de kinderen aan te bieden".

Eenzijds dank ik de bevoegde schepen voor het snelle en correcte optreden in deze zaak en hiermee is dit concrete incident voor mij gesloten. Ik vond het persoonlijk zelfs jammer dat dit was gebeurd omdat ik als papa van een zoon die reeds heeft deelgenomen aan de Molenbeekse speelpleinen een "ervaringsdeskundige" ben. Vanuit die ervaring kan ik alleen maar bevestigen dat de desbetreffende medewerkers heel hard hun best doen om het de kinderen tijdens de vakantie echt naar hun zin maken tijdens de speelpleinactiviteiten. Ik vind het bovendien nog altijd zeer nuttig dat "Speelplein Molenbeek" een facebookpagina

heeft; dit is immers een zeer goed middel om het beoogde publiek over haar werking te informeren.

Anderzijds wens ik de vraag te stellen of al de andere gemeentelijke diensten er intussen voldoende over zijn geïnformeerd dat zij zich als (onderdeel van een) openbare dienst neutraal dienen op te stellen bij het gebruik van sociale media ? Zijn er dienaangaande instructies gegeven aan alle diensten ?

In vorige interpellaties heb ik reeds aangegeven dat een degelijke informatieverstrekking vanwege de overheid aan de burger voor mij heel belangrijk is en dat zelfs onontbeerlijk is in het kader van goed bestuur. Uit het antwoord op mijn interpellatie over de allesbehalve gebruiksvriendelijke gemeentelijke website heb ik begrepen dat er voor volgend jaar een nieuwe en betere gemeentelijke website is gepland. Ik heb er alle begrip voor dat de hernieuwing van die website een zekere tijd vraagt.

Recentelijk hebben we kunnen kennismaken met “I like Molenbeek”, de nieuwe facebookpagina van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek. Ik vind dit een goed initiatief: ook openbare diensten moeten de media-evolutie volgen en gebruik maken van de nieuwe sociale media om de burgers te informeren. Het is momenteel bovendien een goede aanvulling, in afwachting van de nieuwe gemeentelijke website.

Er is echter een maar...

1° Zoals ik in het onderdeel van mijn interpellatie over de facebookpagina “Speelplein Molenbeek” reeds vermeldde, dient de overheid zich neutraal op te stellen in het kader van haar informatieverstrekking. Wanneer ik, hiermee rekening houdend, de facebookpagina van het gemeentebestuur bekijk, lijkt het mij niet dat het hier om neutrale overheidsinformatie gaat. Ik kan mij daarentegen niet van de indruk ontdoen dat die facebookpagina eerder een propagandamachine is voor de leden van het college van burgemeester en schepenen en voor nog enkele andere gemeenteraadsleden. Ik zal de negatieve aspecten van “overheidspropaganda” – in tegenstelling tot een degelijke informatieverstrekking – tijdens mijn mondelinge uiteenzetting nader toelichten.

Ik wens de vraag te stellen of het college van burgemeester en schepenen er zich van bewust is dat die facebookpagina veeleer een politieke propagandamachine is dan een middel voor neutrale en objectieve informatieverstrekking ? Het is m.i. alvast niet correct de bewuste facebookpagina op een dergelijke manier te blijven gebruiken.

2° Op de facebookpagina heb ik, behoudens grote uitzondering, tot nog toe zeer weinig informatie in het Nederlands gezien. Ik meen dat een facebookpagina van een tweetalig gemeentebestuur, net zoals andere gebruikte informatie- en communicatiekanalen ook informatie in de twee talen moet verstrekken. Wat is uw standpunt hierover ?

Ik dank u.

M. de Voorzitter:

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

M. la Bourgmestre :

Merci Monsieur Berckmans pour cette interpellation. En effet, l'utilisation des nouvelles technologies demande de l'adaptation et nous prenons acte de vos remarques.

De Schepen van informatica werkt aan de verbetering van de website om een degelijke informatiemiddel van te maken voor de bevolking. Dit zal echter wat tijd vragen. We zullen geen nieuwe site hebben voor einde 2014. In afwachting heeft het College besloten om haar communicatiemiddelen te diversifiëren door gebruik te maken van de sociale media waaronder het populaire facebook. Het gaat niet om een internet gadget. De sociale media in navolging van Twitter en Facebook hebben de laatste jaren aan geloofwaardigheid gewonnen.

Donc récemment, à l'instar d'autres Communes comme Koekelberg, Ixelles ou Schaerbeek, la Commune a créé sa page Facebook appelé : « I like Molenbeek ». On n'y délivre de nombreuses informations relatives à la vie communale, les travaux en cours, l'agenda culturel, les annonces, les inaugurations etc. On pourra y ajouter le compte-rendu du Conseil communal, mais à l'heure actuelle, cette page est visitée par plus de 10.000 internautes par semaine. Si vous consultez cette page, comme je vous l'ai dit, vous lirez des articles sur les activités, les braderies, les brocantes de cette fin de semaine, ou encore sur l'accession de l'Athlétique Basket Club en Nationale trois.

C'est essentiellement via le compte Facebook que les informations générales concernant la vie communale sont diffusées. Il y a également des vidéos qui ont été mises en ligne sur ce facebook, dans lesquelles des mandataires peuvent s'exprimer, tout comme il y a des publications qui sont faites dans le journal communal avec des invitations. On relate donc les projets qui sont menés ou des questions d'actualité. J'insiste qu'il ne s'agit pas de propagande destinée à mettre en valeur des mandataires et je pense que toute la vigilance doit être assurée à cet égard.

En ce qui concerne le néerlandais, vous avez tout à fait raison sur la nécessité de traduction. Tous les articles postés sur Facebook seront désormais traduits en néerlandais, afin de respecter le bilinguisme de notre Commune. Je voudrais également souligner qu'un modérateur surveille les commentaires qui sont postés sur cette page, car on doit évidemment éviter tout dérapage ou propos qui seraient contraires aux lois ou irrespectueux.

Le Collège n'a pas favorable à une prolifération des pages Facebook pour les différents services communaux. On a constaté que finalement, de façon spontanée, il y a un service, qui pour faire passer leurs communications, a créé des pages sur Facebook. Donc il est nécessaire d'encadrer cela et qu'un cadre réglementaire soit mis en vigueur dans les communications qui sont faites par les différents services de la Commune, que la page Facebook « I Like Molenbeek » reprenne si possible l'ensemble des communications sur les réseaux sociaux pour éviter des maladroites telles qu'on a pu en connaître sur le site « Speelplein Molenbeek ». Nous avons donc réagi, puisque une délibération du Collège a été prise dans le sens d'une réglementation concernant l'organisation du site Facebook par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Ik dank de Burgemeester voor het antwoord. Zoals ik heb in mijn vraag zelf gezegd dat ik geen enkel probleem met het initiatief van een Facebook pagina.

Donc comme j'avais dit moi-même dans ma question, je n'ai aucun problème avec l'existence qu'une page Facebook, sauf qu'il serait souhaitable que l'information soit neutre. Je n'ai rien contre de jolies photos de temps en temps, mais il ne faut quand même pas exagérer.

Een tweede punt, ik denk wel dat er een probleem was want enkele dagen na het indienen van mijn interpellatie, vond ik op de "I like Molenbeek" een bericht terug, dat het binnenkort een "I like Molenbeek VL" komt. Dus ik hoop dat de teksten in het Nederlands geschreven worden. Maar natuurlijk kan ik niet tegen de extensie VL zijn!

Donc je crois qu'il y avait quand même une reconnaissance qu'il y avait un petit problème à ce que quelques jours après que j'aie déposé mon interpellation, j'ai vu un message sur « I like Molenbeek », une annonce qu'il y aurait bientôt un « I like Molenbeek VL ». J'espère que les textes ne seront pas écrits en VL, mais en NL ! Mais évidemment, je ne peux pas être contre l'extension VL, ça vous comprenez.

Merci !

(Rires – Gelach)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Voilà, mais comme je l'ai précisé dans la réponse, en effet un nouveau média tel que Facebook demande des adaptations et vos remarques ont été prises en considération. Il n'y aura pas un Facebook version française et un Facebook version néerlandaise, il y aura un seul Facebook pour la Commune et il sera bilingue. Nous pensons que c'est la meilleure option à prendre pour la Commune. On a donc bien pris acte des remarques qui nous ont été faites et nous optons pour un Facebook bilingue. Il faut prendre le temps des adaptations nécessaires.

M. le Président :

L'incident est clos.

49. Interpellation du conseiller communal De Block sur les sanctions administratives communales.

Interpellatie van raadslid De Block betreffende de gemeentelijke administratieve sancties.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

A mon grand étonnement, j'ai lu sur le site de brusselnieuws.be un article (du 31 mai) reprenant Molenbeek-Saint-Jean comme une des Communes qui allaient appliquer les nouvelles dispositions prévues dans la nouvelle loi sur les sanctions administratives communales, et précisément, l'abaissement de l'âge à 14 ans.

Étonnement, parce que la loi n'était même pas encore voté, mais quelqu'un savait déjà que Molenbeek allait l'appliquer. Étonnement parce qu'aucun débat avait été mené au conseil, mais quelqu'un savait déjà que Molenbeek allait l'appliquer. Étonnement parce qu'ECOLO et GROEN avaient voté contre au fédéral, mais auraient accepté de l'appliquer à Molenbeek.

En interpellant quelques Echevins, mon étonnement grandissait encore. Aucun débat n'avait été mené au collège sur la nouvelle loi, mais quand même, quelqu'un savait déjà que Molenbeek allait l'appliquer. Un étonnement partagé parce que la Bourgmestre s'étonnait aussi car la question des SAC n'a même pas été abordée au collège, elle disait ignorer qui aurait pu parler. Mais qui aurait pu être cet inconnu qui savait déjà que Molenbeek allait appliquer cette nouvelle loi ?

Et puis, mes chers Conseillers, c'était le comble de mon étonnement quand Brusselnieuws m'a envoyé l'enregistrement : c'était personne d'autre que notre propre bourgmestre, Mme Schepmans. Puis elle s'est excusée, disant qu'elle aurait dû dire qu'elle parlait en son propre nom. Je suis désolé, la radio appelle tous les bourgmestres pour savoir si leur commune allait appliquer, et il est clair que Madame Schepmans parlait en tant que bourgmestre, « à Molenbeek, cette nouvelle loi est accueilli positivement ». Elle parlait au nom de Molenbeek, au nom des Molenbeekois, au nom du Conseil, au nom du Collège.

Je pense qu'il est clair que Madame Schepmans doit s'excuser, pas parce qu'elle n'a pas dit de parler en son nom, mais parce qu'elle a nié dans ces 30 secondes tout processus démocratique, nié les 45 Conseillers et leurs prérogatives de voter sur l'application de cette loi, nié sa propre majorité.

Mais soyons clairs, l'importance ici est de savoir quelle est la position de cette majorité sur cette nouvelle loi, vu qu'au moins 4 partis sont de fervents amateurs et deux partis s'y opposent ?

Le PTB s'y oppose, pour les mêmes raisons que 213 organisations, dont je vous joins la plateforme en annexe. Mais je voudrais en rappeler les plus importants. Il y a un glissement dangereux vers le traitement administratif (par l'exécutif) de matières qui avant étaient traitées par la justice. Ainsi certains garde-fous, garantissant nos droits démocratiques sont sapés. La séparation des pouvoirs exécutif/judiciaire, qui a comme but d'éviter que les jugements seraient biaisés par des motifs politiques (ou autres), n'est plus d'application avec les SACs. Nous retournons dans l'ère des « sheriffs » : policier et juge. On nous rassure que les Bourgmestres appliqueront « sagement » cette loi. Malheureusement, déjà maintenant, les SACs sont utilisées pour contenir la liberté d'expression : à Molenbeek, nous nous rappelons de la sanction contre le droit d'informer les personnes de la campagne BDS (Boycott) (lors du marché de jeudi).

L'enquête à charge et à décharge n'existe (casi) plus : c'est votre parole contre la parole du fonctionnaire constatateur.

Il y a aussi une insécurité juridique: des règlements qui changent de Commune en Commune. Imaginez une maison de jeunes qui organise un jeu de ville en Métro. Ils passeront 5 Communes et 3 Zones de Police, avec chaque fois des interdictions différentes. Les définitions restent vagues : « manque de respect » (comme dans notre propre règlement de police) etc. Ainsi nous ouvrons la porte à l'arbitraire total. On nous dit que les SACs ont aidé à lutter contre le sentiment d'impunité.

Est-ce que nous pouvons constater que les SACs ont permis de réduire certains problèmes ? Combien de SACs ont été prononcées ? Pour quelles raisons ?

Quelle est l'évolution du nombre de faits sanctionnés depuis l'application des SACs à Molenbeek ?

La Bourgmestre dit qu'à Molenbeek, il y a des expériences positives avec la procédure de médiation pour mineurs.

Combien de SACs ont été prononcées envers des mineurs, pour quelles raisons et en combien de cas, une médiation a été commencée, et menée au bout ? Quels sont résultats de ces médiations ?

Et puis, vu que la Bourgmestre est fan des médiations, combien de médiations ont été entamées avec des mineurs molenbeekoïses en dehors des procédures SACs ?

Finalement, est-ce que la commune compte demander l'avis des organisations de jeunes et des jeunes (via le nouveau Conseil de jeunes) sur les SACs ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je vois que Monsieur Vossaert veut intervenir, ainsi que Madame Tamditi, Monsieur Lakhoulfi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport aux déclarations de la Bourgmestre, je dirais qu'effectivement si elle a voulu exprimer son opinion politique, ça n'engage qu'elle, et non pas le Collège ou l'ensemble du Conseil communal. Maintenant, s'exprimer sur ce projet de loi qui vient de passer au Fédéral, m'invite à rappeler qu'au niveau du FDF, on va voter contre le projet. Pourquoi, pas parce qu'on était contre le principe, mais parce qu'il y avait une série de modifications à apporter à ce projet de loi. Notre souci, c'était de devoir rédiger une loi dont le contenu allait être peu clair, et qui allait par la suite devoir être corrigée, amendée etc.

Je sais, et on l'a découvert dans la presse, il y a déjà toute une série de débats qui ont émergé dans les Communes. On peut même dire qu'il y a deux visions de ce projet, les SAC, il y en a une qui peut tendre, et là on parle même de couleur politique, puisqu'on dit que les humanistes et des libéraux sont pour l'application de cette loi dans certaines Communes où on est favorable à l'abaissement dès l'âge de 14 ans. On parle même d'outils éducationnels, et puis il y a une autre vision, peut-être plus réservée, où il y a un axe socialistes – libéraux, dans d'autres Communes, où on n'en parle pas encore vraiment.

Alors, je m'attarde un peu sur ce qui est sorti dans la presse, il y a même la déclaration d'un Bourgmestre qui est Président de notre Zone de Police de Bruxelles-Ouest qu'il lui, se dit favorable et estime qu'il n'y aura pas beaucoup de coûts engagés par rapport à ce projet de loi pour les Communes et qu'il suffira de modifier le règlement général de police, avec quelques formations pour les agents et les fonctionnaires sanctionneurs.

Je rappelle simplement qu'on avait déposé une série d'amendements, je ne vais pas revenir là-dessus. Mais, on insistait clairement, au niveau du FDF, sur le transfert de cette compétence vers les Communes. Qui dit transfert de compétences, dit surcharge de travail. Je vais donc poser ma question : d'une part, Madame la Bourgmestre, est-ce qu'on va pouvoir adapter le règlement général de police, est-ce que vous allez le modifier ? Avez-vous fait appel à un avis juridique ? Allez-vous prévoir des formations pour les agents

sanctionnateurs ? Êtes-vous favorables à l'abaissement dès l'âge de 14 ans ? Est-ce que vous en avez discuté au niveau du Collège ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Alors moi, je souhaitais réagir, parce que dans l'interpellation de Monsieur De Block, il a fait part du positionnement des ECOLO qui avaient voté contre au niveau Fédéral. Donc, je voulais éclaircir le positionnement ECOLO-GROEN.

Au niveau Fédéral, le Parti avait voté contre, parce qu'on estimait que certains éléments du nouveau dispositif étaient effectivement contraires au principe d'égalité des citoyens face à la justice. Il nous paraît plus judicieux de renforcer les moyens de la justice, plutôt que de vouloir la dépouiller de ses missions. On trouvait qu'il est dangereux et inéquitable d'élargir le champ des sanctions administratives communales à des délits contre des personnes, comme par exemple l'arrachage de sacoches, l'agression verbale etc. On trouvait que c'était non seulement, un glissement dangereux par rapport à une déjudiciarisation, mais que c'était également une injustice pour les individus qui commettent des délits, puisqu'ils auront des décisions à géométrie variable en fonction des Communes. C'est également quelque chose de problématique par rapport aux victimes qu'il ne faut pas négliger.

On était donc totalement opposé à la possibilité d'infliger une amende administrative à des jeunes de 14 ans. Cela dit, cela ne signifie pas que nous soyons totalement opposés au principe sanctions administratives communales qui nous paraissent être un outil qui pourrait être efficace et pertinent, par exemple dans la lutte contre les dépôts clandestins, la dégradation du mobilier urbain, ou des infractions au code de la route etc.

Par ailleurs, il nous paraît important que dans ce cas, que ce soit pour les jeunes et les adultes, que certains délits ne restent pas trop longtemps non suivis, puisqu'il ne faudrait pas non plus effectivement augmenter le sentiment d'impunité et donc le risque parfois de récidive.

Il est donc important de voir comment permettre cet accès à des procédures alternatives comme la médiation. C'est donc dans ce cadre qu'ECOLO-GROEN sera très attentif à l'évaluation qui sera faite de ce dispositif actuel des sanctions administratives communales et donc de l'usage de la médiation. On sera également attentif lors des discussions qui aboutiront au nouveau règlement sur les sanctions administratives communales.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Brièvement, les sanctions administratives, c'est un projet qui a été vendu par l'actuel Ministre de l'Intérieur et évidemment que le CDH n'émet aucune réserve sur le texte. Simplement, ce qu'il faut considérer, c'est que dans un souci d'efficacité et d'harmonisation, il faudrait penser à dégager une position commune au niveau de la Zone de Police. Avant de réfléchir simplement sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, évidemment on sait que parmi les agents sanctionneurs, il y a des Policiers de la Zone, mais donc, il faut imaginer et dégager une position commune au niveau des cinq Communes qui composent notre Zone.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, votre interpellation va me permettre de clarifier les interprétations que vous faites sur une interview que j'ai donnée par rapport à la nouvelle loi sur les sanctions administratives communales.

Tout d'abord, sur la forme, je voudrais quand même préciser, parce que vous extrapolez de manière exagérée sur cette intervention que j'ai faite, mais je voudrais quand même insister que je n'ai pas donné d'interviews au site Internet Brusselnieuws.be. Par contre, effectivement j'ai donné mon opinion personnelle sur la question des sanctions administratives communales à une journaliste de FM Brussel. J'ai appris depuis lors, je l'ignorais, que ces rédactions partagent leurs informations, et tant mieux pour elles. En tout cas, moi, j'ai eu comme interlocuteur, une journaliste de FM Brussel. Donc, j'espère avoir éclairci le mystère sur lequel vous enquêtez depuis plusieurs semaines.

De mes paroles, que vous rapportez si bien, quand vous dites qu'à Molenbeek cette nouvelle loi est accueillie positivement, comme jeudi, il y a eu extrapolation pour mentionner sur le site Brusselnieuws que Molenbeek appliquerait les SAC.

Vous le dites vous-même, le texte de loi n'est pas encore sanctionné ni promulgué à l'heure actuelle. A fortiori, au moment de la publication de cet article, ce n'était pas encore le cas. Et donc toutes les réactions qui ont été recueillies par la journaliste, ne pouvaient être que des prises de position, puisqu'aucun Collège et aucune Commune n'a à ce jour arrêté sa décision. Je suppose que cela ne vous a pas échappé non plus. Il ne faut donc pas donner trop d'importance par rapport à une intervention à un moment donné. Il s'agissait de mon opinion personnelle et je la maintiens.

Sur le fond, comme je l'ai dit, je pense qu'il est encore trop tôt pour débattre de la question des SACs, puisque la loi n'est pas encore publiée et que le Conseil communal n'est pas encore en mesure de se prononcer sur sa mise en œuvre, et qu'il aura évidemment tout le temps de s'en charger à partir de sa publication. Concrètement, je veux vous rassurer, c'est le Conseil communal et lui seul qui pourra décider de la mise en application de cette loi, donc de modifier le panel des infractions qui feront l'objet de sanctions dans le règlement communal, de prévoir des mesures alternatives à l'amende administrative, ou encore de

prévoir les modalités de cette médiation. Donc, il faut noter que les Conseillers communaux ont la possibilité, après concertation, d'établir un règlement général de police identique, que ce soit aux Communes de leur Zone, soit aux Communes de plusieurs zones. À ce jour, il n'y a encore aucune discussion qui a été entreprise, la question n'a pas encore été abordée en Collège, et nous souhaitons qu'elle soit bien évidemment abordée au Conseil communal. Vous posez beaucoup de questions qui demandent quand même des réponses précises, mais donc, nous aurons un débat en Conseil communal à ce sujet et je propose que la question soit également abordée en Sections réunies, comme on le fait pour d'autres dossiers, afin d'avoir une information précise et complète sur l'application éventuelle de cette nouvelle loi ou à tout le moins de certains de ses aspects. À l'occasion de ces Sections réunies, nous aurons également la possibilité de faire une évaluation comme vous le demandez aujourd'hui, une évaluation des sanctions administratives communales. Je pense qu'il serait plus intéressant d'avoir une discussion en Sections réunies et puis au Conseil communal, plutôt que de venir ici à travers une interpellation et en plus à deux heures du matin. Je ne vais pas vous donner de chiffres maintenant, mais si vous en êtes d'accord, je préférerais en parler en Sections réunies parce qu'ici, de toute façon, vous ne pourriez pas en tirer beaucoup de conclusions.

Sur la question épineuse de l'abaissement de l'âge à partir duquel les jeunes pourront être sanctionnés par les amendes administratives, on a bien compris qu'il n'y a pas d'unanimité et moi, comme je l'ai dit, j'ai exprimé mon opinion personnelle, je pense que la médiation peut être un outil intéressant à l'égard des jeunes et que le but est surtout éducatif.

Voilà, je pense qu'il serait plus intéressant de revenir sur le contenu des sanctions administratives et sur les chiffres que vous avez demandés en Sections réunies et que l'on peut s'en tenir, si vous en êtes d'accord, à la réponse aujourd'hui que je vous fais.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis étonné par rapport à la pauvreté de la réponse. Je suis désolé, nous sommes au Conseil communal, je pose des questions, je demande l'avis. On me répond que ce n'est pas encore voté. Il y a encore plein de choses qui n'ont pas été visées par cette majorité, mais n'empêche que cette majorité peut quand même donner un avis. J'espère que cette majorité à un avis, parce qu'elle applique déjà les SAC. J'aimerais bien avoir l'avis de cette majorité sur la vision des SAC, puisque c'est quelque chose qu'il s'applique déjà maintenant. Donc vous appliquez ça sans avis, sans opinion, sans vision. Moi, j'aimerais bien écouter cette vision. Je ne comprends pas pourquoi quand j'ai posé des questions, quand on a dû voter sur la continuation de l'accord avec la Zone de Police sur la médiation, on m'a dit que ce serait à un autre moment qu'on n'en discuterait. Ça pourrait faire partie évidemment d'une interpellation. Mais quand j'interpelle, on ne donne aucune réponse. Je ne peux que constater que cette majorité n'a pas d'unité, d'opinion, n'a pas d'avis tranché là-dessus. Je ne peux que constater avec les autres Conseillers communaux que cette majorité est divisée et incapable de se positionner sur ce point-ci actuellement. J'espère que dans six mois, vous serez capables de le faire. Maintenant, en tout cas, le constat est ce qu'il est. N'empêche, j'espère que les Molenbeekoïses, en toute ouverture et en toute transparence, peuvent profiter de vos réponses et pas juste dans des Sections réunies, mais ici au Conseil communal. J'espère que les Molenbeekoïses pourront juger de l'efficacité prônée par ces mesures, par la réponse qui sera apportée par cette majorité et par le Collège.

Quant à l'efficacité de ces SAC à Molenbeek-Saint-Jean, je vois qu'on monte de 12.000 à 16.000 SAC prononcées, on dit que c'est surtout sur les doubles files. Mais en tout cas, moi je ne sais pas s'il y a une amélioration à Molenbeek-Saint-Jean ! Et surtout, je ne vois pas de grande différence entre Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, alors qu'à Anderlecht, il n'y a que 400 SAC prononcées. Sur l'efficacité, sur le grand changement, je ne vois pas tellement d'efficacité, surtout comme je l'ai dit quand on compare Molenbeek-Saint-Jean avec Anderlecht. Je reste sur ma faim.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

L'incident est clos.

50. Interpellation du conseiller communal De Block sur le droit d'interpeller sur des questions traitées dans des instances dans lesquelles des Conseillers sont délégués au nom du Conseil communal pour y représenter le Conseil communal.
interpellatie van raadslid De Block betreffende de recht voor een Raadslid om te interpellieren over de vragen die behandeld zijn in instellingen waar hij afgevaardigd is in naam van de Gemeenteraad om er de Gemeenteraad te vertegenwoordigen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de son interpellation.

M. De Block :

Je suis désolé, mais est-ce que vous avez les chiffres, parce qu'ils sont dans la presse. Moi, j'aimerais bien le savoir ! Je posais des questions, est-ce que vous ne voulez pas donner vos chiffres ? Ou alors vous voulez les donner en huis clos ?

Mme l'Echevine Turine :

Mais non, pas seulement en huis clos. On vous propose d'organiser des Sections réunies pour débattre à ce sujet...

M. De Block :

Ne voulez-vous pas donner des réponses actuellement à des questions que j'ai maintenant ?

Mme l'Echevine Turine :

Mais on n'a pas toute l'évaluation actuellement !

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, on va vous communiquer les chiffres. Et donc, vous en donnerez l'interprétation que vous souhaitez, avant que nous ayons ces Sections réunies. Nous, nous considérons que c'est plus constructif de faire une évaluation des sanctions administratives communales, d'avoir un débat sur la question et ensuite de venir ici en séance publique. Mais donc, si vous voulez des chiffres, il n'y a pas de difficultés, on vous les donnera. Mais encore faut-il pouvoir les interpréter !

M. De Block :

Je ferai un effort au niveau de l'interprétation.

M. l'Echevin El Khannouss :

Nous n'avons rien à cacher !

M. le Président :

Nous enverrons les chiffres à tout le monde, comme ça il n'y aura pas de problème.

M. De Block :

Merci beaucoup pour cette volonté de partager des données afin que les Conseillers communaux puissent se faire une opinion.

M. le Président :

Nous sommes au point 50, Monsieur De Block !

M. De Block :

Je suis en train de m'échauffer sur le point 50.

M. le Président :

Vous voulez un verre d'eau ?

M. De Block :

Non, ça va très bien aller.

Lors de mon interpellation sur les violences policières, il y a quelques mois, la Bourgmestre n'a pas voulu répondre à plusieurs de mes questions, jugeant que les réponses à ces questions relevaient du Conseil de Police.

Lors de mes interpellations sur les logements sociaux, l'Echevin du Logement m'a assuré qu'il ne pouvait pas répondre quant aux choix du Logement Molenbeekois. Et pour d'autres associations, institutions, des réponses semblables ont été données ou suggérées (CLES, Molenbeek Sport, des intercommunales etc.)

En tant que Conseillers communaux, nous sommes élus par la population molenbeekoise afin de vérifier les instances. Il n'y a pas d'organe supérieur au Conseil communal sur cet aspect. Pour plusieurs instances et organisations/institutions, des Conseillers ont été élus comme représentants du Conseil communal dans ces organes (pas que les intercommunales, mais aussi les asbl etc).

Voici mes questions :

Quels droits les Conseillers communaux ont d'interpeller le travail et prises de positions de ces représentants du Conseil communal dans ces organes?

Comment les Conseillers communaux peuvent interpellier le travail des représentants du Conseil communal dans ces organes? Comment ces représentants se positionnent-ils ?

Est-ce que le Conseil peut avoir un débat sur la position des représentants que doivent prendre (ou prennent) ces représentants ? (Surtout quand il s'agit d'organes où une ou deux personnes – de la majorité – représentent les intérêts de la Commune).

En quoi fait-on une distinction entre Administrateurs délégués ou autres?

J'ai cru comprendre que la Bourgmestre aurait dû répondre au Conseil sur certaines de mes questions, peut-être en huis clos. Est-ce correct? Quelles questions peuvent être abordées au Conseil ? Est-ce que cela vaut aussi pour le Conseil CPAS?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Quelqu'un souhaite se joindre ? Oui, Monsieur Ikazban vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire à Monsieur De Block, qu'en principe rien ne doit être soustrait à l'analyse et au questionnement des Conseillers communaux. Même s'il existe d'autres instances, on peut renvoyer techniquement parfois à d'autres instances, mais en aucun cas, politiquement, on ne peut ne pas répondre à une question d'un Conseiller communal, ne pas répondre à une demande d'information orale, écrite. C'est inscrit dans la Loi Communale et c'est en partie inscrit dans le nouveau règlement d'ordre intérieur. Maintenant, c'est vrai que par exemple au niveau de l'ASBL Molenbeek sport, il est inutile de poser les mêmes questions techniques qui peuvent être posées lors d'une Assemblée générale où tous les Conseillers communaux sont représentés. Maintenant, là où nous avons des représentants qui sont désignés par le Conseil communal, et qui a un moment donné prennent des décisions, ils représentent la Commune. Parce que je me souviens de la réponse qui avait apportée à Monsieur De Block, et cette réponse elle était erronée parce que nous avons tout à fait la possibilité d'interpeller, même quand c'est une instance qui n'est pas celle du Conseil communal. Dire l'inverse, c'est faux.

Maintenant, je vais dire de manière conviviale, il est évident qu'on ne va pas parler de tous les aspects du CPAS, on peut les aborder d'une manière assez générale au niveau politique. Mais on ne peut pas rentrer dans tous les détails, parce que sinon le Conseil communal se terminera bien plus tard encore. Mais je pense que la question qui avait été déposée par Monsieur De Block, est tout à fait pertinente et reste encore pertinente aujourd'hui. Je mets en garde Monsieur De Block, parce que ça peut entraîner des discussions à n'en plus finir et je pense que ce qui est efficace dans un Conseil communal, c'est d'avoir des réponses. Le but, ce n'est pas simplement de poser des questions, c'est aussi d'avoir des personnes qui peuvent nous répondre !

Par rapport aux représentants, il faut distinguer les gens qui sont dans une Assemblée générale des autres, ceux qui se trouvent dans les organes de décision et de gestion. Moi, je pense que c'est assez évident. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Monsieur De Block, vous avez posé plusieurs questions. Je vais vous dire qu'évidemment, aucune pièce, aucun acte ne peut être soustrait à l'examen du Conseiller communal. Alors, qu'entend-on par pièce ou acte en possession de la Commune et ayant un intérêt communal ? C'est là la question. Un Conseiller communal, ne peut pas, par exemple exiger de la Commune des pièces qui ne sont pas en sa possession. Un Conseiller communal ne peut pas interpellé un autre Conseiller communal sur les activités d'un organe tel que le CPAS. Le seul moment où le Conseiller communal a une information sur le fonctionnement de ces organes, c'est au moment du dépôt du rapport annuel sur les activités de cet organe, dont fait partie le mandataire concerné.

Si je prends l'exemple du CPAS, évidemment que vous pouvez poser vos questions sur le CPAS, vous pouvez les poser à l'occasion du budget du CPAS, à l'occasion des modifications budgétaires. Mais vous comprenez bien qu'il faut être extrêmement prudent, puisque le CPAS est une institution qui ne fonctionne pas en séance publique. Ils ont des dossiers qui concernent directement des personnes et donc, ici au Conseil communal, on ne va pas poser des questions en ce qui concerne le CPAS, alors que même au sein du CPAS on ne les rend pas publique. Il y a un devoir de réserve au niveau du fonctionnement du CPAS.

En ce qui concerne le cas spécifique du Conseil de Police, je répète que le Conseil communal n'exerce aucune tutelle sur la Zone. Donc, il n'y a aucune information qui peut-être de demandée ici au sein du Conseil communal sur le fonctionnement de la Police. Si vous souhaitez obtenir des informations sur le fonctionnement de la Police, vous devez poser cette question au Conseil de police. Ça se fait, il y a des Conseillers communaux qui sont au Conseil de Police et qui posent des questions au Conseil de Police.

En ce qui concerne la manière d'interpeller, le travail des représentants du Conseil communal, comme je l'ai dit, c'est au moment du vote du budget, des comptes et des modifications budgétaires que ces questions doivent être posées. C'est également lors de l'approbation des rapports d'activité de ces différents organismes. Donc, je l'ai déjà dit, je suggère qu'il y ait des débats aussi au sein du Conseil communal quand des institutions et des Intercommunales déposent leurs rapports d'activités. Il est logique que les Administrateurs communaux viennent au Conseil communal et présentent ce rapport d'activité. À cette occasion, les Conseillers communaux peuvent poser des questions. Moi, j'ai suggéré, comme pour d'autres dossiers, quand ils ont un caractère technique, qu'on puisse avoir l'aide d'un technicien pour bien comprendre le fonctionnement, et qu'ensuite, que le débat puisse être prolongé en séance publique au Conseil communal. Je reviens avec cette proposition par rapport aux Intercommunales et par rapport aux organismes publics dans lesquelles la Commune est représentée, dans lesquelles siègent des Conseillers communaux.

Alors, vous avez encore posé une question sur la distinction entre Administrateur délégué ou autre. L'Administrateur délégué est un membre du Conseil d'administration qui est nommée par ce Conseil.

J'ai déjà évoqué la question du CPAS en vous rappelant que s'il s'agit de questions de personnes, nécessairement le huis clos doit être prononcé. Seules les questions d'intérêt communal qui aurait trait au CPAS peuvent être posées ici, au Conseil communal. Voilà, moi je ne peux que revenir sur ce que j'ai déjà dit auparavant. On a suffisamment d'occasions pour intervenir par rapport aux différents organismes dans lesquels les représentants communaux, à l'occasion des budgets, à l'occasion des modifications budgétaires, que ce

soit pour Molenbeek sport, que ce soit pour la CLES, que ce soit pour le CPAS... Je pense que c'est une fausse idée sur le fonctionnement de cette majorité, en tout cas du Collège des Bourgmestres et Echevins, en considérant que nécessairement on ne veut pas vous donner certaines informations. Bien au contraire, les interpellations sont nombreuses et tous les renseignements qui sont en notre possession, vous sont donnés, soit verbalement, soit par écrit.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai posé une question à l'Association des Villes et Communes de la Région de Bruxelles-Capitale. J'attends leur réponse formelle, mais donc, sur les réponses informelles que j'ai pu déjà avoir, il y a des divergences. Donc voilà, je pense qu'on va continuer le débat très concrètement sur base d'un avis de l'Association des Villes et Communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

Monsieur Ikazban, vous n'avez plus droit à la parole, seul l'interpellant peut répondre à la suite de l'Exécutif. C'est comme ça dans le nouveau règlement d'ordre intérieur.

L'incident est clos.

51. Interpellation du conseil communal De Block sur la suite des deux cas de violences policières.

Interpellatie van raadslid De Block betreffende het gevolg gegeven aan de twee gevallen van politiegeweld.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de son interpellation.

M. De Block :

Il y a eu deux cas de violences policières, récemment (Moad, Naïm). La Police et la Bourgmestre ont annoncé une enquête.

Est-ce qu'il y a eu aussi une enquête indépendante, ou au moins externe (Juge d'instruction, Parquet)?

Quels sont les résultats de cette enquête/ces enquêtes? (Qu'en est-il des minutes manquantes de la vidéo-surveillance dans le cas de Moad?)

Est-ce que la police (molenbeekoise) a-t-elle déjà enquêté ces agents sur comment ils voient les jeunes, afin de cartographier des problèmes éventuels? Si oui, quels en sont les constats?

Lors des interpellations sur Moad, la question a été posée si les victimes de violences policières ont été accompagnées par le service "aide aux victimes". Est-ce que dans le cas de Naïm, on l'a proposé à la famille?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Monsieur De Block, les questions que vous posez ont déjà été posées au Conseil de Police, tant pour le cas du jeune Moad, que pour le cas de Naïm. Vous voyez qu'on ne cache rien, ce sont deux Conseillers de Police qui ont posé des questions au Conseil de Police. Je peux néanmoins vous répondre qu'à l'heure actuelle, la Zone de Police de Bruxelles-Ouest attend toujours les conclusions des enquêtes judiciaires. En qualité de Bourgmestre, je ne peux pas intervenir tant que le Parquet ne m'y autorise pas. Donc, on attend les résultats judiciaires qui seront communiqués aux Chefs de corps par le Parquet.

En ce qui concerne le rôle de la Police, je vous rappelle que les inspecteurs de quartier, ou notre service Jeunesse et Famille ont des contacts avec des jeunes dans les quartiers. Certains inspecteurs de Police ont d'ailleurs des contacts tout à fait positifs avec les jeunes.

En ce qui concerne l'accompagnement, le service d'assistance aux victimes est avisé des faits.

En ce qui concerne le jeune Moad, je rappelle que moi-même, ainsi que le Commissaire divisionnaire, nous avons eu des contacts avec les parents, et on a tout de suite été leur proposer l'assistance de l'aide aux victimes, mais que les parents ne l'ont pas souhaité, quand cette aide a été proposée.

En ce qui concerne la situation de Naïm, il n'y a pas eu de contact avec le Bourgmestre, ni avec le Chef de corps et le Commissaire divisionnaire. Je vous rappelle que moi, en ce qui concerne la situation du jeune Moad, je trouvais que c'était important, du fait que c'était un mineur d'âge, que nous ayons un contact avec la famille et que nous puissions proposer nos services. Le cas de Naïm est différent, dans la mesure où il s'agit d'un majeur et qu'il était également accompagné de sa famille. Nous considérons que ce majeur, en tout cas sa famille, avait l'air bien informée des services du bureau d'aide aux victimes qui pouvaient lui être rendus.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

En complément des informations par rapport au travail de la Police en tant que tel, c'est clair qu'au niveau du Collège, on a une certaine marge de manœuvre pour travailler à la question des relations Police - jeunesse. Dans le cadre des États généraux, c'est un des thèmes sur lesquels on a déjà travaillé. On a organisé une première table ronde à laquelle était représentée la Police, il y avait aussi des représentants des associations de Molenbeek-

Saint-Jean, un représentant du Délégué au droit de l'enfant et un travailleur d'une autre Commune qui a travaillé particulièrement sur les questions. On a passé en revue toute une série de constats et on a commencé à réfléchir à des pistes d'action sur trois niveaux.

C'est que les relations entre la Police et les jeunes sont par essence conflictuelles, mais comment faire en sorte que ce conflit, reste un conflit, je dirais normal et qu'on ne tombe pas dans le dérapage. Il y a donc tout un travail à faire sur les préjugés de part et d'autre. Il y a effectivement des choses qui se font déjà au niveau de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, puisque pour chaque nouveau policier qui arrive dans la Zone de Police, il y a des rencontres qui sont organisées avec les jeunes. Mais tant du côté des jeunes, que du côté de la Police, il y a un constat que ça ne suffit pas, et qu'il faut aller plus loin. Il y a aussi tout un travail à faire sur la formation des policiers. Alors là, c'est moins au niveau de la Commune en tant que telle, mais on peut quand même essayer de réfléchir sur certaines pistes. Et puis, il y a tout le travail à faire, tant du côté des associations des jeunes, que de la Police, un travail à faire pour ce qui est un flot juridique et une méconnaissance parfois sur les droits et devoirs tant des jeunes que des policiers au moment des interpellations, que ce soit sur la question liée aux menottes, que ce soit sur la question de la confiscation ou pas des GSM etc. Donc là, il y a tout un travail à faire et à relayer peut-être au niveau Fédéral.

Enfin, il y a un travail à faire, pour qu'en cas de dérapage, il y ait une meilleure information et un meilleur suivi au niveau des enquêtes en cours. C'est plus difficile d'agir au niveau local, si ce n'est sur certaines informations qu'on peut afficher dans les commissariats de Police, mais ce sont des informations qui pourront également remonter.

Par rapport à ces trois axes, on pourra continuer à travailler notamment fin septembre lors de rencontres avec les jeunes et ça fera partie du plan d'action jeunesse qui vous sera proposé au mois d'octobre.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Par rapport à l'enregistrement des vidéos, s'il y avait une différence, c'est parce que ce sont deux systèmes d'enregistrement vidéo différents qui ont été utilisés, et donc les heures ne correspondaient pas entre les étages, mais il n'y avait pas de coupures, comme ça a été évoqué. C'est simplement une erreur technique.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Sur la deuxième question relative à une enquête qui oui ou non a été menée parmi les policiers, j'ai eu une réponse générale qu'il y a des agents qui sont en contact avec des jeunes. Mais la question est de savoir si on a mené une enquête sérieuse dans le corps de la Police ? Il y a une enquête qui se fait déjà depuis un an et demi ou deux ans. Donc j'aimerais bien connaître les suites, parce que cette enquête n'est pas divulguée. Cette enquête est strictement interne et on ne nous donne pas les résultats. Mais évidemment ça interpellent déjà, le fait qu'il y ait une enquête qui soit menée et que les conclusions ne soient pas accessibles et ne peuvent pas inspirer les Conseillers communaux à réfléchir à ce qu'il y a à faire.

M. l'Echevine Turine :

Moi, je ne suis pas au courant de cette enquête. Ça vous montre bien la distinction entre ce qu'un Collège a comme Tutelle et une Zone de Police. La Commune n'a pas la Tutelle sur la Zone de Police. Qu'il y ait des enquêtes au sein de la Police, c'est possible, mais les informations ne remontent pas jusqu'au service ici. Moi, je sais qu'il y a déjà eu des travaux qui ont été faits précédemment avec des tables rondes et des rencontres, mais je ne savais pas qu'il existait une enquête finalisée avec des chiffres sur l'image des jeunes de la Police. Lors de nos tables rondes, les représentants de la Police n'en n'ont pas fait état. Je suis heureuse de l'apprendre et on va évidemment demander pour l'avoir afin de compléter le dossier.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je clôture la séance publique, je demande au public de quitter la salle afin qu'on puisse poursuivre notre séance à huis clos.

La séance est clôturée à 2 heures 30.

De zitting is om 2 uur 30 opgeheven.